

Université de Montréal

**Sous la loupe de la Commission Bélanger-Campeau : le Québec dans  
l'après-Meech, radiographie d'un espace politique bouleversé**

par

Jean Desjardins  
Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès Arts (M.A.)

Août, 2005

© Jean Desjardins, 2005



D

7

U54

2006

V.007

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Sous la loupe de la Commission Bélanger-Campeau : le Québec dans l'après-  
Meech, radiographie d'un espace politique bouleversé

présenté par

Jean Desjardins

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur : Jacques Rouillard  
Directrice : Michèle Dagenais  
Jury : Pierre Trépanier

Mémoire accepté le : 14 DEC. 2005

## Sommaire

Dans ce mémoire, nous étudions l'opinion politique d'une partie de la société québécoise sur des questions constitutionnelles après l'échec de l'Accord du lac Meech de 1990, à partir des mémoires déposés par certains segments organisés de la population à la Commission Bélanger-Campeau sur l'Avenir politique et constitutionnel du Québec.

Les groupes québécois (les auteurs du secteur économique en particulier) réitèrent des demandes de décentralisation en faveur du Québec, sans tenir compte des principes d'un fédéralisme central fort et de l'égalité des citoyens des provinces qui composent la culture constitutionnelle canadienne-anglaise. Si une telle décentralisation ne se produisait pas, la plupart des groupes considèrent que l'indépendance pourrait régler cette impasse ainsi que les autres problèmes découlant de l'appartenance du Québec à la fédération canadienne. Par ailleurs, le climat politique effervescent est propice à l'élaboration de projets de société divers.

La comparaison de la Commission Bélanger-Campeau avec la Commission Spicer confirme que les Canadiens n'ont pas l'intention de satisfaire ces revendications québécoises qui vont directement à l'encontre de leur conception du pays. Après les frustrations que leur a valuées Meech, ceux-ci cherchent plutôt à rénover la démocratie canadienne par l'instauration de mécanismes de participation directe des citoyens, à renforcer les symboles et les institutions du pays et à régler la question autochtone.

**Mots clés :** relations fédérales-provinciales, Accord du lac Meech, Commission Spicer, fédéralisme, indépendance, autonomie, décentralisation, asymétrie, projets de société.

## Summary

In this dissertation, we analyse the political opinion on constitutional matters of a certain part of Quebec's society after Meech's demise, using the briefs sent by some organized segments of the population to the Bélanger-Campeau Commission on the Political and Constitutional Future of Quebec.

These groups (the economical sector in particular) issue new demands for a decentralisation which would benefit the province, without taking the principles of a strong central government and the equality of the provinces' citizens (which define the anglo-canadian constitutional culture) into account. If such a decentralizing agreement couldn't be reached, a majority considers that Quebec's independence would solve the question, as well as the other problems experienced by Quebec in the Canadian federation. The effervescent political climate also brings groups to develop numerous society projects.

A comparison of the Bélanger-Campeau Commission with the Spicer Commission confirms that Canadians have no intention to satisfy Quebec's demands, because they consider that they go directly against the conception they share of their country. After the frustrations they went through during Meech's debates, they intend to renovate the Canadian democracy by deciding new mechanisms of direct citizens' participation, by strengthening the Canadian symbols and institutions and by satisfying the Native communities' demands.

**Key words:** Quebec-Canada relations, Meech Lake Accord, Spicer Commission, federalism, independence, autonomy, decentralisation, asymmetry, society projects.

## Remerciements

Je suis de nature reconnaissante. Je désire donc remercier ceux et celles qui m'ont permis de parvenir au sommet de la plus colossale épreuve de mes études.

Je dois beaucoup à Michèle Dagenais, ma directrice de recherche. Sa capacité d'adaptation remarquable lui a permis de considérer la personne que j'étais pour me permettre de m'accomplir. Au lieu de casser ses étudiants à son style, sa rigueur, sa générosité et son enthousiasme se conjuguent dans une réputation qui la devance : merci de m'avoir fait confiance.

Les préposés de la Bibliothèque nationale se méritent aussi ma gratitude. Alors que la fermeture pour permettre le déménagement de l'établissement nécessitait qu'elle récupère chacun des rares documents qu'elle avait prêtés, une procédure extraordinaire me permit de consulter les précieuses bobines de microfilm de ma source à l'Université de Montréal, en attendant l'ouverture de la Grande Bibliothèque.

Tout mon amour et ma reconnaissance se déposent sur les épaules de Marie-Ève, que le talent promet à une carrière académique phénoménale et à qui j'aurai maintenant l'occasion de rendre l'astronomique somme de ses attentions délicates à mon endroit.

À Louis-Philippe, Benoit, Siar et Mélanie : à quel point peut-on s'épanouir en votre compagnie ? Mille merveilles ! À la fragilité de ma famille de gènes et à la générosité de ma famille de cœur, aux Étudiantes et Étudiants diplômés en histoire de l'Université de Montréal pour notre grève qui fera l'histoire, au soleil montréalais qui a baigné la plus grande partie de la rédaction de ce tour de force estival sans l'entraver, les mots qui imageraient ma sollicitude n'existent pas. J'ai absorbé chaque instant, tout est en moi.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	I
Remerciements .....	III
Table des matières .....	IV
Liste des tableaux.....	VII
Liste des figures.....	VIII
Liste des sigles et abréviations .....	IX
Introduction .....	1
<b>Chapitre 1 : Le contexte, l'historiographie de l'après-Meech et la méthodologie du mémoire .....</b>	<b>6</b>
1.1 Le contexte .....	6
1.1.1 La place de Meech dans l'évolution du fédéralisme canadien.....	6
1.1.2 État de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise en 1990..	12
1.1.3 État de la culture constitutionnelle québécoise en 1990 .....	15
1.1.4 La Commission Bélanger-Campeau : tribune et outil politique ..	16
1.2 La Commission Bélanger-Campeau dans l'historiographie.....	19
1.3 Les sources et la méthode de leur exploitation .....	23
<b>Chapitre 2 : Projets de société parallèles au règlement de la question nationale et modèles internationaux pour la société québécoise .....</b>	<b>34</b>
2.1 Les projets de société contenus dans les mémoires .....	35
A. Les politiques économiques néolibérales .....	37
B. La justice sociale : redistribution de la richesse et lutte à la pauvreté ..	38
C. La décentralisation et l'autonomie régionale.....	40
D. Une démocratie plus représentative.....	38
E. Les luttes féministes .....	41
F. Les liens avec la francophonie canadienne ou la francophonie internationale .....	43
G. L'appui à la législation linguistique québécoise et aux droits collectifs.....	44
H. Les politiques d'intégration des immigrants.....	47
I. Les questions autochtones et les droits des Premières nations.....	49
J. Le développement durable et les autres questions environnementales..	51



K.	L'antimilitarisme et la nouvelle affirmation du Québec sur la scène internationale .....	52
L.	Le besoin de rédiger une constitution québécoise .....	53
2.2	Des modèles internationaux pour la société québécoise .....	54
A.	L'éclatement du bloc soviétique et la réunification de l'Allemagne : les références pour des changements constitutionnels rapides et déterminés .....	54
B.	L'impact de l'intégration continentale européenne et nord-américaine sur l'évolution des États-nations .....	55
C.	L'« Europe des Villes » et le modèle scandinave pour donner de l'importance aux villes et aux régions .....	61
<b>Chapitre 3 : Les problèmes du Québec dans la fédération et le règlement de la question constitutionnelle.....</b>		<b>65</b>
3.1	De quelle façon faut-il résoudre la question constitutionnelle ? .....	66
A.	La position des mémoires du secteur politique .....	66
B.	La position des mémoires du secteur économique et syndical .....	72
C.	La position des mémoires du secteur social .....	78
D.	La position des mémoires du secteur régional.....	80
E.	La position des mémoires du secteur des minorités ethnoculturelles et religieuses .....	81
3.2	Les quatre problèmes à l'origine de la crise du fédéralisme au Québec en 1990.....	84
A.	Le blocage du processus de renouvellement constitutionnel après l'échec de Meech .....	84
B.	La dette publique canadienne et le déséquilibre des finances .....	87
C.	La sous-représentation des besoins du Québec dans la politique monétaire et le développement économique du pays .....	88
D.	Les chevauchements de juridiction causés par la centralisation du fédéralisme.....	91
<b>Chapitre 4 : La mise en perspective de la Commission Bélanger-Campeau à partir de la Commission Spicer .....</b>		<b>97</b>
4.1	La Commission Spicer : mise en contexte .....	97
4.2	Les quatre problèmes du fédéralisme identifiés par la Commission Spicer...101	
A.	La dette publique canadienne et la sous-représentation des besoins de l'Atlantique et de l'Ouest dans le développement économique du pays.....	102

B.	Le Parti Conservateur gouverne le pays en fonction de sa réélection au Québec .....	103
C.	Le coût et les effets pervers des programmes fédéraux de bilinguisme et de multiculturalisme .....	105
D.	Le peu de reconnaissance des Québécois pour les efforts de bilinguisme du reste du pays .....	106
4.3	Pourquoi l'Accord du lac Meech s'est-il soldé par un échec? .....	107
4.3.1	Les causes selon les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau .....	105
A.	La rigidité de la formule d'amendement contenue dans la Constitution de 1982 .....	108
B.	La clause de la société distincte .....	109
4.3.2	Les causes selon les témoignages parvenus à la Commission Spicer .....	111
A.	L'octroi de privilèges au Québec en raison de sa spécificité culturelle .....	111
B.	L'antidémocratie des discussions à huis clos nécessaires à l'Accord .....	112
4.4	Comment doit-on résoudre la question constitutionnelle? .....	113
4.5	Les projets de société que met en relief la Commission Spicer .....	115
A.	La correction du déficit démocratique par l'introduction de mécanismes de démocratie directe .....	116
B.	La réforme du Sénat .....	117
C.	L'égalité des citoyens et la célébration des droits individuels .....	117
D.	Le renforcement des institutions et symboles de l'identité canadienne .....	118
E.	Limiter les déficits des gouvernements .....	119
F.	Ralentir l'ouverture des marchés .....	119
G.	Les préoccupations environnementales .....	120
H.	Le règlement des questions autochtones et la défense des droits des Premières nations .....	121
	Conclusion .....	124
	Bibliographie .....	133

## Liste des tableaux

1. Explication des 18 catégories créées pour répartir les 653 mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Attribution des 31 mémoires retenus en cinq secteurs (politique (6), économique (10), social (5), régional (3) et minorités ethnoculturelles et religieuses (7)). (p. 24)
2. Présentation par secteurs des groupes auteurs des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau retenus. (p. 29)

## Liste des figures

1. La proportion des cinq secteurs d'activités, par rapport à l'ensemble des mémoires (p. 28).

## Liste des sigles et des abréviations

PQ	Parti Québécois
PLC	Parti Libéral du Canada
CPQ	Conseil du Patronat du Québec
CCQ	Chambre de Commerce du Québec
CCMM	Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain
UPA	Union des Producteurs Agricoles
FTQ	Fédération des Travailleurs du Québec
CSN	Confédération des Syndicats Nationaux
CSD	Centrale des Syndicats Démocratiques
ASDEQ	Association des Économistes du Québec
ACEF	Association Coopérative d'Économie Familiale
FRAPRU	Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain
UQCN	Union Québécoise pour la Conservation de la Nature
UMQ	Union des Municipalités du Québec
UMRCQ	Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec
GATT	General Agreement on Tariffs and Trades
FTA	Free Trade Agreement
ONU	Organisation des Nations Unies

## Introduction

Quelle importance les Canadiens accordent-ils aujourd'hui aux débats constitutionnels ? Même au Québec, le fort mécontentement qu'exprimait la population envers le système fédéral entre 1982 et 1990 semble s'essouffler dans les années subséquentes. Le NON au référendum de 1995, la ligne dure imposée ensuite par le gouvernement libéral fédéral de Jean Chrétien et le retour à l'équilibre des finances publiques canadiennes ont en effet contribué à reléguer les revendications québécoises hors du champ des préoccupations. Pourtant, il y a un peu plus de quinze ans, la réponse à fournir à l'Accord du lac Meech monopolisait les médias et divisait les Canadiens. Cette troisième proposition d'amendement constitutionnel en vingt-cinq ans tentait de répondre aux revendications décentralisatrices que les élus du Québec continuaient de formuler. Pour la première fois, une entente constitutionnelle comme Meech connaissait un fort appui dans la province<sup>1</sup>. Après l'isolement dans lequel le gouvernement Trudeau l'avait placée lors du rapatriement de 1982, Brian Mulroney redressait cette situation et permettait au Québec d'ajouter sa signature à la Constitution, «-dans l'honneur et l'enthousiasme ».

Toutefois, l'Accord du lac Meech reçoit un soutien très faible ailleurs au pays. La préférence des Québécois pour un fédéralisme renouvelé (exprimée par le NON au référendum de 1980) se bute à l'obstination du reste de la fédération canadienne pour que prévale sa conception de la Constitution<sup>2</sup>. L'échec de Meech provoque de profonds bouleversements dans l'espace politique québécois : l'ascension rapide du OUI dans les sondages ; la mise en place de la Commission Bélanger-Campeau sur l'*Avenir politique*

---

<sup>1</sup> L'opinion publique au Québec avait forcé Jean Lesage à rejeter la formule Fulton-Favreau en 1965 et Robert Bourassa à retirer sa signature de l'Accord constitutionnel de Victoria en 1971

<sup>2</sup> La population à qui Bourassa et Mulroney a maintes fois répété que Meech contenait les demandes les plus faibles du gouvernement québécois depuis trente ans, les seules, selon Bourassa, qui auraient été suffisantes pour que le Québec choisisse de signer la Constitution. La ratification de l'Accord du lac Meech était aussi sensée témoigner des capacités de renouvellement et de modernisation du fédéralisme canadien.

*et constitutionnel du Québec* ; la proposition de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec dans la version préliminaire du comité Allaire sur la position constitutionnelle du Parti Libéral du Québec ; la création de *l'Action Démocratique du Québec* par Jean Allaire et Mario Dumont, deux Libéraux du Québec insatisfaits de la réécriture dudit rapport et des suites fédéralistes qui y furent données ; enfin, la création du *Bloc Québécois*, un parti régionaliste se donnant pour mandat d'aller défendre les intérêts du Québec à Ottawa, en attendant son accession à la souveraineté. À n'en point douter, l'échec de l'Accord du lac Meech occasionne une rupture qui radicalise les opinions politiques des Québécois francophones sur la question constitutionnelle. L'expression du nationalisme québécois devient la caractéristique la plus notable de *l'après-Meech*, la période de l'histoire politique du Québec comprise entre juin 1990 et le second référendum sur l'indépendance du Québec d'octobre 1995.

Dans ce mémoire, nous examinons l'opinion politique d'une partie de la société québécoise sur des questions constitutionnelles après l'échec de Meech, à partir de l'étude des mémoires déposés par certains segments organisés de la population à la Commission Bélanger-Campeau. Nous entendons synthétiser les perceptions, les objectifs et les exigences de citoyens du Québec à l'égard des relations fédérales-provinciales et du débat constitutionnel canadien. Compte tenu de la relative proximité des événements, il s'agit d'un sujet neuf dans l'historiographie, ce qui contribue à l'intérêt qu'espère susciter notre recherche. Nous souhaitons identifier les problèmes que les auteurs des mémoires estiment être à la source de la crise du fédéralisme au Québec en 1990. Nous entendons également démontrer que l'émotivité ressentie au Québec après l'échec de l'Accord du lac Meech s'ajoute à l'incompréhension des

caractéristiques de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise<sup>3</sup>, qui est favorable à un fédéralisme central fort et à l'égalité des citoyens des provinces. De ce fait, les auteurs de mémoires parviennent difficilement à concevoir la mobilisation des Canadiens anglais contre l'Accord en termes rationnels. Ils optent pour la confrontation en adoptant des positions décentralisatrices radicales.

Notre mémoire ne doit pas mener à des déductions de sociologie politique : nous ne stigmatisons pas des Canadiens anglais rationnels et des Québécois émotifs. Une série de constats (la croissance de l'option du OUI dans les sondages d'opinion puis son recul, les manifestations de colère lors du défilé de la Saint-Jean 1990, l'absence de réflexion sur les raisons profondes de l'échec de l'Accord du lac Meech à la Commission Bélanger-Campeau, etc.) atteste du fait que, même après l'échec de Meech, les Québécois ne font pas référence, dans leurs demandes constitutionnelles, aux principes d'un fédéralisme central fort et de l'égalité des citoyens des provinces sur lesquels se fonde l'identité politique des Canadiens anglais. Cette méconnaissance de l'autre culture constitutionnelle empêche les Québécois de prévoir que les amendements décentralisateurs qu'ils désirent s'avèrent inacceptables pour les Canadiens anglais.

Par conséquent, quelles solutions proposent les auteurs de mémoires pour dénouer la situation constitutionnelle ? Quels sont les domaines de compétences où le Québec devrait jouir d'une autonomie plus grande ou d'une autonomie complète ? Peut-on noter une évolution dans leurs prises de position ? Existe-t-il des exemples internationaux d'intégration et d'interdépendance économique et d'affirmation politique qui permettent de dresser un parallèle avec la situation québécoise ? Enfin, les auteurs de mémoires entendent utiliser la Commission Bélanger-Campeau pour faire valoir leurs

---

<sup>3</sup> Le terme *culture constitutionnelle* est défini en page 12.



intérêts respectifs. Quels *projets de société* pouvons-nous alors mettre en relief, en plus du règlement de la question nationale ?

Ce mémoire comprend quatre chapitres. Le premier explique le contexte politique de l'époque et définit les cultures constitutionnelles concurrentes des Canadiens anglais et des Québécois. Nous y expliquons que l'attachement québécois au territoire ainsi qu'au gouvernement provincial est inconciliable avec le fédéralisme central fort défendu par les citoyens du reste du pays. Il se heurte également à la Charte des droits et libertés qui définit l'identité de ces derniers. Cette première partie dresse aussi un bilan historiographique et discute de la méthode par laquelle les sources ont été traitées. Le deuxième chapitre s'éloigne temporairement de la question constitutionnelle pour mettre en lumière les projets de société contenus dans les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Compte tenu du fait que d'importants changements aux plans politique et constitutionnel sont attendus, les groupes qui déposent des mémoires considèrent qu'ils peuvent grandement faire progresser leurs idées en continuant à mettre de l'avant leurs revendications ordinaires. Nous présentons également les modèles internationaux que les auteurs donnent en exemple pour orienter l'avenir de la société québécoise. Dans le troisième chapitre, nous identifions les problèmes du Québec qui découlent de son appartenance à la fédération canadienne ainsi que les solutions suggérées pour solutionner la crise du fédéralisme. Finalement, le quatrième chapitre reprend le cadre d'analyse des deux précédents, pour comparer ce qui se dégage de la Commission Bélanger-Campeau avec les opinions politiques recueillies par la Commission Spicer. Instituée par Brian Mulroney pour laisser les citoyens canadiens exprimer leur mécontentement de ne pas avoir été invités à participer à la ratification de Meech, elle permet de constater que leur perception des problèmes du

fédéralisme, leurs solutions, ainsi que leurs projets de société différent de ce qui se manifeste au Québec. En définitive, l'analyse de notre échantillon de mémoires de la Commission Bélanger-Campeau permettra d'obtenir une radiographie relativement précise des opinions des principaux acteurs de la société québécoise en 1991, sur le plan politique et social.

## **Chapitre 1 : Le contexte, l'historiographie de l'après-Meech et la méthodologie du mémoire**

Dans ce premier chapitre, nous expliquons le contexte politique au Québec et au Canada en 1990, ainsi que l'évolution récente des relations fédérales-provinciales. Plutôt que de considérer l'échec de l'Accord du lac Meech comme le produit de sentiments anti-francophones (la perception immédiate de nombreux Québécois), nous cherchons à montrer qu'il résulte de l'existence des différences inconciliables entre les cultures constitutionnelles canadienne-anglaise, québécoise et autochtone. À cette fin, nous passons en revue les événements qui conduisent à Meech et présentons le contenu de l'Accord. Nous analysons ensuite les composantes des cultures constitutionnelles canadienne-anglaise et québécoise, tout en évoquant brièvement ce qu'il en est du côté des Autochtones. Le commentaire critique de la Commission Bélanger-Campeau, la principale source de notre mémoire est présenté en troisième partie de ce chapitre. Nous étudions la forme et la fonction des commissions parlementaires à l'intérieur du fédéralisme canadien et nous faisons état de ce que peut nous apprendre l'historiographie sur le sujet. Finalement, nous décrivons les aspects méthodologiques de notre recherche, avant de conclure par une description des trente et un groupes et organismes dont les mémoires constituent notre corpus.

### **1.1 Le contexte**

#### **1.1.1 La place de Meech dans l'évolution du fédéralisme canadien**

À partir de 1984, la réceptivité démontrée par Brian Mulroney et les premiers ministres provinciaux à l'égard des demandes du Québec (notamment lors de l'Accord du lac Meech) correspond à un retour surprenant d'une ère de fédéralisme coopératif. Le dernier geste significatif en ce sens était survenu lors de l'attribution à la province d'un

droit de retrait avec compensation des programmes cofinancés – l'*opting out* – de 1964. L'administration Pearson avait alors cédé aux pressions des libéraux provinciaux de Jean Lesage qui critiquaient le coût et le manque de flexibilité des programmes à frais partagés. Le premier ministre canadien concrétisait les promesses de son programme électoral de 1963 et donnait l'image d'un gouvernement reconnaissant la théorie du pacte en « [mettant] l'accent sur le respect des pouvoirs provinciaux [et] sur l'élargissement de la péréquation [ainsi que sur] la décentralisation fiscale par l'augmentation des transferts fiscaux et le choix, pour les provinces, de se retirer de certains programmes fédéraux »<sup>1</sup>, relate Simeon. En 1965, l'arrivée des Trudeau, Marchand et Pelletier au sein du cabinet marque l'arrêt du mouvement de décentralisation. Les trois hommes estiment que cette tendance constitue une menace sérieuse pour l'unité canadienne. Le fédéralisme « exécutif » commence dès lors à s'imposer aux dépens du fédéralisme coopératif. Ce nouveau courant idéologique exige que le fédéral assume une position de force et agisse de façon unilatérale – ou exécutive –, dans la gestion de l'État, après avoir sapé la légitimité des mouvements pour l'affirmation des droits provinciaux.

Le retour au fédéralisme coopératif n'est manifeste que lors de l'élection de 1984. Avant d'être élu premier ministre sous la bannière des progressistes-conservateurs, Brian Mulroney avait déclaré vouloir réintégrer le Québec dans la Constitution « dans l'honneur et l'enthousiasme ». Manifestement intéressés par cet appel, les électeurs québécois quittent massivement le Parti Libéral, responsable d'avoir imposé la Loi constitutionnelle de 1982, l'aboutissement de la stratégie d'unité nationale

---

<sup>1</sup> Richard Simeon et Ian Robinson, *L'État, la société et l'évolution du fédéralisme canadien*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1990, p. 202-203. (Coll. « Études/Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 71 »)

de Pierre Elliott Trudeau. En 1980, au cours d'une importante allocution pour le camp du NON dans le cadre de la campagne référendaire québécoise sur la souveraineté-association, le premier ministre avait pourtant promis du changement<sup>2</sup>. Parce qu'il s'était gardé d'en préciser la forme et les objectifs, les citoyens et les journalistes avaient conclu que Trudeau s'apprêtait à satisfaire les demandes décentralisatrices des élus du Québec. Toutefois, celui-ci l'entend autrement. L'espoir d'un fédéralisme renouvelé au sein de la population québécoise va d'abord procurer une victoire facile du NON. En effet, l'option en faveur de la souveraineté-association récolte seulement 40,4 pour cent des suffrages, ce qui veut dire qu'une majorité de voix se prononce en faveur du NON, même chez les francophones. Au lieu de décentraliser la fédération canadienne pour en préserver l'unité, Trudeau croit pouvoir enrayer le nationalisme québécois en y substituant l'appartenance au Canada<sup>3</sup>. La nouvelle identité canadienne proposée se fondera sur une constitution rapatriée, dans laquelle une charte des droits et libertés aura été enchâssée. C'est l'esprit du rapatriement de la Constitution de 1982.

Pour parvenir à ses fins, Trudeau va faire une entorse à la tradition voulant que les amendements constitutionnels soient le produit de consensus entre le fédéral et l'ensemble des provinces. Fort de sa victoire référendaire, il va d'abord menacer les provinces d'un rapatriement unilatéral afin de les ramener à la table de négociations. Puis, il manœvrera pour dissoudre l'alliance formée entre huit provinces (dont le Québec), liguées contre ses propositions. La nuit du 4 au 5 novembre 1981, qui voit poindre ces tractations, est depuis connue comme celle des « longs couteaux ». Profitant

---

<sup>2</sup> « Nous voulons du changement, nous mettons nos sièges en jeu pour avoir du changement ». Transcription de l'allocution du Très Honorable Pierre Elliott Trudeau du centre Paul Sauvé, Montréal, Bureau du premier ministre, 14 mai 1980, p. 7.

<sup>3</sup> Kenneth McRoberts discute de la stratégie d'unité nationale de Pierre Elliott Trudeau. Il en relève cinq aspects : « official bilingualism, multiculturalism, strengthening of the 'national' government, uniform federalism, and a charter ». Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Don Mills, Oxford University Press, 1997, p. 177.

de l'absence de la délégation québécoise, Trudeau et ses autres homologues provinciaux s'entendent sur une courte liste de changements constitutionnels, sur le fonctionnement de sa procédure d'amendements ainsi que sur l'enchâssement d'une charte des droits et libertés dans la Constitution.

À l'Assemblée nationale, le gouvernement péquiste de René Lévesque et l'opposition libérale provinciale de Claude Ryan rejeteront fermement l'entente et aucun gouvernement québécois ne l'a depuis ratifiée. Simeon en résume les conséquences négatives pour le Québec : « it had gained no new powers, had lost the veto over future constitutional change which most politicians assumed it always had and was now to be subject to a Charter which, in the public mind at least, was intrinsically hostile to collective rights and which opened the possibility of broad legal challenges to Quebec's attempts to shape its linguistic makeup through its language laws »<sup>4</sup>. Cela n'empêchera pas la Chambre des Communes de l'entériner. Parce que pour protéger la langue française au Québec, la loi 101 mise sur les droits collectifs incompatibles avec la définition de la Charte canadienne qui, elle, prône les droits individuels, la Cour suprême se saisira de l'affaire. La délicate paix linguistique au Québec se trouve donc compromise. Dans ce contexte, atténuer l'isolement que subit la province depuis le rapatriement de la Constitution devient la raison d'être de l'Accord du lac Meech. La décentralisation en faveur du Québec qu'il suppose représente un point de rupture et une réorientation dans l'évolution du fédéralisme canadien.

---

<sup>4</sup> Richard Simeon, « Why Did the Meech Lake Accord Failed » dans Ronald L. Watts et Douglas M. Brown, dir. *Canada: The State of the Federation 1990*, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, 1990, p. 17-18.

### **Description de l'Accord du lac Meech**

L'Accord du lac Meech est une proposition d'amendement constitutionnel sur laquelle parviennent à s'entendre Brian Mulroney, Robert Bourassa et les premiers ministres des neuf autres provinces canadiennes, le 30 avril 1987. L'amendement devait modifier certaines dispositions de la Loi constitutionnelle de 1982 afin de satisfaire les revendications décentralisatrices québécoises. Une fois un consensus obtenu entre le fédéral et les premiers ministres provinciaux, la procédure d'amendement contenue dans la Loi constitutionnelle de 1982 prévoyait que ceux-ci retournent devant leur parlement pour faire ratifier l'Accord. Le décompte débuta le 23 juin 1987 quand l'Assemblée nationale du Québec y donna son aval<sup>5</sup>, malgré l'opposition des péquistes.

Guy Rocher résume les cinq points qui constituent les demandes constitutionnelles du gouvernement Bourassa auxquelles l'Accord du lac Meech répond :

#### **L'Accord du lac Meech proposait :**

- 1) d'ajouter une règle interprétative (article 2) à la Loi constitutionnelle de 1867, reconnaissant que le Québec formait au sein du Canada une société distincte et donnant à l'Assemblée législative et au gouvernement du Québec le mandat de protéger et de promouvoir ce caractère distinct ;
- 2) de modifier la formule d'amendement de manière que l'unanimité soit requise plus souvent avant de modifier la Constitution ;
- 3) d'obliger le gouvernement du Canada à fournir une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisirait de ne pas participer à un nouveau programme national à frais partagés dans un champ de compétence provinciale exclusive, si cette province appliquait un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux [cette dernière condition rend la clause d'*opting out* bien moins attrayante que celle de 1964] ;
- 4) de constitutionnaliser l'existence de la Cour suprême, de permettre aux provinces de soumettre des candidatures pour les postes vacants au sein de cette cour et d'y réserver trois sièges à des juges issus de la magistrature ou du barreau du Québec – Ottawa conservait toutefois le pouvoir de choisir et de nommer les juges ;
- 5) de constitutionnaliser les ententes administratives relatives à l'immigration.

---

<sup>5</sup> Les gouvernements provinciaux disposaient de trois ans pour faire ratifier l'entente, à partir de la date où le premier l'aurait fait.

**L'Accord prévoyait en outre la participation des provinces à la nomination des sénateurs ainsi que la tenue annuelle d'une conférence des premiers ministres sur l'économie et sur la Constitution<sup>6</sup>.**

Bien qu'il s'agissait des demandes les plus modestes d'un gouvernement québécois depuis la Révolution tranquille et malgré le marathon de discussions de juin 1990 pour amener le Manitoba et Terre-Neuve à entériner l'Accord<sup>7</sup>, Meech ne réussit pas le test de sa ratification par les Assemblées législatives provinciales. L'entente de principe d'avril 1987 va donc demeurer lettre morte. S'il y a lieu d'en attribuer la responsabilité directe à Elijah Harper (député cri du Manitoba obstruant systématiquement les travaux de l'assemblée législative de la province) et à Clyde Wells (premier ministre terre-neuvien qui refuse de soumettre l'Accord au vote), les sondages démontrent que soixante-dix pour cent des Canadiens hors Québec la rejetaient aussi<sup>8</sup>. L'opposition massive de l'opinion publique du reste du pays à l'Accord confère une dimension démocratique à son échec. C'est ce qui nous porte à soutenir que les raisons de l'échec résident davantage du côté de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise que du délai imposé par la formule d'amendement de 1982. C'est aussi le diagnostic posé par Lisée<sup>9</sup>, McRoberts<sup>10</sup> et Simeon, qui prétendent, chacun à leur manière, que « l'opposition à l'Accord a mis en relief les profondes divisions existant au Canada en matière de valeurs constitutionnelles »<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Guy Rocher et al., *Si je me souviens bien. Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de Recherche en Politiques Publiques, 1999, p. 346.

<sup>7</sup> Ces discussions s'achèvent sur une entente de principe qui prévoit la rédaction d'une lettre interprétative de la clause de société distincte et la promesse de Bourassa d'appuyer la réforme du sénat que souhaitent les provinces de l'Ouest pour augmenter leur poids dans la fédération.

<sup>8</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 197.

<sup>9</sup> Jean-François Lisée, *Le Tricheur. Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*, Montmagny, Boréal, 1994, p. 119

<sup>10</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 204.

<sup>11</sup> Richard Simeon, *op. cit.*, p. 15.



La notion de *constitutional culture* a été amenée par Alain C. Cairns<sup>12</sup>. Pour notre part, nous l'employons pour désigner une dimension particulière de l'identité politique d'une société, un ensemble de principes et de valeurs auquel la majorité de ses membres semble recourir pour apprécier la loi fondamentale du pays, juger des propositions d'amendement qui y sont faites et influencer les élus à la faire évoluer vers leur représentation d'une constitution idéale. Dans ce mémoire, nous entendons démontrer que de nombreux événements relatifs à Meech et son échec s'expliquent par le caractère inconciliable des cultures constitutionnelles québécoise et canadienne-anglaise, notamment en ce qui a trait à leur vision respective de l'avenir du Canada.

### 1.1.2 État de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise en 1990

Pierre Elliott Trudeau a eu une importance déterminante sur la culture constitutionnelle des Canadiens anglais. Dès son entrée en fonction à titre de premier ministre en 1968, il avait souhaité convaincre les provinces d'enchâsser une charte des droits et libertés dans la Constitution. Toutefois, il n'y parvient qu'en 1982. Conformément à sa vision de la Constitution canadienne, « the Charter was a nationalizing, Canadianizing constitutional instrument intended to shape the psyches and identities of Canadians[,] [...] constraining the diversities that federalism both reflects and sustains »<sup>13</sup>, écrit Alan C. Cairns. Au pays, la Charte amène des changements dans la façon de définir la citoyenneté : les Canadiens se considèrent désormais égaux en droits, peu importe leur province d'origine<sup>14</sup>. De ce fait, l'égalité des citoyens des provinces s'ajoute au principe d'un fédéralisme central fort, l'autre aspect fondamental de la culture constitutionnelle

---

<sup>12</sup> Alan C. Cairns, *Charter Versus Federalism. The Dilemmas of Constitutional Reform*, Bakersville, McGill-Queen University Press, 1992, p. 95.

<sup>13</sup> Alan C. Cairns, *Reconfigurations. Canadian Citizenship & Constitutional Change*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1995, p. 197.

<sup>14</sup> Alan C. Cairns, « Constitutional Change and the Three Equalities » dans Ronald L. Watts et Douglas M. Brown, dir. *Options for a new Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, p. 79.

canadienne. C'est en constatant la réussite économique du gouvernement fédéral lors de la Deuxième Guerre mondiale que les Canadiens anglais avaient été convaincus de la pertinence des recommandations du rapport de la Commission Rowell-Sirois de 1940. Le fédéralisme centralisateur qu'ils rejetaient depuis 1867 allait dès lors devenir un aspect fondamental de leur identité nationale. À partir de 1982, Ottawa peut plus que jamais s'établir en maître d'œuvre de l'État national canadien, puisque la Charte représente un obstacle supplémentaire aux ambitions provinciales.

En ce qui concerne la participation des citoyens à la vie politique canadienne, la Charte des droits et libertés contribue « to a more participant oriented constitutional culture, and, in particular, [...] it has fostered constitutional interest groups devoted to the protection and enhancement of "their" constitutional clause »<sup>15</sup>. L'appropriation de la Constitution par les citoyens compose ce que Cairns désigne comme la *Citizen's Constitution theory*. La Charte relègue le fédéralisme et le parlementarisme au second plan pour devenir le pilier principal de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise. Cependant, des vestiges du fédéralisme demeurent présents dans la procédure d'amendement de la nouvelle Constitution. Bien que celle-ci *appartienne* désormais aux citoyens, procéder à sa modification ne nécessite toujours pas de consultation populaire en 1990. Cela s'avère illogique et inconséquent d'après Cairns<sup>16</sup>.

À la lumière de ces considérations sur la culture constitutionnelle canadienne-anglaise, le rejet de l'Accord du lac Meech par soixante-dix pour cent de la population et le climat politique au Canada dans les mois subséquents s'expliquent facilement : « [the] appropriate sensitivity [of Meech authors] to the exclusion of Quebec was not matched

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

<sup>16</sup> Alan C. Cairns, *Reconfigurations...*, p. 198.

by an equal sensitivity to the Charter's impact on Canada's constitutional culture »<sup>17</sup>, tranche Cairns. Dans la même veine, Simeon affirme que « [Meech's] process was seen as elitist and unaccountable; the participants were seen to be unrepresentative; the process was illegitimate »<sup>18</sup>. Plus loin, il laisse entendre que les Canadiens anglais percevaient que l'Accord « was inherently decentralizing [because of] the provincial nomination of Supreme Court judges and Senators, [and the limitation of the] federal spending power. While defenders of the Accord argued that the section applied only to a narrow set of programs [...] opponents saw it as reducing the federal power to establish national objectives and set national standards »<sup>19</sup>. Kenneth McRoberts complète en montrant que la clause de société distincte était contraire à l'esprit de la Charte et que, par conséquent, elle devint « the most important focus of English-Canadian opposition to the Accord »<sup>20</sup>. En définitive, selon Gagnon et Latouche, les Canadiens auraient préféré que le Québec déclare son indépendance plutôt que de modifier la constitution pour répondre à des revendications qu'ils ne partageaient pas<sup>21</sup>.

La mobilisation des Autochtones contre l'Accord est tout aussi déterminante pour expliquer son échec. Les Premières nations protestent contre l'arrêt des négociations entre leurs représentants et le gouvernement fédéral, dont les ressources seront toutes affectées à cette autre ronde constitutionnelle. Les Amérindiens présentent des revendications et une culture constitutionnelle qui leur sont propres : ils souhaitent

<sup>17</sup> Alan C. Cairns, *Charter Versus Federalism...*, p. 95.

<sup>18</sup> Richard Simeon, « Why Did the Meech Lake Accord Failed » dans Ronald L. Watts et Douglas M. Brown, dir., *Canada: The State of the Federation 1990*, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, 1990, p. 30.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>20</sup> McRoberts abonde dans le même sens que Simeon par ailleurs. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>21</sup> Alain-Gustave Gagnon et Daniel Latouche, *op. cit.*, p. 88.

obtenir la satisfaction de leurs demandes territoriales ancestrales ainsi que l'autogestion desdits territoires. C'est ce qui motive Elijah Harper.

### 1.1.3 État de la culture constitutionnelle québécoise en 1990

À la différence des Canadiens anglais, les Québécois sont attachés à leur province et au leadership de son gouvernement. Ni la Charte canadienne des droits et libertés, ni les fêtes, la culture ou les symboles canadiens ne font partie de la définition de leur identité. « The national unity strategy was successful – but with the wrong population »<sup>22</sup>, commente McRoberts. Celui-ci cite un sondage tenu en mars 1982, qui démontre que seulement 26 pour cent des Québécois se disaient d'accord avec la décision du Canada de rapatrier la Constitution sans obtenir l'accord du gouvernement du Québec<sup>23</sup>. Il montre aussi la hausse statistique des citoyens francophones du Québec s'affirmant « Québécois d'abord » entre 1970 et 1990<sup>24</sup>. Enfin, il attribue la victoire de Brian Mulroney de 1984 à « a massive defection of Quebec voters from the Liberal party »<sup>25</sup>. Même les Libéraux provinciaux rejettent 1982 et recourent à la clause nonobstant pour maintenir des dispositions de la loi 101 sur l'affichage unilingue francophone (loi 178 de 1988), compromises par la Charte.

Dans ce mémoire, nous soutenons que l'échec de Meech constitue un point tournant dans l'histoire constitutionnelle du pays. L'« après-Meech » est marquée par une radicalisation des opinions politiques québécoises sur les questions constitutionnelles : « for many Quebec francophones, the rejection of the Accord by English Canada was equivalent to rejection of Quebec itself. In the resulting wave of anger and humiliation, support for Quebec sovereignty soared to unprecedented heights.

<sup>22</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 186.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 178-179.

By November 1990, it had reached 64 per cent among Quebec residents »<sup>26</sup>, relate McRoberts. Au lieu de réparer l'affront subi par le Québec et d'atténuer le sentiment d'affaiblissement ressenti à cause du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982, toujours présent dans la mémoire collective des Québécois, l'échec de Meech réveille l'indignation collective. À la suite du rejet de Meech, la souveraineté devient une option constitutionnelle viable au Québec, même dans les milieux d'affaires : cela a aussi pour effet de soutenir le constat de radicalisation. Lisée croit qu'un bon nombre de patrons n'attendent que le signal du premier ministre pour se déclarer souverainistes. Pour soutenir ses dires, il montre les résultats d'un sondage interne des membres du très fédéraliste Conseil du Patronat effectué en février 1991, qui indique que 32 pour-cent se disent favorables à la souveraineté avec association économique<sup>27</sup>.

#### **1.1.4 La Commission Bélanger-Campeau : tribune et outil politique**

La création d'une commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est votée le 4 septembre 1990 par l'Assemblée nationale. À partir du 6 novembre, six semaines d'audiences se tiennent à Montréal, à Québec puis en région, pour finalement revenir à Québec avant et après Noël 1990. Ces séances publiques sont co-présidées par Michel Bélanger et Jean Campeau, eux-mêmes secondés par 32 commissaires choisis par le Parti Libéral et le Parti Québécois. Au total, 264 auteurs sont entendus par la Commission, sur 653 mémoires reçus.

Rapidement, des clans voués à la défense des options fédéraliste et souverainiste se créent. Quand les audiences auront pris fin, ils vont s'affronter à propos du contenu du rapport final lors de séances de travail à huis clos. Une proposition de tenir un

---

<sup>26</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 204.

<sup>27</sup> Jean-François Lisée, *op. cit.*, p. 126.

référendum sur la souveraineté sera battue au vote par dix-sept commissaires contre quinze. Le rapport de la Commission, adopté le 25 mars 1991, prévoit plutôt que le Parti Libéral aura jusqu'en octobre 1992 pour recevoir des offres fédérales jugées sérieuses ou sinon s'engager à tenir un référendum sur la souveraineté du Québec en l'absence de celles-ci. C'est le principe que consacre la loi 150, adoptée le 20 juin sans l'appui des élus du Parti québécois. Cependant, le fait que Bourassa se satisfasse de l'Entente de Charlottetown, un important recul par rapport à Meech, prouve que les libéraux provinciaux ne se sont ni sentis liés par le rapport de la Commission Bélanger-Campeau qu'ils avaient eux-mêmes entériné, ni par les mécanismes contenus dans la loi 150 que nous venons d'évoquer.

#### **La forme et la fonction d'une commission parlementaire comme la Commission Bélanger-Campeau**

Bélanger-Campeau est une commission parlementaire, un type de mécanisme consultatif gouvernemental temporaire qui n'engage pas le gouvernement à se conformer à ses conclusions. Contrairement aux états généraux ou aux commissions royales d'enquête, le parti au pouvoir conserve l'initiative de présenter ou non les recommandations d'une commission parlementaire à l'Assemblée nationale et d'y donner la suite qu'il désire. Lors de la Commission Bélanger-Campeau, le Parti Libéral a donc pu utiliser sa majorité de commissaires pour reprendre le contrôle de la Commission, tout en éloignant l'éventualité d'un référendum sur la souveraineté dont il ne veut pas. Ce fait relève de la logique politique : Robert Bourassa avait créé une instance consultative pour laisser la population québécoise s'exprimer, non pour être contraint d'administrer les affaires de l'État en étant astreint à des recommandations inacceptables pour lui.

D'autres critiques de la représentativité et de la légitimité de la Commission Bélanger-Campeau émanent de certains groupes. C'est le cas de la Centrale des

Syndicats Démocratiques, qui prétend que « le Parlement est l'instrument privilégié de notre système démocratique. La décision de faire siéger des non-élu-e-s dans le cadre d'une de ses Commissions est en ce sens profondément discutable »<sup>28</sup>. Au contraire, le Mouvement Desjardins<sup>29</sup>, le Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales<sup>30</sup>, la Fédération des ACEF<sup>31</sup> et le Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain auraient tous souhaité un forum plus large. Par exemple, le FRAPRU affirme qu'il « ne reconnaît pas à la Commission parlementaire la légitimité de décider de l'avenir national du Québec, puisqu'elle ne représente qu'une partie de ce Québec, celle des affairistes et des politicien-ne-s, et que les classes populaires et leurs organisations en sont à peu près complètement absentes »<sup>32</sup>. Lors de l'audience du FRAPRU devant la Commission, Michel Bélanger répond à cette critique. Il fait valoir que la création de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du

<sup>28</sup> Notons qu'il ne s'agit pas du commentaire d'un observateur neutre : la CSD réagit au fait de ne pas avoir obtenu le siège de commissaire qu'elle convoitait. Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Centrale des Syndicats démocratiques*, p. 7.

<sup>29</sup> « La CSN a proposé et aurait préféré la création d'un vaste forum public formé de personnes issues de toutes les grandes catégories sociales. [...] Nous déplorons le fait que des personnes représentant les nations autochtones n'aient pas été invitées à agir comme commissaires [...] de personnes issues des groupes de femmes [...] de personnes représentant les groupes de jeunes [...], les groupes communautaires [...], les communautés ethniques ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)*, p. 5.

<sup>30</sup> « Les communautés culturelles qui représentent un segment important de la population ne sont pas adéquatement représentées au sein de la Commission Bélanger-Campeau. [...] Nous sommes également préoccupés par l'exclusion et la marginalisation des autres groupes défavorisés, notamment les jeunes, les pauvres, les femmes, etc... ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales*, p. 3-4.

<sup>31</sup> « La faible représentativité des commissaires. Cette commission est biaisée dès le départ, car l'ensemble de ses membres ne reflète pas la composition actuelle de la société. [...] Comment expliquer l'absence du mouvement communautaire ? Comment expliquer l'absence des groupes de femmes ? [...] des personnes âgées ? [...] des autochtones ? [...] des communautés immigrantes ? [...] des groupes environnementaux ? ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF)*, p. R1.

<sup>32</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU)*, p. 5-7.

Québec s'est faite unanimement et par des députés dûment choisis par la population, ce qui « est non seulement légitime, c'est même assez rare dans des pays modernes »<sup>33</sup>.

Pour notre part, c'est le contexte d'effervescence et d'urgence caractérisant l'après-Meech qui nous paraît unique et qui mérite qu'on l'analyse plus largement. L'ampleur que prend la Commission Bélanger-Campeau en témoigne : 4,65 millions de dollars furent nécessaires pour que son imposante délégation aille siéger aux quatre coins du Québec pendant un mois et demi. Jamais une instance itinérante créée par le gouvernement n'avait pris une telle envergure. Sous l'œil des caméras, les politiciens, hommes d'affaires et syndicalistes qui la composent gagnent une popularité certaine. L'attention médiatique sera d'ailleurs constante jusqu'au déclenchement de la première guerre en Irak (à la mi-janvier 1991), Radio-Québec choisissant entre autres de diffuser une émission spéciale résumant les grands événements de chaque journée d'audience. La réponse des segments organisés de la société québécoise est à la hauteur : 653 mémoires totalisant plus de 16 000 pages de texte parviennent au secrétariat de la Commission. Deux faits semblent causer cet engouement. D'abord, l'échec de l'Accord du lac Meech suscite une plus grande participation des Québécois aux débats constitutionnels dans l'après-Meech, mais aussi, la visibilité de la Commission Bélanger-Campeau lui confère un attrait indéniable pour les groupes dont le financement et l'avancement des revendications dépendent de leur notoriété. À en juger par les témoignages entendus à la Commission, les circonstances sont favorables aux nationalistes québécois. N'eût été de la teneur diluée du rapport final et des manœuvres de Bourassa pour accepter les offres de Charlottetown, plus d'un livre se serait sans doute consacré à l'étude de cet événement unique pour comprendre les attentes d'une partie des Québécois.

---

<sup>33</sup> Québec, Montréal, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Journal des débats (FRAPRU)*, p. 1961.



## 1.2 La Commission Bélanger-Campeau dans l'historiographie

Dans l'historiographie des relations fédérales-provinciales après l'échec de l'Accord du lac Meech, c'est Alain-G. Gagnon et Daniel Latouche qui analysent la Commission Bélanger-Campeau avec le plus de profondeur. Ils y consacrent la plus grande partie de leur livre *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres*. Toutefois, sa publication à l'automne 1991 ne permet pas un recul suffisant par rapport aux événements. En effet, les auteurs s'attardent exagérément à l'analyse des scénarios plausibles et à tenter de prévoir celui le plus susceptible de survenir, après avoir publié de nombreux extraits de mémoires sans véritable ligne directrice. Gagnon et Latouche émettent aussi une opinion discutable quand ils affirment que les relations entre le Québec et le reste du Canada reprennent, lors de Bélanger-Campeau, le caractère émotif du conflit de sociétés qui avait cours au moment du Rapport Durham tout en laissant de côté leur critique du fédéralisme centralisateur<sup>34</sup>. Par contre, ils sont conscients des intentions que dissimulent certains auteurs de mémoires – qu'ils ne nomment pas – voulant « participer pour la nième fois à une tentative de prise de contrôle de l'opinion publique »<sup>35</sup> et pour qui « la constitution était [le] prétexte idéal pour prendre la parole »<sup>36</sup>. Au moins, Gagnon et Latouche semblent intéressés à analyser la société québécoise de l'époque plutôt que de discuter des intentions politiques du premier ministre Robert Bourassa, ce à quoi se bornent les Lisée et Nemni.

En raison du faible nombre d'études parues qui traitent de la Commission Bélanger-Campeau, nous devons aussi retenir les propos des polémistes Nemni et Lisée, qui utilisent tous deux la Commission comme un exemple servant à prouver leur thèse

<sup>34</sup> « Le changement de ton par rapport aux analyses antérieures est significatif. [...] Le conflit est redevenu ce qu'il était du temps de Lord Durham : un conflit de sociétés. On n'accuse plus Ottawa de se faire l'apôtre acharné de la centralisation ». Alain-Gustave Gagnon et Daniel Latouche, *op. cit.*, p. 469.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 435.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 436.

respective. Dans le court essai dogmatique *The Politics of Secession in Quebec: The Case of the Bélanger-Campeau Commission*, Max Nemni parvient à des conclusions inacceptables pour nous. En effet, la thèse de l'auteur que « the “two paths” recommendation of the Commission – a massive restructuring of the Canadian federalism or a referendum on secession – was essentially a political strategy [...] to strengthen the Bourassa Government’s hand in the so-called “Charlottetown round” of constitutional negotiations »<sup>37</sup>, nous paraît fausse : au lieu de reconnaître l’habileté et le réalisme politique de Bourassa, l’auteur va même jusqu’à lui faire le reproche d’avoir nourri le Parti québécois et l’idée d’indépendance en essayant de se donner cette position de force<sup>38</sup>.

Reste que l’essai de Max Nemni fournit certaines pistes analytiques intéressantes.

Les auteurs des mémoires de la Commission martèleraient trois idées récurrentes, toutes fausses d’après lui :

**Canadian federalism is “forced” upon francophones; the federal system is a costly “failure” that “stifles” Quebec; the central government is constantly intruding in matters that are not under its jurisdiction. Moreover, there is an underlying feeling that, in spite of Quebec’s best efforts, these interferences are deeply “disturbing”. Nothing much can be achieved under the present system**<sup>39</sup>.

D’autres commentaires de Nemni semblent plus rationnels : « Canada constantly has to justify its own existence. While feelings of solidarity are channelled towards Quebec, Canada and federalism are either subjected to utilitarian calculations or treated as the source of all ills »<sup>40</sup>. En définitive, la seule bonne utilisation de l’essai de Nemni semble

---

<sup>37</sup> « While the Bélanger-Campeau Commission clearly failed in its immediate strategic mission, it succeeded in reinforcing the idea of secession in Quebec ». Max Nemni, *The Politics of Secession in Quebec. The Case of the Bélanger-Campeau Commission*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1994, p. 39. (Coll. « Laboratoire d’études politiques et administratives »)

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>40</sup> *Ibid.* p. 21.

celle qui prendra en compte certaines des observations qu'il formule à l'endroit des mémoires, en les intégrant dans un cadre analytique plus large.

Pour sa part, Jean-François Lisée consacre deux tomes à Robert Bourassa et à l'après-Meech. Dans *Le Tricheur*, l'auteur décrit comment le chef du Parti libéral aurait pleinement assumé ses responsabilités de chef de l'État pour détourner les Québécois d'aspirations indépendantistes qu'il aurait jugées contraires aux intérêts économiques de la province. Lisée ne dissimule pas ses opinions : la souveraineté est à portée de main et Bourassa peut la faire avec l'assentiment d'une large majorité de la population s'il le désire. Ainsi, l'auteur s'attarde à démontrer que tous s'y préparent et que bien peu de gens dans la société la craignent encore, pas même une partie de la communauté des affaires tel que nous l'avons expliqué. Lisée se trouve donc aux antipodes de Nemni à propos de l'ancien premier ministre.

Sans que nous intéresse le procès du politicien institué par Lisée, la lecture des faits qui l'entourent nous semble plus crédible et conforme aux faits que celle de Nemni. Ceci dit, l'étude de Lisée ne constitue aucunement une analyse complète de la Commission Bélanger-Campeau. Au contraire, avare de commentaires sur les mémoires déposés devant elle, son livre réussit surtout à nous intéresser en raison des centaines d'entrevues privilégiées et des documents inédits sur lesquels l'enquête repose. Il s'agit là d'une mine de renseignements pour saisir le panorama politique de l'époque et les jeux de pouvoir qui ont cours à la Commission. Par exemple, Lisée rapporte les propos éclairants de Gilles Chartrand, conseiller principal de la délégation péquiste de l'époque, qui mentionne les cinq thèmes sur lesquels aurait insisté l'organisation du parti auprès des groupes sur lesquels il avait de l'influence : « la faillite économique du fédéralisme, l'impossibilité de réformer le fédéralisme à cause des contraintes de la formule

d'amendement, les avantages de la souveraineté pour atteindre les objectifs du Québec, la viabilité économique d'un Québec souverain et [...] le fait que la Communauté économique européenne est constituée d'États souverains »<sup>41</sup>. Nous voici munis d'une certaine grille de lecture de mémoires, un peu comme celle qu'a bâtie Nemni. De plus, l'explication de la machine péquiste faite par Lisée nous permet de dégager certains repères pour juger de la filiation des auteurs de plusieurs mémoires.

### 1.3 Les sources et la méthode de leur exploitation

Deux sources nous sont utiles pour saisir l'opinion politique de certains segments de la société québécoise sur des questions constitutionnelles après l'échec de l'Accord du lac Meech et pour répondre adéquatement aux interrogations que nous avons soulevées dans la problématique<sup>42</sup>. La première consiste en une sélection de 31 mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau. Elle se complète par la transcription des réponses aux questions des commissaires consignées dans le journal des débats. Nous avons aussi dépouillé les quotidiens *La Presse*, *Le Devoir* et *The Gazette* mais en aucun moment le style descriptif du traitement journalistique des travaux de la Commission n'a su enrichir nos réflexions. Enfin, pour pouvoir comparer la situation québécoise avec celle qui a cours au Canada anglais, nous avons dépouillé une troisième source : le Rapport de la Commission Spicer. Une section méthodologique spécifique à cette analyse débute le quatrième chapitre. En obtenant des réponses aux mêmes questions de recherche que la Commission Bélanger-Campeau recueille, nous pourrions déterminer si l'échec de

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>42</sup> Quels problèmes sont tenus responsables de la crise du fédéralisme au Québec en 1990 ? Quelles solutions proposent les auteurs des mémoires pour dénouer l'impasse constitutionnelle ? Quels sont les domaines de compétences où le Québec devrait jouir d'une autonomie plus grande ou d'une autonomie complète ? Peut-on noter une évolution dans leurs prises de position ? Existe-t-il des exemples internationaux d'intégration et d'interdépendance économique et d'affirmation politique qui permettent de dresser un parallèle avec la situation québécoise ? Quels projets de société peut-on mettre en relief en plus du règlement de la question nationale ?

l'Accord du lac Meech provoque les changements nécessaires pour que la décentralisation exigée par le Québec devienne acceptable pour la culture constitutionnelle canadienne-anglaise.

### **Les mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau**

En menant l'analyse de la Commission Bélanger-Campeau, notre perspective est double. D'une part, nous cherchons à comparer les mémoires retenus entre eux, afin d'en tirer une impression d'ensemble. D'autre part, notre réflexion se doit de saisir en bloc les secteurs de la société québécoise que nous avons constitués pour comprendre de quelle manière ils évoluent les uns par rapport aux autres.

Nous préférons retenir que 653 mémoires ont été déposés à la Commission, plutôt que le nombre de 607 généralement avancé. Cette différence s'explique par notre choix de compter tous les mémoires sans distinction, ceux des 607 groupes ou auteurs indépendants mais aussi ceux des experts invités<sup>43</sup>. Nous les avons ensuite répartis en 18 catégories en fonction du champ d'activités de leurs auteurs. Elles se trouvent expliquées dans le tableau 1. Consultez aussi le graphique circulaire de la page 28.

**Tableau 1 : Explication des 18 catégories créées pour répartir les 653 mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Attribution des 31 mémoires retenus en cinq secteurs (politique (6), économique (10), social (5), régional (3) et minorités ethniques, culturelles et religieuses (7)).**

<p><b>Le secteur politique (6 sur 84)</b></p>	<p><b>Mémoires provenant de partis politiques et de groupes ou comités faisant la promotion de l'indépendance ou du fédéralisme (84 sur 653) :</b> il s'agit de groupes organisés présents sur la scène politique québécoise ou canadienne, soit briguant les suffrages dans des élections ou se consacrant à la défense d'un programme assimilable à celui des partis. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires du Parti Québécois,</p>
---	--

<sup>43</sup> Il y a plus de 46 mémoires d'experts invités mais plusieurs ont été comptabilisés à la fois parmi les 607 mémoires ordinaires (parce qu'ils sont parvenus à la Commission avant que leurs auteurs ne reçoivent leur invitation officielle). Afin d'avancer le nombre de 653, nous n'avons compté chaque mémoire qu'une seule fois. Ce fait tend aussi à confirmer le peu de différence notable qui sépare les mémoires d'experts des autres.

	<p>du Comité national des jeunes du Parti Québécois, de la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, de l'Association Libérale aux Îles-de-la-Madeleine, du Parti Égalité et du Parti Libéral du Canada pour un total de six.</p>
(autre)	<p><b>Mémoires provenant de l'État, des organisations gouvernementales non-partisanes (5 sur 653) :</b> il s'agit d'instances permanentes et apolitiques, créés et financés par le gouvernement pour surveiller et orienter ses prises de décisions dans certains dossiers jugés particulièrement sensibles. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.</p>
Le secteur économique (10 sur 67)	<p><b>Mémoires provenant de groupes de pression patronaux, de compagnies, d'institutions financières ou d'association de producteurs manufacturiers, miniers ou agricoles (24 sur 653) :</b> il s'agit de groupes gérant ou possédant des capitaux, des moyens techniques et embauchant de la main d'œuvre, dans l'objectif de créer de la richesse. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires du Conseil du Patronat du Québec, de la Chambre de Commerce du Québec, de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, de l'Association des Manufacturiers Canadiens (section Québec), de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) et du Mouvement Desjardins pour un total de six.</p> <p><b>Mémoires provenant de syndicats ou d'ordres professionnels (43 sur 653) :</b> il s'agit d'associations de travailleurs ou encore d'individus regroupés exerçant un métier régi par le code des professions. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), de la Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD) et de l'Association des Économistes Québécois pour un total de quatre.</p>
Le secteur social (5 sur 83)	<p><b>Mémoires provenant de groupes de pression :</b> anti-pauvreté, jeunesse, famille, âge d'or, culture, français, environnement, pacifisme-anti-violence, aide internationale, droits de l'homme, activité physique ou pro-vie (71 sur 653) : il s'agit d'organismes sans but lucratif dont les campagnes de financement servent à la défense d'une cause sociale. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires de la Fédération des Associations Coopératives d'Économie familiale (ACEF), du Front d'Action en Réaménagement Urbain, du collectif environnemental Espace-Québec et de l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, pour un total de quatre.</p> <p><b>Mémoires provenant de groupes de femmes (12 sur 653) :</b> il s'agit de groupes de pression se consacrant à la défense des droits et la promotion des intérêts des femmes. Dans cette catégorie, nous avons retenu le mémoire de la Fédération des Femmes du Québec. Total de un.</p>
(autre)	<p><b>Mémoires provenant d'administrateurs d'institutions du domaine de la santé (4 sur 653) :</b> une catégorie englobante dont les auteurs sont directeurs d'hôpitaux ou d'établissements dispensant des soins de santé physique et mentale, ou encore d'instances régionales organisant l'offre de</p>

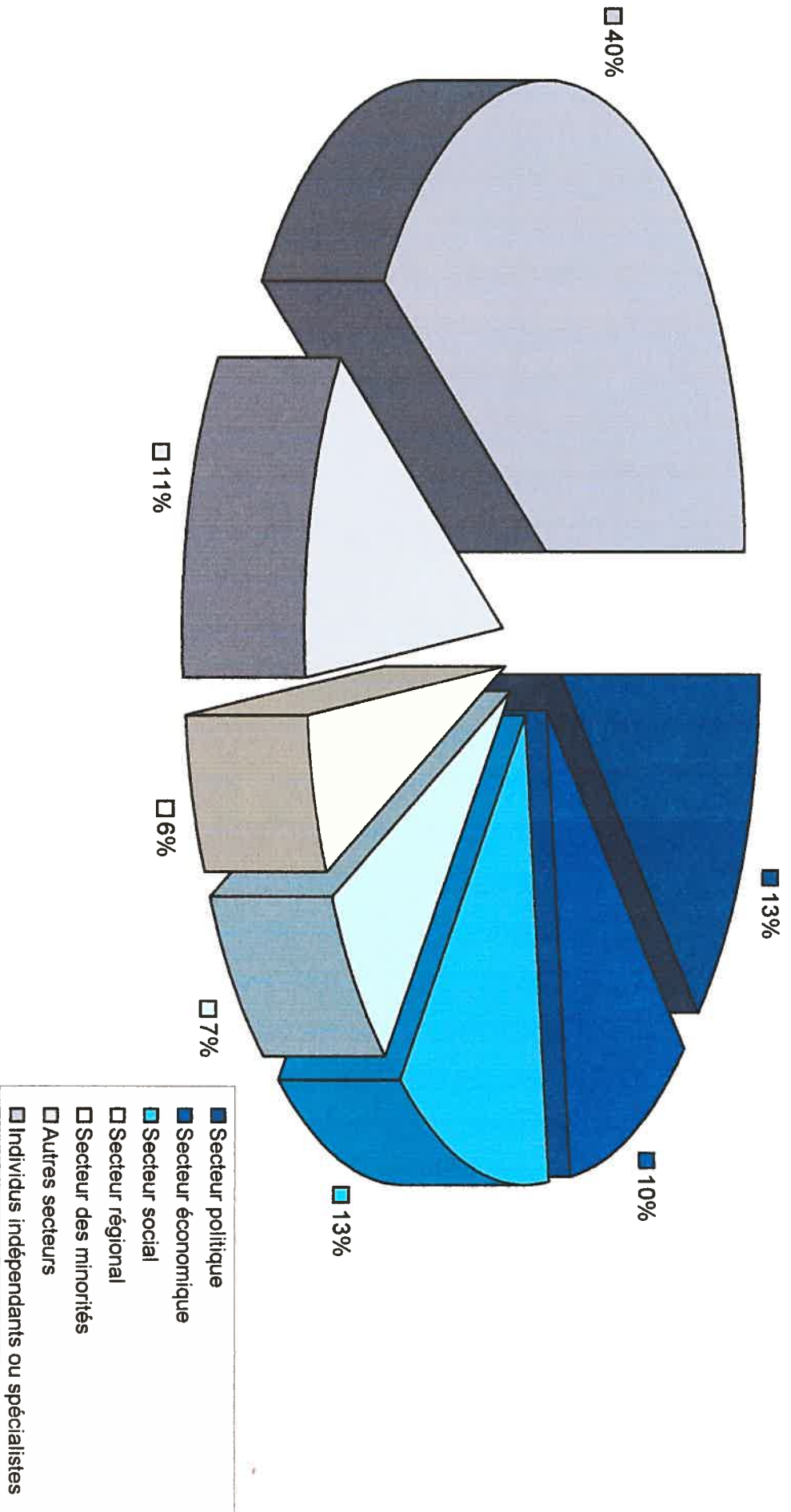
	services en santé. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
(autre)	<b>Mémoires provenant du milieu de l'éducation (20 sur 653)</b> : une catégorie englobante où les auteurs sont issus du domaine de groupes de recherche universitaires, de l'enseignement ou de l'administration de l'éducation du primaire à l'université. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
(autre)	<b>Mémoires provenant d'associations d'étudiants (21 sur 653)</b> : il s'agit de groupes constitués selon une charte, voués à la défense des intérêts des étudiants qui en sont membres. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
<b>Le secteur régional (3 sur 45)</b>	<b>Mémoires provenant de municipalités et de groupes régionaux (45 sur 653)</b> : il s'agit d'organisations représentatives promouvant les intérêts d'une réalité régionale physique ou administrative, ainsi que d'associations desquelles ces régions ou municipalités sont membres. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires de l'Union des Municipalités du Québec, de l'Union des Municipalités Régionales de Comté et de la Ville de Montréal pour un total de trois.
<b>Le secteur des minorités ethniques, culturelles ou religieuses du Québec (7 sur 36)</b>	<p><b>Mémoires provenant de groupes anglophones (8 sur 653)</b> : il s'agit de groupes de pression se consacrant à la défense des droits et la promotion des intérêts des individus de la minorité de langue anglaise. Dans cette catégorie, nous avons retenu le mémoire d'Alliance Québec. Total de un.</p> <p><b>Mémoires provenant de communautés culturelles ou religieuses (16 sur 653)</b> : il s'agit de groupes de pression se consacrant à la défense des droits et à la promotion des intérêts des individus issus de minorités ethniques ou religieuses. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires de la Fédération des Groupes Ethniques du Québec, du Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales, du Congrès National des Italo-Canadiens et d'une association juive, le Comité Tripartite sur la Constitution, pour un total de quatre.</p> <p><b>Mémoires provenant de groupes autochtones (12 sur 653)</b> : il s'agit de groupes de pression se consacrant à la défense des droits et à la promotion des intérêts des individus issus des Premières nations. Dans cette catégorie, nous avons retenu les mémoires de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que celui du Conseil des Atikamekw et des Montagnais pour un total de deux.</p>
(autre)	<b>Mémoires provenant de groupes de la francophonie nord-américaine (7 sur 653)</b> : il s'agit de groupes de pression se consacrant à la défense des droits et à la promotion des intérêts des individus de langue française de l'extérieur du Québec. La Commission Bélanger-Campeau n'a pas reçu de mémoires de francophones d'Afrique ou d'Eurasie. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.

(autre)	<b>Mémoires provenant de groupes religieux et de mouvements spirituels (13 sur 653)</b> : il s'agit de groupes issus d'une religion pratiquée au Canada ou d'une secte religieuse. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
(autre)	<b>Mémoires provenant de clubs de loisirs (5 sur 653)</b> : il s'agit de groupes dont les membres partagent un passe-temps. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
(autre)	<b>Mémoires provenant de spécialistes invités (55 sur 653)</b> : il s'agit d'individus invités personnellement par la Commission Bélanger-Campeau en leur qualité d'expert de la démographie, du droit, de l'histoire, de la sociologie ou de l'économie. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
(autre)	<b>Mémoires provenant d'individus ne revendiquant pas l'affiliation à un groupe (208 sur 653)</b> : il s'agit de personnes connues et inconnues, de toutes les provenances mais partageant le fait d'exprimer leurs opinions et perceptions à titre privé. Nous n'avons pas retenu de mémoires de cette catégorie.
<b>31 mémoires retenus sur 653</b>	

Comme le nombre de pages des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau est considérable puisqu'il totalise plus de 16 000, nous avons donc dû procéder à un tri sélectif. Pour dégager le portrait le plus complet et pertinent possible, la sélection des mémoires fut opérée en fonction de deux critères : le type d'activité ainsi que le degré d'importance du groupe dans la société québécoise. Pour cela, nous avons regroupé les dix-huit catégories de mémoires en cinq grands secteurs (politique, économique, social, régional et celui des minorités ethniques, culturelles et religieuses) dont le poids est illustré dans le graphique de la page suivante. Les mémoires qui ne pouvaient pas trouver leur place dans le regroupement en secteurs furent automatiquement laissés de côté. Dans la sélection finale, les secteurs économique et ethnoculturel se trouvent surreprésentés : le secteur économique nous semblait contenir des mémoires particulièrement pertinents, tandis que ceux des minorités ethnoculturelles et religieuses



Graphique 1 : La proportion des cinq secteurs d'activités, par rapport à l'ensemble des mémoires



étaient plus brefs, nécessitant donc un dépouillement plus large pour pouvoir en tirer des conclusions.

**Tableau 2 : Présentation par secteurs des groupes auteurs des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau retenus.**

<p><b>Le secteur politique (6 sur 84)</b></p>	<p>Nous avons retenu tous les mémoires des partis politiques provinciaux. En l'absence d'un mémoire du Parti Libéral du Québec, nous avons choisi sa très active Commission Jeunesse et la seule association de comté qui dépose un mémoire, celle des Îles-de-la-Madeleine. Les jeunes péquistes furent choisis pour faire contrepoids à leurs adversaires libéraux.</p> <p><b>Parti Québécois</b> : il assiste à un deuxième mandat du Parti Libéral du Québec depuis 1989. Il a voté contre l'Accord du lac Meech, mais a participé activement à l'établissement de la Commission Bélanger-Campeau. L'échec de l'Accord le rend à nouveau très populaire. La formation est menée par Jacques Parizeau.</p> <p><b>Comité National des Jeunes du Parti Québécois</b></p> <p><b>Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec</b> : elle est dirigée par Michel Bissonnette et Mario Dumont. Très actifs, ils ont ensemble annoncé aux journalistes que la Commission Jeunesse devenait la première institution souverainiste à l'intérieur du Parti Libéral. Parce qu'elle ambitionne de gagner le Congrès libéral à ses idées, les modère tout en recherchant l'approbation du chef Robert Bourassa.</p> <p><b>Association Libérale aux Îles-de-la-Madeleine</b> : elle se voue surtout à la défense des intérêts de l'archipel.</p> <p><b>Parti Égalité</b> : fondé en réaction à la loi 178 sur l'affichage unilingue français en 1988, le parti obtient trois élus dans l'Ouest de Montréal un an plus tard. Il est mené par Robert Libman.</p> <p><b>Parti Libéral du Canada</b> : formant l'opposition officielle à Ottawa, il est de loin en avance dans les sondages. Son nouveau chef Jean Chrétien en présente le mémoire, alors que les progressistes-conservateurs se contentent d'observer les travaux de la Commission.</p>
<p><b>Le secteur économique (10 sur 67)</b></p>	<p>Le secteur économique est celui dont les positions politiques sur les questions constitutionnelles évoluent le plus entre 1980 et 1990. Les lobbys patronaux et syndicaux disposent d'une influence majeure sur les élus et sur l'opinion publique. Ils présentent tous des mémoires très étoffés.</p> <p><b>Conseil du Patronat du Québec</b> : il s'agit du plus puissant lobby patronal au Québec. Fédéraliste, ses membres font surtout partie de la grande entreprise. Ils appuyaient Meech à 88%.</p> <p><b>Chambre de Commerce du Québec</b> : ce lobby patronal autonomiste compte 60 000 membres provenant essentiellement de la petite et moyenne</p>

entreprise, et répartis en 230 Chambres locales. Jean Lambert, porte-parole élu, présente devant la Commission un mémoire préalablement adopté à 95% par les Chambres locales.

**Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain** : ce lobby patronal régional reste tout de même puissant. Son mémoire affirme que le patronat ne craint plus les répercussions économiques négatives à l'étranger de discussions sur l'indépendance du Québec.

**Association des Manufacturiers Canadiens (section Québec)** : il s'agit d'un lobby pancanadien, qui fait par conséquent preuve de prudence. Son mémoire est présenté par Richard Le Hire, qui deviendra ministre péquiste sous Parizeau. Il insiste sur l'établissement d'un climat économique propice au commerce peu importe l'option constitutionnelle retenue.

**Union des Producteurs Agricoles (UPA)** : membre du Mouvement Québec Français, l'Union défend 48 300 agriculteurs, en plus de 120 000 propriétaires de boisés privés. Le commissaire Ouellet (Parti Libéral du Canada) provoque une polémique lorsqu'il dénonce le mode de scrutin à main levée qui aurait facilité le résultat de 97% des membres de l'UPA en faveur de la souveraineté.

**Mouvement des Caisses Desjardins** : l'association coopérative financière comprend 1399 caisses représentant 4,3 millions de membres. Le mémoire a été entériné presque unanimement par les 18 300 dirigeants de caisses, mais le commissaire Holden (Parti Égalité) provoque une controverse qui a écho dans les journaux lorsqu'il dénonce les questions tendancieuses de l'outil de consultation.

**Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ)** : centrale économique très souverainiste, elle appelait déjà à voter OUI en 1980 conformément à la décision unanime de 2000 délégués en congrès.

**Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)** : elle appelait aussi à voter OUI en 1980, et refusait comme insuffisant l'Accord du lac Meech en 1987. Pierre Paquette, son secrétaire général, et Monique Simard, sa première vice-présidente, passeront respectivement au Bloc Québécois (parti souverainiste à Ottawa surtout formé de transfuges Conservateurs) et au Parti Québécois. La CSN signe le mémoire le plus volumineux avec celui de la Ville de Montréal.

**Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD)** : centrale syndicale la plus indépendante des partis politiques, elle inclut 61 000 membres, surtout dans le secteur manufacturier. La CSD n'a pas obtenu le siège qu'elle convoitait à la Commission et se montre très critique de ses procédures depuis.

**Association des Économistes Québécois** : ordre professionnel de 300 membres, il présente un mémoire très apprécié des commissaires et des médias. Il permet de comprendre comment la souveraineté du Québec s'inscrit dans les grands courants économiques mondiaux.

<p><b>Le secteur social</b> (5 sur 83)</p>	<p>Le secteur social est si vaste que nous nous sommes astreints au choix de groupes luttant contre la pauvreté, pour la préservation de l'environnement et pour le droit des femmes.</p> <p><b>Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF)</b> : elle lutte depuis 20 ans contre la pauvreté dans 10 villes du Québec.</p> <p><b>Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU)</b> : il lutte pour l'accès au logement depuis 1978.</p> <p><b>Fédération des Femmes du Québec</b> : fondée en 1966, elle représente 100 000 femmes unies dans 115 associations membres. Elle n'était pas souverainiste en 1980. Pour paraître crédible, elle présente le mémoire du secteur social qui traite le plus de politique.</p> <p><b>Espace-Québec</b> : ce collectif de 24 personnes a pour porte-parole Yvon Charbonneau (ancien ministre libéral). Il regroupe Robert Dubé (Directeur général de la Fondation québécoise en environnement), et de nombreux chimistes et universitaires se portant à la défense de l'environnement.</p> <p><b>Union Québécoise pour la Conservation de la Nature</b> : un regroupement de 100 organismes écologistes représentant plus de 60000 adhérents. L'UQCN compte également environ 6000 membres individuels et publie le magazine environnemental FRANC-NORD. Il s'inspire du rapport international Brundtland sur le développement durable.</p>
<p><b>Le secteur régional</b> (3 sur 45)</p>	<p><b>Union des Municipalités du Québec</b> : elle regroupe et représente les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines et régionale du Québec, soit 80 pour cent de la population.</p> <p><b>Union des Municipalités Régionales de Comté</b> : l'UMRCQ a pour mission de défendre les intérêts des petites et moyennes municipalités. Fondée en 1944, l'Union compte 1180 municipalités locales en 1990 et 87 municipalités régionales de comtés parmi ses membres. Mandatée par son assemblée générale, qui s'exprime au nom de plus de 8000 élus municipaux, l'UMRCQ prétend véhiculer les préoccupations du Québec des régions.</p> <p><b>Ville de Montréal</b> : Jean Doré, maire de Montréal, a contribué à la campagne de René Lévesque en 1970. La première ville en importance au Québec signe le mémoire le plus volumineux avec celui de la CSN.</p>
<p><b>Le secteur des minorités ethniques, culturelles ou religieuses du Québec</b> (7 sur 36)</p>	<p>Le secteur des minorités ethniques, culturelles ou religieuses du Québec est le plus difficile à saisir. Nous avons opté pour la sélection d'un groupe anglophone, de deux coalitions de groupes ethniques divers, et enfin d'un mémoire de la communauté juive et un de la communauté italienne, en raison de la grande importance de ces deux communautés spécifiquement dans la société québécoise. Deux mémoires autochtones complètent la représentation de ce secteur.</p> <p><b>Alliance Québec</b> : fondé en 1982, il s'agit du lobby anglophone le plus connu. 2500 personnes participent aux tables rondes menant à la rédaction</p>

	<p>de son mémoire.</p> <p><b>Fédération des Groupes Ethniques du Québec :</b> la Fédération des Groupes ethniques du Québec est le produit d'une division en trois d'avec deux groupes anglophones : le Comité Canada 1966 et le Conseil des minorités ethniques (devenu par la suite Alliance-Québec). La Fédération voulait tenir les débats en français, ce qu'on lui refusait. Elle sera favorable à Meech.</p> <p><b>Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales :</b> cette coalition de 80 organismes de communautés culturelles est créée le 21 juillet 1990 en vue de promouvoir la pleine participation des groupes des communautés culturelles aux travaux de la Commission Bélanger-Campeau.</p> <p><b>Congrès National des Italo-Canadiens et FILEF (Association Italienne des Travailleurs Émigrés et Familles) :</b> il représente les 250 000 Italo-québécois composant la communauté ethnique la mieux intégrée au Québec.</p> <p><b>Comité Tripartite sur la Constitution :</b> formé du Congrès juif canadien (région Québec), des services communautaires juifs de Montréal (AJCS) et de la Communauté sépharade du Québec, il compte 97000 membres, dont le tiers sont nés à l'extérieur du pays et dont 20 pour cent est de langue maternelle française.</p> <p><b>Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador :</b> c'est l'instance la plus connue et représentative du plus d'autochtones du Canada.</p> <p><b>Conseil des Atikamekws et des Montagnais :</b> neuf communautés montagnaises et trois communautés atikamekws créent un organisme politique en 1975. Au Québec, environ 4000 Atikamekw et 11 000 Montagnais sont regroupés au sein de douze communautés.</p>
<p><b>31 mémoires retenus sur 653</b></p>	

Pour structurer le dépouillement des mémoires, nous avons bâti une grille de lecture inspirée des questions qui étaient suggérées aux spécialistes invités par la Commission. Existe-t-il des exemples internationaux d'intégration et d'interdépendance économique et d'affirmation politique ? Quels sont les problèmes auxquels est confronté le Québec en ce qui concerne son statut politique et constitutionnel ? Quelles solutions proposent les auteurs des mémoires étudiés et pourquoi ? Quels sont les domaines de

compétences où le Québec devrait jouir d'une autonomie plus grande ou d'une autonomie complète ? Peut-on dégager les éléments d'un projet de société en plus du règlement de la question nationale ? La lecture du contenu des mémoires a permis de revalider les catégories établies dans cette grille d'analyse. Elle est solide sans être trop rigide, ce qui préserve le contenu des mémoires. Sur ces fondations a pu être entreprise la mise en relation du contenu des mémoires.

### **Le journal des débats de la Commission Bélanger-Campeau**

Les auteurs reçus par la Commission Bélanger-Campeau durent faire face à l'interrogatoire des commissaires. Alors que chaque groupe disposait de dix minutes pour résumer son texte, de 50 à 80 minutes, proportionnellement à l'importance des auteurs, étaient réservées à la période de questions de la part de la présidence, des partis libéral et québécois, mais surtout des commissaires non-affiliés, majoritaires à la Commission. Chaque mot prononcé pendant que la Commission siégeait a été mis en texte et se trouve consigné en près de 2500 pages<sup>44</sup>. Le *Journal des débats* permet une deuxième lecture des mémoires à travers les questions des commissaires et les réponses formulées par leurs auteurs. Il est ainsi possible d'enrichir les opinions contenues dans les mémoires. Enfin, ce recueil de sources consolide notre analyse et nous assure d'avoir fait ressortir les points cruciaux de chaque mémoire. Dans le prochain chapitre, cette analyse débute par l'étude des projets de société et des modèles internationaux que l'on retrouve dans les mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau.

---

<sup>44</sup> Québec, Montréal, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Journal des débats*, 7 novembre 1990 au 17 janvier 1991, 2496 pages.

## Chapitre 2 : Projets de société parallèles au règlement de la question nationale et modèles internationaux pour la société québécoise

*Si on n'est pas encore arrivés, à se débarrasser des BPC, c'est qu'y'é encore un peu trop tôt pour les domper... dans l'fond du Lac Meech...*

– Imitation de la ministre Lise Bacon par Suzanne Champagne lors du Bye Bye '89 à Radio-Canada

Le présent chapitre étudie deux dimensions liées indirectement à l'avenir politique et constitutionnel du Québec : les projets de société devant accompagner le règlement de la question nationale, ainsi que les modèles internationaux dont pourrait s'inspirer la société québécoise. En décrivant le rapport des auteurs à la réalité politique, sociale et économique québécoise et internationale, ces deux questions permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux de la Commission Bélanger-Campeau. Nous constatons entre autres que les auteurs de mémoires sont marqués par le réaménagement des relations internationales après la Guerre froide et par la formation d'alliances économiques continentales étendues. Comment et en poursuivant quelles fins les auteurs inscrivent-ils leurs mémoires à l'intérieur d'une série d'événements internationaux ?

Par ailleurs, comme l'effervescence provoquée au Québec par l'échec de l'Accord du lac Meech laisse poindre la possibilité d'un changement de statut politique de la province, c'est aussi l'occasion de débattre des enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques en vue de redéfinir un *projet de société* québécois. Dans ce contexte, les groupes accordent une importance particulière aux parties de leurs mémoires qui traitent de cette considération. Quels aspects de ces *projets de société* sont les plus fréquemment évoqués à la Commission Bélanger-Campeau ? Quelles différences intersectorielles observons-nous ?

## 2.1 Les projets de société contenus dans les mémoires

Si les auteurs de mémoires traitent peu de l'histoire des relations fédérales-provinciales et des raisons de l'échec de l'Accord du lac Meech, ils défendent tous un *projet de société* qui rendrait le Québec conforme à leurs valeurs et à leurs intérêts. Le terme *projet de société* est un emprunt au lexique des groupes étudiés. Ils s'y réfèrent pour décrire les aspects politiques, sociaux, culturels et économiques auxquels ils adhèrent mais qui débordent de la question constitutionnelle. Nous avons regroupé ces revendications en 12 catégories :

- A. Les politiques économiques néolibérales**
- B. La justice sociale : redistribution de la richesse et lutte à la pauvreté**
- C. La décentralisation et l'autonomie régionale**
- D. Une démocratie plus représentative**
- E. Les luttes féministes**
- F. Les liens avec la francophonie canadienne ou la francophonie internationale**
- G. L'appui à la législation linguistique québécoise et aux droits collectifs**
- H. Les politiques d'intégration des immigrants**
- I. Les questions autochtones et les droits des Premières nations**
- J. Le développement durable et les autres questions environnementales**
- K. L'antimilitarisme et la réaffirmation du Québec sur la scène internationale**
- L. Le besoin d'une constitution québécoise**

Retrouver de tels projets de société à l'intérieur des mémoires n'est pas surprenant quand on tient compte de la nature des organismes sélectionnés. En effet, qu'il s'agisse d'un parti politique ou d'un groupe de pression, tous défendent un certain nombre de sujets qui correspondent à leur vision d'une société plus juste, plus démocratique, plus productive ou plus verte. Dans ces circonstances, une commission parlementaire telle que la Commission Bélanger-Campeau a dû être perçue comme une tribune privilégiée pour faire valoir des revendications sociales, culturelles, politiques et économiques. Une preuve de ceci réside dans les mémoires provenant du secteur



économique et syndical<sup>1</sup>, ainsi que du secteur social. De fait, ces deux secteurs présentent de loin les projets de société les plus étoffés, tant par la somme des sujets traités que par le nombre de pages qu'ils y consacrent. Après ces deux secteurs, ce sont les mémoires du secteur régional qui investissent le plus d'énergie à défendre leurs projets de société, suivis du secteur politique. Enfin, les mémoires du secteur des minorités ethniques, culturelles et religieuses consacrent eux aussi une part enviable à la description d'un projet de société, mais en traitant exclusivement des questions qui les touchent directement.

Nous croyons aussi que l'impression de plusieurs auteurs qu'un changement du statut politique du Québec est imminent a pu les encourager à élaborer des projets de société plus complets. À preuve, nous observons très souvent un parallèle entre un projet de société bien étayé et l'exigence d'un rapatriement important de compétences par le même groupe. C'est le cas des mémoires des quatre groupes présentant les projets de société les plus complets (la CSN, la Fédération des Femmes du Québec, la Ville de Montréal et le FRAPRU), tous très revendicateurs envers le gouvernement fédéral. Par ailleurs, les mémoires du secteur des minorités, celui du Parti Libéral du Canada ainsi que celui du Parti Égalité, qui ne réclament que peu ou pas de pouvoirs, présentent des projets de société peu développés.

Finalement, avant de procéder à la description des 12 composantes des projets de société contenus dans les mémoires, il nous faut mentionner qu'aucun de ces points n'est partagé par la majorité des 31 groupes que nous avons retenus. La cohérence se trouve

---

<sup>1</sup> Ce sont les centrales syndicales qui formulent le plus de revendications. Si elles se trouvaient dans une catégorie pour elles seules, les associations économiques se trouveraient à l'avant-dernier rang quant aux développements consacrés à leurs projets de société, à égalité avec le secteur politique.

davantage à l'intérieur des cinq secteurs (économique, social, politique, régional et ethnoculturel-religieux) que nous avons créés.

#### A. Les politiques économiques néolibérales

L'ouverture des marchés, la réduction de la dette publique et la remise en question de l'État providence sont les trois éléments qui composent ce qu'on entend par politiques économiques néolibérales. Puisque 11 groupes sur 31 y font référence (dont six provenant du secteur économique non-syndical)<sup>2</sup>, c'est une des dimensions les plus fréquemment inscrite dans les mémoires retenus.

L'ouverture des marchés est discutée en profondeur par la Chambre de Commerce du Québec ainsi que par l'Association des Économistes Québécois, qui croit utile de citer intégralement le mémoire de la Chambre :

**Le Québec doit d'abord et avant tout défendre l'intégrité du marché commun canadien. Cela signifie qu'il doit renoncer formellement à imposer toute restriction à la liberté de circulation des personnes, des biens et des capitaux qui est présentement assurée entre les diverses parties du Canada. [...] Il doit également opposer un refus net à toute suggestion d'ériger de nouvelles barrières aux transactions financières et commerciales avec l'étranger. Il doit respecter les traités commerciaux auxquels il est déjà partie prenante comme membre de la fédération canadienne, tels les accords du GATT et le traité de Libre-échange canado-américain. Il doit confirmer qu'il respectera tous ses engagements financiers. [...] Il ne doit pas rater une occasion de démontrer concrètement sa détermination à continuer d'appuyer la tendance actuelle à l'ouverture encore plus grande des marchés, en particulier sur la question des barrières au commerce interprovincial, dans les négociations de l'Uruguay Round et dans le dossier des relations trilatérales États-Unis-Canada-Mexique.<sup>3</sup>**

Les mémoires du Parti Québécois, de la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, de la CSN, de la Ville de Montréal et du Comité Tripartite juif y font aussi référence, quoique plus brièvement. Ces groupes insistent sur le maintien de la libre

<sup>2</sup> La CCQ, la CCMM, l'Association des Manufacturiers Canadiens, l'UPA, l'Association des Économistes Québécois, Desjardins, la CSN, le Parti Québécois, la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, la Ville de Montréal et le Comité Tripartite sur la Constitution (une association juive).

<sup>3</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Association des Économistes Québécois*, p. 8.

circulation des biens, des personnes et des capitaux, dans le cadre d'une union économique avec le Canada établie selon les principes des accords du GATT.

La volonté de réduire la dette publique ne semble pas avoir l'importance qu'elle acquiert lors des élections fédérales de 1993, puisque seule l'Association des Manufacturiers exige de « reconnaître l'impact dévastateur du déficit élevé »<sup>4</sup> et demande l'action du gouvernement pour le juguler. Toutefois, quand les manufacturiers remettent en question l'État providence, ils reçoivent l'appui du Mouvement Desjardins (en audition devant la Commission), du Comité Tripartite juif et surtout de la Chambre de Commerce du Montréal métropolitain, qui constate « l'interdépendance des économies à l'échelle planétaire et les efforts de coordination internationale des politiques macro-économiques, ainsi que l'ampleur de la dette nationale, [l'abandon des] solutions traditionnelles de type keynesien [sic] »<sup>5</sup>.

### **B. La justice sociale : redistribution de la richesse et lutte à la pauvreté**

À l'opposé des positions néolibérales des mémoires du secteur économique, les trois mémoires émanant du secteur social souhaitent des décisions gouvernementales en faveur d'une plus grande justice sociale. Ce terme est défini par la Fédération des ACEF comme « le refus de toutes les disparités sociales, économiques, culturelles et régionales »<sup>6</sup>. Contrairement à ce que nous anticipions, la CSD est la seule des trois centrales syndicales dont le mémoire traite de telles considérations. Le Collectif Espace-Québec et l'UPA sont aussi au nombre des six mémoires entretenant l'espoir de voir se réduire les inégalités sociales.

<sup>4</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Association des Manufacturiers Canadiens (section Québec)*, p. 43.

<sup>5</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain*, p. 2.

<sup>6</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Fédération des ACEF*, p. 11.

Pour atteindre cet idéal, les groupes suggèrent diverses mesures. D'abord, la CSD revendique avec force le droit à l'emploi. Constatant l'échec des politiques de lutte à la pauvreté, ce groupe « revendique l'établissement d'un revenu social garantissant pour toutes et tous l'accessibilité à un revenu minimal au moins égal au seuil de pauvreté [...]. Par contre, [...] la vraie solution est de fournir à toutes et tous sans distinction un emploi qui leur donne un niveau de vie convenable et leur permette de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique du pays »<sup>7</sup>. De même, comme la FTQ et la Fédération des Femmes du Québec, la CSD prône une politique de plein emploi<sup>8</sup>. La CSD est toutefois la seule à en expliquer les modalités : « [il s'agit d'une] politique socio-économique, toute orientée vers et pour les décideurs de la base, en première ligne : les syndicats et les employeurs, axée prioritairement sur la formation [professionnelle] »<sup>9</sup> pour remettre les chômeurs à l'emploi en comblant les besoins de main-d'oeuvre. D'autres mesures originales s'y greffent comme le partage du temps de travail, la préretraite à 54 ans et l'aide aux victimes de la libération des marchés internationaux. Dans une moindre mesure, si le Conseil du Patronat ne traite pas de politiques de plein emploi proprement dit, il exige à tout le moins une intégration véritable des programmes fédéraux-provinciaux pour la main-d'oeuvre<sup>10</sup>.

Par ailleurs, la CSD demande le maintien de l'universalité dans les soins de santé. Elle s'oppose aussi à la loi C-21 qui modifie le régime d'assurance-chômage en

---

<sup>7</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Centrale des Syndicats Démocratiques (CSD)*, p. 44.

<sup>8</sup> Il importe de distinguer la notion de droit à l'emploi de celle de politique de plein emploi. Le droit à l'emploi suppose une compensation dans le cas où le gouvernement ne peut réunir les conditions nécessaires pour que chaque individu apte à l'emploi soit au travail. Une politique de plein emploi, c'est plutôt un ensemble de mesures socio-économiques prônées par un gouvernement jugeant qu'il lui incombe de générer un milieu où la création d'emplois est facilitée, afin d'éliminer les chômages structurel et conjoncturel.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>10</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Conseil du Patronat du Québec*, p. 6.

rendant plus difficile l'obtention de prestations<sup>11</sup>. Pour le groupe environnemental Espace-Québec : « la pauvreté demeure souvent une des conséquences du mal-développement et de la dégradation des ressources et de l'environnement »<sup>12</sup>. Quant à lui, le FRAPRU revendique – sans la définir – une « politique globale en habitation »<sup>13</sup> pour améliorer la situation des mal logés. Enfin, sans aller aussi loin qu'exiger le revenu minimum garanti comme le fait la CSD, la Fédération des ACEF<sup>14</sup> et la Fédération des Femmes du Québec<sup>15</sup> demandent une réforme de la fiscalité garantissant une meilleure répartition de la richesse. À la lumière de ce qui précède, nous pouvons confirmer qu'à la Commission Bélanger-Campeau, les groupes de pression retenus formulent des demandes qui leurs sont habituelles. L'objectif d'une justice sociale suppose donc une redistribution de la richesse et la lutte à la pauvreté.

### C. La décentralisation et l'autonomie régionale

Au moment où siège la Commission Bélanger-Campeau, une ronde de discussion entre Québec et les municipalités se déroule en parallèle. Ces pourparlers portent sur un nouveau partage des compétences et des revenus. Déçus par les offres gouvernementales, les municipalités et leurs associations plaident longuement en faveur de la décentralisation et de l'autonomie régionale dans les mémoires qu'ils déposent devant la Commission. Leur argumentaire se base sur l'imputabilité des élus locaux<sup>16</sup> et

---

<sup>11</sup> CSD, *loc. cit.*, p. 35.

<sup>12</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Collectif Espace-Québec, p.6.

<sup>13</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, FRAPRU, p. 9.

<sup>14</sup> Fédération des ACEF, *loc. cit.*, p. 22.

<sup>15</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Fédération des Femmes du Québec, p. 3.

<sup>16</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, UMRCQ, p. 21.

l'efficience des services dispensés au niveau municipal<sup>17</sup>. La décentralisation des pouvoirs en faveur des régions constitue une autre des mesures les plus fréquemment rencontrées dans les mémoires sélectionnés (10 groupes<sup>18</sup> sur 31).

Outre ces revendications de transfert de compétences, deux groupes développent des modèles décentralisateurs particuliers : la Ville de Montréal et l'UMRCQ. D'abord, Montréal propose de donner une plus grande part du pouvoir exécutif aux élus municipaux, tout en continuant de confier le pouvoir législatif aux députés de l'Assemblée nationale<sup>19</sup>. Quant à l'UMRCQ, elle suggère la création d'une chambre des régions<sup>20</sup> pour faire contrepoids à la représentation proportionnelle au nombre d'électeurs d'un comté de l'actuel système électoral québécois. Cette chambre des régions représenterait une sorte de Commission parlementaire permanente, une instance élective consultative pour toutes les questions régionales, mais ne possédant qu'un pouvoir de recommandation aux élus de l'Assemblée nationale. Pour finir, l'UPA demande qu'on entende l'appel des habitants des régions souhaitant freiner la désintégration rurale qui menacerait la moitié des 1500 municipalités du Québec<sup>21</sup>.

#### **D. Une démocratie plus représentative**

Lorsqu'on perçoit un déficit démocratique dans la vie politique d'un État, on suggère souvent de le corriger en instaurant des mécanismes de *démocratie directe*. Une telle

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.23, 39 et Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Ville de Montréal*, p. 67.

<sup>18</sup> Desjardins, la CSN, la Fédération des ACEF, la Fédération des Femmes du Québec, le collectif Espace-Québec, le PQ, l'Association libérale des Îles-de-la-Madeleine, mais plus que tout l'UMQ, l'UMRCQ et la Ville de Montréal.

<sup>19</sup> « La redéfinition de la société politique québécoise doit donc non seulement aboutir à une redéfinition des liens entre le Québec et le reste du Canada, mais également à un rééquilibrage des liens entre le Québec et ses collectivités locales et ses régions. [...Il faut] donner aux administrations locales ou régionales le moyen de se réapproprier, de coordonner et de moduler les politiques sectorielles élaborées nationalement ». Ville de Montréal, *loc. cit.*, p. 68.

<sup>20</sup> UMRCQ, *loc. cit.*, p. 39.

<sup>21</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Union des Producteurs Agricoles (UPA)*, p. 7.

réforme permet alors aux citoyens d'imposer certaines de leurs opinions aux représentants qu'ils ont élus plutôt que d'attendre de démettre ceux-ci lors d'élections générales. Que six des sept mémoires qui exigent la correction d'un déficit démocratique soient issus des secteurs syndical et social<sup>22</sup> ne nous surprend pas. En effet, nous croyons que ces revendications permettraient aux groupes de pression d'augmenter leur rapport de force en bénéficiant du support des citoyens pour mener la lutte à la pauvreté, aux inégalités homme-femme, ou contre les pollueurs. Le silence presque complet des autres mémoires sur la question est éloquent. Il nous permet d'affirmer que la correction du déficit démocratique est une considération de nature stratégique : on n'y adhère que si on y gagne de l'influence politique.

Voilà pourquoi la CSN souhaite l'enrichissement des mécanismes démocratiques en permettant « que les institutions politiques d'un Québec indépendant découlent davantage du rapport citoyens-État plutôt que l'inverse »<sup>23</sup>. Parmi les changements que propose la centrale syndicale se trouve l'adoption du scrutin à représentation proportionnelle, l'élection séparée du chef du gouvernement et des autres élus, ainsi que la demande de rapprocher les lieux de décision des citoyens. La Fédération des Femmes réfléchit elle aussi sur une réforme du mode de scrutin qui assurerait « une représentation équitable de tous les groupes sociaux, dont les femmes »<sup>24</sup>. Pour sa part, la Fédération des ACEF propose des référendums régionaux ou nationaux sur

---

<sup>22</sup> La CSD, la CSN, la Fédération des ACEF, la Fédération des Femmes, le FRAPRU et le Collectif Espace-Québec. Le Parti Libéral du Canada est l'exception à la règle. On considère du nombre le mémoire de ce parti, même si la démocratisation qu'il propose ne se cantonne qu'autour de référendums pancanadiens sur la question constitutionnelle : « tout nouveau processus d'amendement devra inclure la consultation et l'implication du public. [...] Les Canadiens ont fait savoir très clairement qu'ils ne toléreraient plus d'être tenus à l'écart ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Parti Libéral du Canada*, p. 85.

<sup>23</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *CSN*, p. 43.

<sup>24</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. ii.

les « questions importantes »<sup>25</sup>. Par ailleurs, quand elle affirme qu'il faut reconnaître et mieux financer le mouvement communautaire<sup>26</sup>, il s'agit d'une autre façon de donner du poids aux groupes de pression. Finalement, le FRAPRU se lance dans une critique de ce qu'il identifie comme « la tendance actuelle à l'unanimisme social » et exige une démocratie véritable<sup>27</sup>.

### **E. Les luttes féministes**

Seulement trois groupes défendent des causes féministes, soit la CSN, la Fédération des Femmes du Québec et le FRAPRU. Dans son mémoire, la Fédération des Femmes reprend ses batailles en faveur de la décriminalisation de l'avortement, du contrôle du matériel pornographique et des programmes d'égalité d'emploi entre les hommes et les femmes (notamment dans la magistrature)<sup>28</sup>. Quant à elle, la CSN obligerait les institutions relevant du gouvernement à engager un nombre égal de femmes que d'hommes<sup>29</sup>.

### **F. Les liens avec la francophonie canadienne ou la francophonie internationale**

Trois groupes manifestent un souci pour les autres communautés francophones : le Parti Québécois, la CSN et le Parti Libéral du Canada. À cet effet, les fins politiques que servent les appels de ces deux derniers groupes sont intéressantes à étudier. D'abord, le Parti Libéral du Canada exhorte les Québécois à veiller sur les francophones du reste du

<sup>25</sup> Fédération des ACEF, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>27</sup> « Les Lucien Bouchard, les Jacques Parizeau et même les Robert Bourassa [...], au nom d'un soi-disant intérêt national supérieur, voudraient faire taire tous [sic] les voix discordantes, niveler toutes les différences et faire marcher toute la société québécoise au même pas, celui des affairistes québécois. [...] Mais qui au juste veut-on faire taire au nom du consensus [sic] national, si ce ne sont les exploité-e-s, les pauvres, les mal-logé-e-s, les femmes, les jeunes, les Autochtones ? La marche du Québec vers son indépendance ne soit [sic] pas se faire sur le dos des classes populaires [...]. Et l'accession du Québec à la souveraineté politique [doit passer] par un élargissement du processus démocratique ». FRAPRU, *loc. cit.*, p. 8, 10.

<sup>28</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. ii.

<sup>29</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 43.



pays<sup>30</sup>. Semblable au discours des élites canadiennes-françaises des années 50, un tel appel tente de disqualifier les velléités indépendantistes des Québécois. À l'opposé, la CSN imagine la place qu'occuperait un Québec souverain et choisit de s'adresser à tous les francophones : « nous pourrions alors donner à l'Amérique du Nord un premier et véritable foyer de vie culturelle capable de résister à l'uniformité continentale. Nous pourrions aussi fournir à la francophonie mondiale un solide arrimage sur ce continent »<sup>31</sup>.

### **G. L'appui à la législation linguistique québécoise et aux droits collectifs**

À la suite de l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution, la paix linguistique a été rompue par la décision de la Cour suprême du Canada qui, en 1988, rejetait l'appel du Québec du jugement rendu en 1984 par la Cour supérieure du Québec (dont les juges sont nommés par le premier ministre canadien). Elle confirmait ainsi que des clauses de la loi 101 québécoise violaient la liberté d'expression consacrée dans la Charte québécoise des droits, ainsi que la Charte canadienne. La réaction du gouvernement Bourassa fut d'invoquer la clause nonobstant dans sa loi 178 sur l'affichage. Dans le cadre de la Commission Bélanger-Campeau, le Conseil du Patronat<sup>32</sup>, la CSN<sup>33</sup> et la Fédération des Femmes du Québec<sup>34</sup> considèrent que les droits collectifs de la Charte québécoise et qui sous-tendent sa législation linguistique sont aussi importants que les droits individuels. Avec moins d'insistance, le Parti Québécois<sup>35</sup>, la CSD<sup>36</sup> et la FTQ<sup>37</sup> demandent le maintien ou le renforcement des lois linguistiques québécoises.

---

<sup>30</sup> PLC, *loc. cit.*, p. 58.

<sup>31</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 54.

<sup>32</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 10.

<sup>33</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 27.

<sup>34</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>35</sup> Journal des débats (Parti Québécois), *loc. cit.*, p. 213.

Seulement six groupes expriment une opinion en ce sens. Il faut toutefois éviter d'interpréter le mutisme des autres de manière négative. En effet, nous croyons qu'ils pourraient être nombreux à soutenir les dispositions de la législation québécoise lorsque la situation les en presse. Par exemple, des Commissaires comme Ghislain Dufour<sup>38</sup> (Conseil du Patronat) et Jacques Brassard<sup>39</sup> (Parti Québécois) reçoivent froidement l'opinion de groupes venus proposer l'abolition de la clause nonobstant. Même Jean Chrétien – le chef du Parti Libéral du Canada et de l'opposition officielle à Ottawa –, bien qu'il ne soit en aucun cas favorable aux droits collectifs, déboute le commissaire Holden (Parti Égalité) en exposant la raison d'être de ladite clause nonobstant : une mesure constituant une réserve raisonnable aux décisions des tribunaux chargés d'interpréter la Constitution, dans la tradition démocratique britannique où les députés sont élus mais non les juges<sup>40-41</sup>.

Cela n'empêche pas le Parti Égalité et le Comité Tripartite juif sur la Constitution de demander l'arrêt du recours à la clause dérogatoire de la Constitution (qui permet entre autres le maintien des lois linguistiques québécoises). Dans leurs mémoires, ils font d'abord l'éloge du principe des droits individuels et témoignent d'une grande

<sup>36</sup> CSD, *loc. cit.*, p. 46-48.

<sup>37</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *FTQ*, p. 14.

<sup>38</sup> « Je ne suis pas du tout d'accord avec la critique soutenue que vous faites, dans votre mémoire, de la loi 101, de la loi 178, de la clause « nonobstant ». [...] Mon membership représente aussi 30% d'anglophones et [...] ces lois-là font maintenant l'unanimité chez nous. Même chose pour la promotion du français, langue de travail. Je pense que dans notre milieu, c'est acquis. [...] J'ai de la misère avec cette position-là [...] ça ne nous aide pas ici parce que je pense que, même si on voulait revenir en arrière [...] je pense que c'est un débat que la société québécoise n'accepterait pas ». *Journal des débats (Parti Égalité)*, *loc. cit.*, p. 587.

<sup>39</sup> « L'abolition de la clause « nonobstant » ça accroît l'emprise de la Charte canadienne, donc du gouvernement fédéral, et en plus vous voulez remettre en vigueur un droit qui était tombé en désuétude, le pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral. [...] Ça indique que vous n'avez pas confiance au gouvernement du Québec, particulièrement en ce qui concerne les droits fondamentaux et, en particulier, dans le domaine linguistique ». *Ibid.*, p. 594.

<sup>40</sup> *Journal des débats (PLC)*, *loc. cit.*, p. 1514.

<sup>41</sup> « The notwithstanding clause [...] has] been adopted in order to placate such English-Canadian leaders as Allan Blakeney », premier ministre et chef du NPD de la Saskatchewan. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 202.

confiance en la survivance du fait français au Québec, même dans le cas où il ne bénéficierait pas d'une protection particulière. Ainsi, le Comité Tripartite juif affirme que « pour qu'une société [...] se développe harmonieusement, elle doit le faire dans le respect religieux des droits et libertés de la personne »<sup>42</sup>. Le groupe italo-canadien et le Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales sont également de ceux qui prônent une société où triompheraient les droits de la personne<sup>43</sup>. Après avoir communiqué des idées similaires, le mémoire du Parti Égalité renchérit, affirmant que « la langue et la culture françaises puisent leurs forces dans leur richesse et beauté naturelles héritées de siècles d'histoire et de civilisation [et donc] c'est les insulter que de prétendre qu'elles ont besoin de lois restrictives pour les protéger »<sup>44</sup>. De même, le Comité Tripartite juif croit qu'à l'exemple de sa communauté, il est possible de préserver une culture au-delà de 5000 ans grâce à un réseau d'écoles efficaces<sup>45</sup>. De tels arguments nous paraissent très peu susceptibles de convaincre les Commissaires de recommander la suspension de la législation linguistique québécoise.

Parallèlement, le mémoire d'Alliance Québec exprime une opinion beaucoup plus modérée. Acceptant que le français doive primer dans l'affichage commercial, le groupe de défense des anglophones s'en prend seulement à l'unilinguisme qu'impose aux façades de commerces la loi 178<sup>46</sup> du gouvernement Bourassa. Une retenue pareille vaudra au groupe de voir ses demandes comparées à un bêlement de mouton par

---

<sup>42</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Comité Tripartite sur la Constitution*, p. 9.

<sup>43</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales*, p. 5 et Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Congrès National des Italo-Canadiens*, p. 12.

<sup>44</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Parti Égalité*, p. 22.

<sup>45</sup> Journal des débats (Comité Tripartite sur la Constitution), *loc. cit.*, p. 1930.

<sup>46</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Alliance Québec*, p. 12.

William Johnson<sup>47</sup>, futur président de l'organisme, alors commentateur des affaires nationales au quotidien *The Gazette*. Dans son mémoire, Alliance Québec exprime le sentiment que « l'engagement, la contribution et le potentiel dont [les anglophones ont] fait preuve ne sont pas reconnus ni appréciés »<sup>48</sup>. De plus, comme le fait la CSN<sup>49</sup>, l'association de défense des droits des anglophones dénonce leur sous-représentation dans la fonction publique québécoise. Enfin, un consensus existe chez les groupes dont nous avons retenu les mémoires (notamment la CSN, le FRAPRU, la Ville de Montréal et le Parti Québécois) pour garantir des droits et la pérennité de leurs institutions à la minorité anglophone, tel que l'exige Alliance Québec<sup>50</sup>.

#### **H. Les politiques d'intégration des immigrants**

Il ne faut pas s'étonner que 12 groupes discutent de la nécessité de l'immigration et des politiques d'intégration des nouveaux arrivants, tant il s'agit d'un enjeu important pour l'avenir de la société québécoise. Cet intérêt est toutefois limité. En effet, exception faite du CPQ et de l'UPA, les mémoires des secteurs politique et économique ne traitent pas de la question tandis que ceux des secteurs syndical, social et des minorités le font de manière récurrente. Pour les mémoires provenant des groupes régionaux, il nous paraît normal que la Ville de Montréal s'en préoccupe et qu'on n'en fasse pas état en dehors de la métropole. Peut-être que « des mesures favorisant l'établissement en région des nouveaux arrivants »<sup>51</sup>, comme le propose la CSN, finiraient par interpeller d'autres associations régionales. La centrale syndicale voudrait également que le gouvernement facilite l'accès au marché du travail aux immigrants en démontrant plus de souplesse

<sup>47</sup> William Johnson, « Alliance Quebec's brief is nothing but the bleating of lambs », *The Gazette*, 28 décembre 1990, p. B2.

<sup>48</sup> Alliance Québec, *loc. cit.*, p. 5.

<sup>49</sup> Sur 54000 fonctionnaires, seulement 2% proviennent de minorités. En ce qui concerne les Québécois anglophones, la situation est encore pire. CSN, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>50</sup> Alliance Québec, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>51</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 64.

dans la reconnaissance de la formation académique et de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger<sup>52</sup>. Toujours afin de favoriser l'intégration des immigrants, la CSN et la FTQ se rejoignent dans leur volonté de franciser les nouveaux arrivants en finançant des cours de langue<sup>53</sup>. Pour sa part, la Fédération des Groupes Ethniques du Québec indique que ses membres sont désireux de s'intégrer à la société québécoise par la création de liens interculturels, plutôt que de « cimenter la mosaïque canadienne [ce] qui mène à des petites sociétés ghettoisées [sic] [...] une société cosmopolite insipide, sans aucune cohésion »<sup>54</sup>.

La laïcisation du système scolaire public québécois est perçue favorablement par les groupes retenus. En effet, une telle déconfessionnalisation permettrait « une meilleure intégration des enfants issus de cultures différentes et [ferait] partager largement les valeurs fondamentales de notre société »<sup>55</sup>, selon la CSN. La Fédération des Groupes Ethniques du Québec et le Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales y font aussi écho<sup>56</sup>, tout comme le Comité Tripartite juif sur la Constitution<sup>57</sup>, dans la mesure où le statut des écoles privées juives demeure inchangé. Avant toute chose cependant, le gouvernement du Québec devrait concrètement se positionner en tant que défenseur de la pluriethnicité, en s'attaquant à toutes les démonstrations de racisme et de xénophobie. Effectivement, pas moins de cinq mémoires souscrivent à une opinion semblable (la CSN, le FRAPRU, le Comité de

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 64 et FTQ, *loc. cit.*, p. 13.

<sup>54</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Fédération des Groupes Ethniques du Québec Inc.*, p. 3.

<sup>55</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 65.

<sup>56</sup> Journal des débats (Fédération des Groupes Ethniques du Québec Inc.), *loc. cit.*, p. 299 et Journal des débats (Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales), *loc. cit.*, p. 2008-2009.

<sup>57</sup> Comité Tripartite sur la Constitution, *loc. cit.*, p. 5.

Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales, le Comité juif et le Congrès national des Italo-canadiens).

### **I. Les questions autochtones et les droits des Premières nations**

Comme dans le cas des préoccupations pour l'intégration des individus issus des communautés culturelles, ce sont surtout les mémoires provenant des secteurs social et syndical qui se soucient des questions autochtones, non ceux des secteurs économique ou politique<sup>58</sup>. Pour ces derniers, ni la Crise d'Oka (juin 1990), ni l'obstruction systématique à Meech par le député Elijah Harper ne semblent avoir ajouté cette dimension à leur perception de la question nationale. Toutefois, chez les groupes qui décident d'aborder le sujet, on observe un large consensus en faveur du règlement des différents contentieux à la satisfaction des peuples des Premières nations. La CSN, la FTQ, la Fédération des Femmes du Québec, le Collectif Espace-Québec et le Parti Québécois rejoignent les propos du FRAPRU, qui déclare que « le Québec de demain devra [...] reconnaître les droits des diverses nations amérindiennes et inuits, dont le droit à disposer librement d'elles-mêmes et de leurs territoires. Des négociations d'égal à égal devront être menées avec ces nations sur la base de leurs revendications »<sup>59</sup>.

Lesdites revendications sont nombreuses. Vouloir les identifier toutes nécessiterait le dépouillement des dix mémoires provenant des groupes autochtones. Il nous est quand même possible d'affirmer que l'autonomie territoriale est la préoccupation centrale des représentants des Premières nations. Effectivement, forte d'un droit à l'autodétermination qu'elle juge équivalent à celui des Québécois,

---

<sup>58</sup> Exception faite du Parti Égalité mais surtout du Parti Québécois qui, depuis les discussions entre René Lévesque et la Communauté innue en 1978, fait un principe de la reconnaissance et de l'application des droits ancestraux des autochtones. Cela a mené à une reconnaissance desdits droits à l'Assemblée nationale en 1985.

<sup>59</sup> FRAPRU, *loc. cit.*, p. 9.

l'Assemblée des Premières Nations ne réclame rien de moins qu'« un gouvernement autochtone enchâssé dans la plus haute Loi du pays »<sup>60</sup>. De plus, le groupe autochtone le plus important rappelle que « les peuples autochtones n'ont jamais cédé ni perdu légalement leur titre et leur juridiction sur leurs territoires traditionnels »<sup>61</sup>, des droits désormais protégés par l'article 35 de la Constitution de 1982. Pour leur part, les Atikamekws-Montagnais appuient leurs revendications sur les neuf principes du projet de déclaration universelle des droits des autochtones développé par un groupe de travail de l'ONU<sup>62</sup>. Leur Conseil dénonce la trop petite superficie des territoires [1200 km<sup>2</sup>] offerts à leur communauté ainsi que l'aspect contraignant des ententes fermes et finales proposées par le gouvernement<sup>63</sup>. Ainsi, pour les autochtones, le respect du droit de disposer de leurs territoires se pose et ce, peu importe le statut constitutionnel que choisiront les Québécois. Par ailleurs, étant aussi à la recherche d'instances politiques reconnues *de nation à nation*, le Conseil Atikamekw-Montagnais soumet l'idée d'une « commission permanente des affaires autochtones »<sup>64</sup> dans l'éventualité où le Québec déclarerait son indépendance. En cela, les Atikamekws-Montagnais démontrent leur volonté de *cogestion* « de leurs institutions politiques ; de leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage ; de leurs leviers économiques, et ce en pouvant utiliser toutes

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>61</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador*, p. 9.

<sup>62</sup> « 3. Droit collectif et individuel de propriété, de possession et d'usage des terres ou des ressources qu'ils occupent et utilisent traditionnellement ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Conseil des Atikamekws et des Montagnais*, p. 16.

<sup>63</sup> « Nous ne croyons pas qu'il s'agisse là pour le gouvernement du Québec de défendre les véritables utilisateurs du territoire [...] mais bien plutôt de protéger les grandes compagnies forestières ». « On ne peut pas tout prévoir aujourd'hui. [...] Sous prétexte de besoin de certitude, les gouvernements rejettent comme la peste la notion d'entente dynamique qui puisse progresser avec le temps [ou assortie] des mécanismes de médiation, de conciliation ou d'arbitrage ». *Ibid.*, p. 20-21, 14.

<sup>64</sup> Une réponse modérée de M. Simon à M. Deschamps (commissaire représentant l'UPA), qui lui demandait s'il exigerait une députation autochtone comme le groupe Mashteuiatsh (Pointe-Bleue). *Journal des Débats (Conseil des Atikamekws et des Montagnais)*, *loc. cit.*, p. 1480.

les richesses naturelles ; de leur sécurité sociale, en s'assurant d'un revenu minimum garanti ; [et] de leur affirmation culturelle »<sup>65</sup>.

Le Conseil Atikamekw-Montagnais condamne les coûts sociaux entraînés par le développement hydro-électrique de la Baie James, mais surtout ceux occasionnés par les vols d'entraînement en basse altitude effectués par l'OTAN depuis 1986 au-dessus du Labrador et du Nord du Québec<sup>66</sup>. Plus générale, l'Assemblée des Premières Nations croit le temps venu de « réparer les injustices commises envers les [autochtones] »<sup>67</sup>, estimant posséder tous les attributs d'une société distincte.

#### **J. Le développement durable et les autres questions environnementales**

Au tournant des années 1990, le dossier des pluies acides et l'affaire des BPC de Saint-Basile-le-Grand font partie d'un réel éveil québécois aux problèmes écologiques. À la Commission Bélanger-Campeau, ces préoccupations environnementales sont manifestes parce que les six groupes à vocation non-environnementale traitant du sujet proviennent de secteurs bien différents<sup>68</sup>. Plus encore, lesdites préoccupations sont visibles dans le consensus existant autour du concept de développement durable<sup>69</sup>, soutenu entre autres

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 14. La précision quant à la cogestion de ces compétences est située dans le Journal des Débats (Conseil des Atikamekw et des Montagnais), *loc. cit.*, p. 1479.

<sup>66</sup> Conseil des Atikamekw et des Montagnais, *loc. cit.*, p. 9-11.

<sup>67</sup> Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, *loc. cit.*, p. 11.

<sup>68</sup> La Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, l'UPA, la Fédération des ACEF, le FRAPRU, la Ville de Montréal. On relève la surprenante absence du politique, car le NPD d'Ed Broadbent avait fait de cet enjeu le centre de sa campagne en 1988.

<sup>69</sup> Dans son mémoire, l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature résume le livre *Concept and Theory towards Operational principles* d'Herman E. Daly, économiste sénior à la Banque mondiale, pour bien définir ce qu'est le développement durable. « 1. Le développement durable implique nécessairement de limiter l'échelle de production. [...] 2. Le progrès technologique ne doit pas servir à augmenter la production totale, mais à augmenter l'efficacité de la production en utilisant moins de ressources naturelles. [...] 3. Le taux de récolte ne doit jamais dépasser le taux de régénération [sic] et [...] la pollution ne doit pas dépasser la capacité d'autoépuration de l'environnement. [...] 4. Le prix d'une ressource non renouvelable doit inclure un montant suffisamment élevé pour financer la mise au point d'un substitut renouvelable ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Union Québécoise pour la Conservation de la Nature*, p. 12-13.



par l'UPA et la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain<sup>70</sup>. Une seule voix discordante, celle des Manufacturiers canadiens qui, dans un souci de demeurer compétitifs dans un contexte d'ouverture des marchés, avancent que « la protection de l'environnement [exige] un effort financier qui ne peut être consenti que si [...] l'on améliore notre capacité à créer de la richesse »<sup>71</sup>.

Les deux groupes d'environnementalistes retenus portent le débat sensiblement plus loin. D'abord, le Collectif Espace-Québec rappelle les conclusions du rapport Lacoste qui montrait le bien-fondé de la participation du public en environnement<sup>72</sup>. Ensuite, l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature réclame l'implantation du principe de pollueur-payeur<sup>73</sup>. Enfin, les deux groupes estiment que plus de coopération internationale sera nécessaire pour avoir la mesure de problèmes environnementaux qui ne connaissent pas de frontières.

#### **K. L'antimilitarisme et la nouvelle affirmation du Québec sur la scène internationale**

L'affirmation du Québec sur la scène internationale est à l'agenda de tous les gouvernements provinciaux depuis la doctrine de Paul Gérin-Lajoie lors de la Révolution tranquille. Voilà pourquoi la visibilité du Québec à l'étranger s'avère moins préoccupante en 1990 que de doter le futur État d'une personnalité internationale s'éloignant des politiques militaristes américaines. La CSN, la FTQ, la Fédération des Femmes du Québec et l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature souscrivent à cette idée. Par ailleurs, outre les groupes écologistes dont nous avons identifié les intérêts pour la coopération internationale, l'autre mémoire traitant de

---

<sup>70</sup> UPA, *loc. cit.*, p. 7 et Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, *loc. cit.*, p. 14.

<sup>71</sup> Association des Manufacturiers canadiens (section Québec), *loc. cit.*, p. 45.

<sup>72</sup> Collectif Espace-Québec, *loc. cit.*, p. 4.

<sup>73</sup> Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, *loc. cit.*, p. 6

l'affirmation du Québec à l'étranger est celui de la Ville de Montréal. La cité hôte des Jeux olympiques (1976) et de l'Exposition universelle (1967) se perçoit toujours comme l'ambassadrice du Québec dans le monde. À ce titre, Montréal réclame plus de « marge de manœuvre » et « qu'en matière de communications et de télécommunications, d'infrastructures de soutien à la recherche et au développement et d'équipements culturels métropolitains, des investissements stratégiques [soient] réalisés »<sup>74</sup> pour augmenter son attrait économique et touristique à l'échelle provinciale comme à l'étranger.

#### **L. Le besoin de rédiger une constitution québécoise**

Enfin, l'idée de rédiger une Constitution québécoise n'est pas seulement le propre des auteurs souverainistes. Au contraire, la CSN côtoie la CSD, l'UMQ, l'UMRCQ, la Ville de Montréal et l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, des groupes qui affichent une neutralité politique. On peut même voir le fédéraliste Conseil du patronat jongler avec la question. Une Constitution québécoise aurait donc bien pu exister parallèlement à la Constitution canadienne dans un contexte de fédéralisme renouvelé.

Étaler tous les sujets que ces groupes désirent enchâsser dans une éventuelle constitution crée un tableau disparate. D'abord, la CSD souhaite faire inscrire le droit à la syndicalisation ainsi que celui, peu commun, qui donnerait le privilège aux employés de participer concrètement aux décisions de leur entreprise<sup>75</sup>. À l'opposé, le CPQ tient à constitutionnaliser le droit de propriété<sup>76</sup> (reconnu seulement implicitement par la Charte canadienne des droits et libertés). Par ailleurs, le CPQ rejoint la CSN sur l'importance de déterminer le poids des droits individuels et celui des droits collectifs dans une

---

<sup>74</sup> Ville de Montréal, *loc. cit.*, p. 109.

<sup>75</sup> CSD, *loc. cit.*, p. 29-30.

<sup>76</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 10.

éventuelle constitution québécoise. La centrale syndicale s'oppose à l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés en affirmant qu'ils devraient se situer « au même rang »<sup>77</sup> que les droits collectifs.

L'UMQ et l'UMRCQ réclament pour leur part qu'à la suite des présentes négociations entre les municipalités et le gouvernement, la définition de municipalité ainsi que leurs nouvelles compétences<sup>78</sup> soient enchâssées constitutionnellement. L'UMRCQ demande aussi qu'on y inscrive la Chambre des régions qu'elle propose<sup>79</sup>. Pour finir, dans le préambule d'une Constitution, l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature ferait de même du principe de développement durable tel qu'expliqué dans le rapport Brundtland (paru en 1987 à la suite de la Commission mondiale sur l'environnement et l'économie)<sup>80</sup>.

## **2.2 Des modèles internationaux pour la société québécoise**

### **A. L'éclatement du bloc soviétique et la réunification de l'Allemagne : les références pour des changements constitutionnels rapides et déterminés**

L'écho de l'ébullition mondiale ne devrait pas se substituer aux causes profondes de l'insatisfaction des Québécois (dont nous rendons compte au prochain chapitre). Cela dit, des événements survenus à la fin des années 80 comme la chute du Mur de Berlin, l'effritement du bloc communiste et bientôt l'indépendance des anciennes républiques soviétiques ont, à notre avis, un effet stimulant sur le nationalisme québécois de l'Après-Meech. En effet, croire être partie prenante d'un « réaménagement des rapports internationaux qui libère les peuples du fardeau de blocs contraignants »<sup>81</sup> pourrait

<sup>77</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 27.

<sup>78</sup> Journal des débats (UMQ), *loc. cit.*, p. 1695 et UMRCQ, *loc. cit.*, p. 6.

<sup>79</sup> UMRCQ, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>80</sup> Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, *loc. cit.*, p. 3.

<sup>81</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Parti Québécois*, p. 5.

atténuer l'insécurité inhérente aux changements majeurs qui s'offrent à la société québécoise de cette époque.

De plus, à la Commission Bélanger-Campeau, les cas de l'éclatement du bloc soviétique et de la réunification de l'Allemagne en une année sont exemplaires : ils motivent les auteurs de mémoires à proposer des changements rapides et déterminés qui mettraient fin aux disputes constitutionnelles. Par exemple, on ressent l'admiration presque jalouse de l'Association des Manufacturiers canadiens quand elle affirme que « [l'Allemagne politiquement et économiquement réunifiée] se positionne pour être, dans cinq ans, la première puissance industrielle du monde »<sup>82</sup>. De même, on ressent l'impatience du président de la Chambre de Commerce du Québec, Jean Lambert, quand celui-ci déclare que « si dans les pays de l'Europe de l'Est[,] on a été capable de faire des changements aussi drastiques que ceux qui se sont faits dans l'espace d'un an, je ne peux pas croire après 25 ou 30 ans de discussions, qu'ici au pays on n'est pas capable de prendre des décisions rapides et décisives dans un dossier comme celui-là »<sup>83</sup>.

#### **B. L'impact de l'intégration continentale européenne et nord-américaine sur l'évolution des États-nations**

Le parallèle incontournable n'est toutefois pas établi avec l'Europe de l'Est mais plutôt avec la Communauté Européenne, l'Accord de Libre-échange canado-américain et les autres modèles d'intégration continentale qui se dessinent au niveau international. De tels liens sont échafaudés par 12 des 17 groupes qui établissent des comparaisons internationales. Trois aspects de la question s'avèrent intéressants à étudier. Le premier est celui des marchés communs : sont-ils annonciateurs d'une abdication plus importante des souverainetés ou sont-ils justement le fruit de la libre volonté de nations

---

<sup>82</sup> Association des Manufacturiers canadiens (section Québec), *loc. cit.*, p. 48.

<sup>83</sup> Journal des débats (CCQ), *loc. cit.*, p. 67-68.

souveraines ? Le second traite de l'attrait des modèles confédératifs dans la redéfinition des rapports fédéraux-provinciaux. Enfin, le troisième porte sur la banalisation de l'État-nation en train de se redéfinir.

**Les marchés communs : première étape vers une intégration plus forte ou libre volonté de nations souveraines ?**

Ici, les propos du stratège péquiste Gilles Loiseleur rapportés par Jean-François Lisée, se révèlent véridiques et fort à propos. En effet, le cinquième des cinq éléments sur lesquels les péquistes devaient insister auprès de leurs sympathisants pour qu'ils en fassent part à leur tour dans leurs mémoires indiquait « que la Communauté Économique Européenne est constituée d'États souverains »<sup>84</sup>. Les mémoires montrent que les péquistes avaient su bien lire la stratégie fédéraliste. Leur invitation a des échos.

Effectivement, le fait que l'évolution des blocs économiques appelle plus que jamais les pays à s'unir et converger est l'argument principal devant servir à discréditer les aspirations indépendantistes, perçues comme allant à contre-courant. Nous relevons un tel discours dans le mémoire du Conseil du Patronat. De fait, en affirmant que la Commission Bélanger-Campeau se déroule « au moment où se développe véritablement le marché de libre-échange avec les États-Unis, au moment où le bloc asiatique devient de plus en plus fort, à l'aube d'Europe 1992 et au moment où presque tous les pays membres de la Communauté Européenne travaillent sans relâche à la concrétisation d'une nouvelle constitution de type fédéraliste, au moment en somme où il est de plus en plus évident que les forces économiques mondiales se regroupent »<sup>85</sup>, le puissant lobby patronal établit tous les liens qu'il peut afin qu'on continue aussi de privilégier les grands espaces économiques et politiques au Québec. Là-dessus, le mémoire du Parti

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>85</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 1.

Libéral du Canada renchérit, prétendant que depuis 30 ans, la Communauté Européenne a commencé une intégration qui se veut politique (en plus de sa fonction économique d'origine). Pour cette raison, « plus on regarde loin dans l'avenir, plus le modèle européen converge vers le « modèle canadien »<sup>86</sup> selon le parti fédéral.

Comme prévu, la FTQ<sup>87</sup> et la CSN<sup>88</sup>, alliés habituels du Parti Québécois, le soutiennent dans sa réponse. L'argumentation de la formation politique s'appuie lourdement sur la clause de la nation la plus favorisée que contient l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), permettant depuis « une égalité de traitement entre les États, quelqu'en soit la taille et le poids relatif. [La] justification économique des grands empires, qui imposaient une coïncidence entre les frontières politiques et l'espace commercial le plus vaste possible allait [ensuite] peu à peu s'estomper »<sup>89</sup>. C'est cette clause qui fait que la CÉE peut « [servir] véritablement d'exemple, par l'institution [du] marché commun le plus riche du monde, le plus peuplé aussi, tout en permettant la cohabitation de nations souveraines fort disparates. [...] Sur tous les continents du monde, on constate l'émergence de grands ensembles économiques analogues »<sup>90</sup>, affirme le mémoire péquiste, qui en outre juge que mille ans de tentatives d'intégration européenne plus contraignantes avait échoué au préalable<sup>91</sup>.

<sup>86</sup> PLC, *loc. cit.*, p. 46.

<sup>87</sup> « Les expériences de continentalisation, et au premier chef celle de l'Europe, sont l'affaire de nations souveraines. [...] On ne saurait parler d'intégration politique des États européens : il s'agit de la mise en œuvre d'une intégration économique qui s'accompagnera de concertation sur un ensemble de politiques sociales et économiques. [...] La comparaison avec l'expérience européenne ne convient pas pour ce qui concerne le Canada actuel : nos discussions constitutionnelles ont toujours été fondées sur une série de rapports de force désavantageant le Québec, ce qui explique d'ailleurs que nous n'ayons jamais rien gagné de définitif ». FTQ, *loc. cit.*, p. 15-16.

<sup>88</sup> « Les pays membres de la CEE sont demeurés pleinement souverains sans renoncer ni affaiblir [leur] souveraineté en se dotant d'institutions communes et en établissant de multiples liens entre eux ». CSN, *loc. cit.*, p. 22.

<sup>89</sup> Parti Québécois, *loc. cit.*, p. 5.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 9.

Trois groupes qui ne sont en rien les satellites du Parti Québécois appuient aussi sa lecture des faits. D'abord, l'Association des Économistes Québécois atteste que « ce qui sous-tend [le développement d'une Europe intégrée mais dans le respect de ses douze « sociétés distinctes »] est moins un effort d'homogénéisation que la volonté de conclure un traité de paix économique. Les Européens démantèlent des barrières créées par l'homme en même temps qu'ils procèdent à la mise au rancard de l'État dirigiste »<sup>92</sup>. L'ASDEQ qualifie carrément la chose de révolution intellectuelle, nécessitant des changements constitutionnels et où seule la politique agricole se trouve encore en décalage. Ensuite, l'Union pour la Conservation de la Nature tient un discours semblable à celui du Parti Québécois mais à l'intérieur d'une démarche écologique<sup>93</sup>. Enfin, un appui inattendu émane de la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, qui déclare que « l'idée de la souveraineté pourrait apparaître régressive et à contre-courant des tendances économiques mondiales. [...] Toutefois une autre grande tendance s'observe à l'échelle internationale, en faveur de l'autonomie des peuples. En 1992, la CEE atteindra un niveau élevé d'intégration sans pour autant aliéner la souveraineté des États membres »<sup>94</sup>.

### **La solution serait-elle alors contenue dans les modèles confédératifs ?**

Jean-François Lisée a bien documenté l'aventure souverainiste de Michel Bissonnette et de la Commission Jeunesse libérale. Dans *Le Tricheur*, il montre également le souci du jeune politicien de plaire à son chef, dans l'espoir de rallier l'ensemble du Parti Libéral à ses idées. Aussi, comme Bourassa qui a déjà réfléchi à voix haute dans des discours sur

<sup>92</sup> Association des Économistes Québécois, *loc. cit.*, p. 34.

<sup>93</sup> « De la même façon que l'adhésion à la Communauté Économique Européenne n'altère pas l'identité des États membres, le renforcement des institutions internationales en matière d'environnement ne va pas à l'encontre du droit des peuples à l'autodétermination ». Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>94</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec*, p. 22.

la possibilité d'établir une véritable confédération chapeautée par une superstructure parlementaire élue avec pouvoir de taxation, le mémoire de la Commission Jeunesse donne en exemple « les pays de la CEE [qui] ont mis en place en 1979 un Parlement européen, élu par la population [...] efficace, souple et viable [afin de] de garantir [la] participation directe de la population et une zone de stabilité monétaire »<sup>95</sup>. La Chambre de Commerce du Québec considère elle aussi l'établissement d'une superstructure, sauf que dans la représentation que s'en fait la Chambre, un tel parlement n'exercerait que les compétences et le pouvoir de taxation que lui accorderaient ponctuellement les états membres<sup>96</sup>.

Au contraire, la CSN juge inutile ces superstructures, rappelant que « l'application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a pas exigé l'instauration d'un gouvernement supranational »<sup>97</sup>. Le Parti Libéral du Canada fait de même, mais selon lui parce que, « l'histoire [des États-Unis, de la Suisse, et de l'Allemagne] démontre que les confédérations sont des entités instables et fragiles, qui ne font que précéder le développement du fédéralisme »<sup>98</sup>. Il y a lieu de se questionner sur les intentions d'un parti politique fédéral quand, en tête dans les sondages, celui-ci tente de discréditer une proposition de modification constitutionnelle qui le forcerait à partager le pouvoir avec d'autres institutions. D'ailleurs, l'Union des Municipalités du Québec soutient, en reprenant l'exemple américain mais citant également l'Australie et « la plupart des fédérations, [que dans ces pays] le résiduum des compétences

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>96</sup> « Dans une perspective « confédéraliste » ou dans un modèle comme celui qu'ont adopté les membres de la Communauté Européenne, le pouvoir général de dépenser dans tous les domaines sans exception serait entièrement du ressort des États membres (dont le Québec). Ceux-ci s'entendraient alors pour déléguer explicitement certains pouvoirs au Parlement de la Confédération ou de la Communauté, avec la capacité financière nécessaire pour les exercer ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Chambre de Commerce du Québec*, p. 17.

<sup>97</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 103.

<sup>98</sup> Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 63.



législatives appartient aux États fédérés et non à l'autorité législative centrale »<sup>99</sup>. On comprend que l'UMQ souhaiterait une structure des rapports fédéraux-provinciaux pareille pour le Québec.

### **La banalisation de l'État-nation et la manifestation nouvelle des nationalismes**

La réflexion sur la redéfinition du rôle de l'État-nation à partir des exemples internationaux que fournissent des marchés communs comme la Communauté Européenne est largement pilotée par l'Association des Économistes Québécois. Très sensible aux facteurs politiques, l'ordre professionnel dit observer les prémises d'une banalisation de l'État-nation et affirme que

**les institutions européennes, y compris la Charte européenne des droits, la Cour européenne de justice et les nouvelles libertés de mouvement y compris celles visant les personnes, créent pour les individus un état de droit européen qui se substitue peu à peu à l'état de droit national. [...] les états nationaux demeurent mais ils sont moins pertinents [...] réduisant à leur plus simple expression, la signification des frontières.<sup>100</sup>**

L'association explique ensuite que « l'appartenance à la Communauté impose en retour à tous les États membres une discipline commune »<sup>101</sup>. Selon elle, cette discipline exige qu'on s'affaire à créer partout un contexte uniforme et uniformément accessible. Il s'agit d'une idée également défendue par la CSD, qui traite d'un nécessaire « supermarché », capable d'absorber une grande capacité de production et où circulent librement produits, services, capitaux et personnes<sup>102</sup>.

En substance, comme il est théoriquement possible que la souveraineté se réalise avec des coûts raisonnables, mais qu'il faut se questionner sur ce qu'un État indépendant peut contrôler dans le contexte des années 90, les conclusions de l'Association des

<sup>99</sup> Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Union des Municipalités du Québec*, p. 7.

<sup>100</sup> Association des Économistes Québécois, *loc. cit.*, p. 34.

<sup>101</sup> *Ibid.* p. 38.

<sup>102</sup> CSD, *loc. cit.*, p. 17.

Économistes sont que « l'impact combiné de toutes ces considérations sur le choix d'un statut politique pour le Québec tend [...] vers zéro [et donc] le rôle des considérations non économiques [...] sera déterminant ».

Pour sa part, le Mouvement des Caisses Desjardins observe une tendance à l'abaissement des frontières<sup>103</sup> semblable à celle que relevait l'ASDEQ. Contrairement aux économistes cependant, le Mouvement Desjardins voit d'emblée la pertinence de la souveraineté. En effet, il affirme qu'en réponse à ce courant d'uniformisation, « les personnes et les groupes ont senti le besoin d'affirmer de façon plus marquée leur personnalité et leur identité propre. [Cela] s'exprime notamment par une forte résurgence des nationalismes, qui permet aux groupes nationaux de faire valoir sur la scène internationale leurs diverses particularités »<sup>104</sup>.

### **C. L'« Europe des Villes » et le modèle scandinave pour donner de l'importance aux villes et aux régions**

Enfin, sans conteste, plusieurs modèles internationaux servent l'argumentation des groupes défendant l'intérêt des municipalités. En principe, l'Union des Municipalités du Québec prévoit, puisque « les analystes des institutions politiques reconnaissent les limites de l'État-providence, et le retour en force de valeurs communautaires et locales [que] cette évolution favorisera l'essor des gouvernements locaux »<sup>105</sup>. Le Mouvement Desjardins tient un discours semblable<sup>106</sup>.

<sup>103</sup> « [Aux plans de] l'économie, des communications, du savoir et de la technologie, il y a éclatement des frontières, libéralisations des marchés et des échanges et formations de grands ensembles internationaux (la Communauté Économique Européenne, la zone de libre-échange Canada/États-Unis, [le GATT]). Ce mouvement a entraîné une large compénétration des cultures et des modes de vie ». Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Mouvement des Caisses Desjardins*, p. i.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. i.

<sup>105</sup> UMQ, *loc. cit.*, p. 19.

<sup>106</sup> À l'échelle collective, on remarque une montée générale des revendications en faveur de la décentralisation et de la reprise de pouvoirs au profit des organismes locaux et régionaux. Mouvement des Caisses Desjardins, *loc. cit.*, p. 9.

Au plan de l'application concrète, l'Union des Municipalités du Québec voit un modèle en l'« Europe de l'ouest, [où] les villes, les villages, les communes, les Communautés locales sont l'un des principaux fondements de tout régime démocratique, les paliers de gouvernements sans lesquels les autres n'existent pas »<sup>107</sup>. Quant à elle, la Ville de Montréal perçoit l'« Europe des Villes » comme « un lieu où se structurent des pôles de développement et s'organisent les échanges »<sup>108</sup>, tandis que la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain y ajoute l'aspect du rayonnement culturel<sup>109</sup>. Pour sa part, l'Union des Municipalités Régionales de Comté a recours aux exemples des cantons suisses<sup>110</sup>, ainsi qu'à la Chambre des régions (Bundesrat) et communes allemandes<sup>111</sup>.

Pour finir, le modèle présenté par les pays scandinaves semble aussi très attrayant pour les auteurs de mémoires. L'Union des Municipalités Régionales de Comté discute du cas de la Suède où « les *kummun* (communes) ont toujours joui d'une autonomie très large s'exprimant non seulement au niveau de l'exercice de nombreux pouvoirs, mais également [par] la détermination [de leurs] sources de revenus »<sup>112</sup>. Ensuite, la Norvège reçoit beaucoup d'attention avec pas moins de trois groupes y faisant référence (l'UMRCQ, la Fédération des Femmes du Québec et la CSN). La centrale syndicale qualifie le système politique du pays (un gouvernement central et deux structures

<sup>107</sup> UMQ, *loc. cit.*, p. 17.

<sup>108</sup> Ville de Montréal, *loc. cit.*, p. 79.

<sup>109</sup> Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, *loc. cit.*, p. 19-20.

<sup>110</sup> Système fédéral basé constitutionnellement sur les communes regroupées en « cantons », chacun d'eux étant doté de sa propre organisation gouvernementale et jouissant d'une large indépendance.

<sup>111</sup> « Les communes allemandes [...] jouissent d'une forte autonomie dans leurs champs de compétences, en plus d'appliquer plusieurs politiques et programmes provenant des niveaux supérieurs de l'État allemand. [...] Le Bundesrat détient le droit d'initiative et de dépôt de projets de loi. Il intervient lorsque les compétences des « landers » [provinces] et des communes sont concernées. UMQ, *loc. cit.*, p. 37.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 35.

municipales, dont tous sont élus<sup>113</sup>) d'« [intégration] efficace [des] institutions locales et régionales au projet collectif d'ériger un État au service de l'ensemble de la société »<sup>114</sup>.



Nous venons de démontrer que la référence aux exemples internationaux est récurrente dans les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau retenus. De tels parallèles ne sont jamais établis en vain ; ils servent plutôt à baliser la démarche constitutionnelle qu'un groupe propose pour le Québec. Plus rarement, le recours à des modèles étrangers sert à démontrer qu'une des dimensions d'un projet de société est fréquemment observé dans d'autres pays. Par ailleurs, on remarque un effort des auteurs de s'inscrire à l'intérieur des tendances lourdes au niveau mondial. Ils se comparent aux événements de grande importance afin de se les approprier. Du coup, un même modèle étranger – la Communauté Européenne par exemple – est autant utilisé par les tenants de la thèse fédéraliste que souverainiste. Si, comme l'affirme Lisée, une stratégie péquiste a été mise en branle lors de la Commission Bélanger-Campeau, il ne serait alors pas étonnant que tous les groupes proches du parti aient reçu un argumentaire permettant de s'appuyer sur des événements internationaux.

Par ailleurs, la richesse des éléments de projets de société qui ont été mis à plat dans ce chapitre tend à conforter notre thèse que l'échec de l'Accord du lac Meech constitue une rupture dans l'évolution de l'histoire du Québec. La montée de la ferveur nationaliste qui s'ensuit rend possible plusieurs changements à l'intérieur de la société québécoise. Voilà pourquoi l'exercice de désigner les transformations désirables pour la société québécoise est entrepris avec le plus grand sérieux, d'autant plus qu'il semble

---

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>114</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 15.

que Québec soit sur le point de récupérer la plupart sinon la totalité des compétences que possède ou partage Ottawa. Nous savons aujourd'hui que pareille chose ne surviendra pas. Malgré cela, la description des projets de société contenus dans les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau offre une image détaillée des sujets sensibles pour plusieurs groupes d'intérêt québécois en 1990. Notre échantillon semble indiquer que les principaux sont les politiques économiques néolibérales, la lutte à la pauvreté et la meilleure intégration des immigrants à la société québécoise.

### Chapitre 3 : Les problèmes du Québec dans la fédération et le règlement de la question constitutionnelle

*Le tir à boulets rouges en est beaucoup plus certain, beaucoup plus facile et moins sujet à accidents ; seulement il faut tirer d'un peu plus près.*

– Bonaparte, Instructions pour le tir à boulets rouges au général Kléber (septembre 1798)

Dans ce chapitre, nous étudions de quelle manière les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau sélectionnés résoudraient la question constitutionnelle. Nous les interrogeons sur leur perception du fédéralisme canadien : représente-t-il encore le système politique le plus favorable pour le Québec? Advenant une redéfinition des rapports entre Québec et Ottawa, quels types d'ententes (libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, union monétaire, partenariat économique, partage de compétences, superstructure à l'européenne, etc.) serait-il souhaitable et possible de conclure pour le bénéfice du fédéral et des dix gouvernements provinciaux ? Par ailleurs, nous cherchons à mesurer l'impact qu'a eu l'échec de l'Accord du lac Meech en étudiant l'évolution des prises de position des auteurs des mémoires par rapport à leur secteur d'activité. Décèle-t-on un durcissement du ton et une radicalisation des orientations politiques après Meech ? Enfin, de quoi est constituée l'argumentation des auteurs demeurés fédéralistes ?

En second lieu, nous développons les quatre sujets de reproches qu'ils adressent au fédéralisme canadien : (a) le blocage du processus de renouvellement constitutionnel après l'échec de Meech ; (b) la dette publique canadienne et le déséquilibre des finances ; (c) la sous-représentation des besoins du Québec dans la politique monétaire et dans le développement économique du pays ; (d) les chevauchements de juridiction causés par la centralisation du fédéralisme. Notons que ces critiques proviennent uniquement des mémoires des secteurs économique, social, politique et régional. En

effet, les groupes représentant les communautés ethniques et culturelles – à l’image des mémoires fédéralistes du Parti Libéral du Canada et du Parti Égalité – ne formulent aucune remise en question du système politique du pays.

### **3.1 De quelle façon faut-il résoudre la question constitutionnelle ?**

#### **A. La position des mémoires du secteur politique**

Nous traitons des mémoires du secteur politique avant d’intégrer ceux des autres secteurs puisque les opinions tranchées des partis permettent de baliser le débat. Tandis que les thèses du Parti Québécois et du Parti Libéral du Canada demeurent l’une souverainiste et l’autre fédéraliste, nous constatons une évolution pour d’autres formations politiques. Par exemple, la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec et l’Association libérale aux Îles-de-la-Madeleine, deux instances à l’intérieur de la formation politique fédéraliste, ne rejettent plus la solution de l’indépendance politique du Québec. D’autre part, le Parti Égalité<sup>1</sup> énonce les fondements du partitionnisme, un nouveau discours radical espérant arrêter la vague souverainiste qui déferle sur le Québec à cette époque. Voilà deux positions corroborant notre opinion qu’il existe une rupture certaine entre l’avant et l’après-Meech. Dans un tel contexte, l’année 1990 représente une période de transition pour la société québécoise.

#### **Les positions et leurs justifications**

Le Parti Québécois synthétise sa position constitutionnelle souverainiste en « [une] trilogie : [promulguer] les lois, [lever et administrer] les impôts et taxes et [que le Québec signe lui-même] les traités »<sup>2</sup>. Le mémoire du Parti Québécois traite ensuite des

<sup>1</sup> Les partisans du partitionnisme prétendent que suite à la déclaration d’indépendance du Québec, des référendums localisés pourraient se tenir pour créer des îlots canadiens à l’intérieur du territoire québécois. Ils soutiennent que si le Canada peut être divisé, le Québec doit pouvoir l’être également.

<sup>2</sup> Journal des débats (PQ), *loc. cit.*, p. 210.

différences qui existent entre les identités politiques québécoise et canadienne. À la manière des écrits contemporains de Cairns et de Simeon (mais comme aucune analyse d'un auteur francophone), ce mémoire décrit l'attachement des Canadiens aux principes de fédéralisme central fort et d'égalité des citoyens des provinces : « il y a une identité canadienne, [...] un choix réel et profond des Canadiens en faveur d'un gouvernement central fort, qui garantit l'égalité politique de chaque province et de tous les citoyens devant la loi. [...] Deux nations aussi divergentes dans leur évolution et leurs objectifs politiques doivent décider de se donner, chacune, leur pays »<sup>3</sup>. Pour la formation péquiste, le respect des deux cultures politiques constitue donc une raison de souhaiter la souveraineté du Québec.

Le Parti Libéral du Canada donne la réplique aux souverainistes québécois : « le grand projet de société canadienne vaut d'être poursuivi, réformé, amélioré, mais non abandonné. Les courants de l'Histoire nous mènent vers le rapprochement et l'unification des peuples, et les principes du fédéralisme favorisent toujours l'épanouissement des diversités culturelles »<sup>4</sup>. Les libéraux fédéraux ont aussi massivement recours à l'argument économique pour discréditer l'option indépendantiste. De fait, le parti fédéraliste évoque de nombreux problèmes sociaux et économiques potentiels dans un Québec souverain : l'intégration des nombreux fonctionnaires fédéraux, la faiblesse du dollar, le haut taux d'intérêt sur la dette, l'accès limité au marché canadien et aux marchés extérieurs, la baisse de l'immigration, etc.<sup>5</sup>. À l'inverse, « le régime fédéral procure un environnement stable et un cadre de référence à

---

<sup>3</sup> Parti Québécois, *loc. cit.*, p. 18.

<sup>4</sup> Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 4.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 51-62



l'intérieur duquel nous pouvons aborder nos problèmes et élaborer nos solutions »<sup>6</sup>, croit le mémoire du PLC, qui insiste en outre sur le dynamisme et la souplesse du système actuel. Finalement, pour démontrer aux Québécois leur importance pour la fédération, le Parti Libéral du Canada rappelle le rôle clef qu'ont eu ses politiciens et certaines des valeurs québécoises dans l'évolution du pays<sup>7</sup>.

D'autres points de vue importants émanent des instances du Parti Libéral du Québec. D'abord, les libéraux des Îles-de-la-Madeleine disent « ne rejette[r] aucune option »<sup>8</sup>. Il s'agit d'un précédent historique. Encore plus radicale que l'association madelinienne, la Commission Jeunesse du parti confirme sa rupture avec la tradition fédéraliste libérale : « il devient impératif de donner au Québec l'ensemble des leviers politiques, économiques, administratifs, sociaux et culturels pour qu'il puisse assumer son développement dans la protection et l'affirmation de sa spécificité »<sup>9</sup>, affirme-t-elle. D'après nous, les deux surprenants mémoires libéraux sont des signes de la force du mouvement transitoire vers le souverainisme effectué par les francophones non-immigrants dans l'après-Meech. À l'opposé, le Parti Égalité développe une position contraire à la souveraineté, compte tenu des discussions laborieuses mais nécessaires à prévoir avec le Canada. Le Parti craint notamment qu'Ottawa exige du Québec le remboursement des avantageux montants qu'il a tiré du système de péréquation canadien<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>7</sup> « Les Québécois ont singulièrement contribué à édifier un pays ouvert, tolérant, généreux à l'égard des minorités. [...] La protection des droits et libertés, la reconnaissance du statut des langues, sont inscrits au cœur du consensus social qui cimenter notre volonté de vivre en commun ». Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 5.

<sup>8</sup> Journal des débats (Association libérale aux Îles-de-la-Madeleine), *loc. cit.* p. 746.

<sup>9</sup> Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, *loc. cit.*, p. 19.

<sup>10</sup> Parti Égalité, *loc. cit.*, p. 23.

La nouvelle position de la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec s'inspire du modèle de la Communauté européenne ainsi que de l'intérêt pour les superstructures que Robert Bourassa démontrait dans des discours livrés en Belgique en 1979, au moment de son retrait de la politique. Modelant leur position pour qu'elle soit susceptible d'être acceptable pour leur chef, les jeunes libéraux souhaitent la création d'un parlement supranational élu, qui disposerait du pouvoir de taxation. Cette superstructure serait chargée de chapeauter une nouvelle association économique avec le Canada et les pouvoirs que les deux États indépendants accepteraient de lui céder<sup>11</sup>. En réponse, le Parti Québécois et son Comité des jeunes s'opposent à la création de toute nouvelle structure de type fédéraliste<sup>12</sup>.

#### **La décentralisation des pouvoirs vers les provinces, l'union monétaire et les ententes commerciales**

Bien que les péquistes et les membres de la Commission Jeunesse libérale s'opposent sur la question d'une superstructure, ils se rejoignent en d'autres endroits. En effet, non seulement leurs deux mémoires réclament-ils le rapatriement de tous les pouvoirs, mais sont-ils aussi d'avis que tous les protagonistes voudront conclure une entente économique ainsi qu'une union monétaire au lendemain d'un changement de statut du Québec. S'ils affirment pour l'instant le contraire, ce serait pour en dissuader les Québécois. En ce sens, Bernard Landry s'engage dans un plaidoyer sur la théorie économique lorsqu'il affirme que « le Canada va négocier une association économique, en raison d'une des lois les plus profondes de la science économique : l'intérêt, l'égoïsme des nations, l'instinct de conservation »<sup>13</sup>. D'opinion toute autre, le Parti Libéral du Canada estime qu'il faudra des années avant que de telles négociations

<sup>11</sup> Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, *loc. cit.*, p. 28, 33.

<sup>12</sup> Parti Québécois, *loc. cit.*, p. 13 et Québec, Montréal, Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Comité National des Jeunes du Parti Québécois*, p. 17-19.

<sup>13</sup> Journal des débats (PQ), *loc. cit.*, p. 209-210.

puissent débiter, étant donné que les provinces restantes du Canada et Ottawa auraient d'abord à s'entendre entre elles sur leur statut politique, économique et constitutionnel, ainsi que sur les représentants qui négocieront en leur nom<sup>14</sup>. La période d'incertitude risquerait ainsi d'être longue.

Pour leur part, les libéraux fédéraux rejettent catégoriquement les projets décentralisateurs de nature fiscale comme le fédéralisme asymétrique que comporte la formule d'*opting out*. Si cette mesure était constitutionnalisée, le PLC craint une chute du poids des députés du Québec dans les décisions d'Ottawa<sup>15</sup>. Ensuite, exception faite d'une énumération de principes imprécis devant servir à délimiter une redistribution de pouvoirs qu'elle ne spécifie pas<sup>16</sup>, la formation politique ne formule aucune proposition de modification des articles 91 et 92 de la Constitution. C'est donc dire que le parti ne propose que trois changements constitutionnels : (1) une formule d'amendement octroyant un droit de veto au Québec (comme contenue dans la Charte de Victoria de 1971), obtenue en échange (2) d'un sénat régional satisfaisant les sensibilités de l'Ouest. Enfin, le Parti Libéral du Canada insiste sur (3) l'importance d'impliquer davantage la population dans le processus de réforme constitutionnelle<sup>17</sup>.

### **La procédure**

Les mémoires du secteur politique tiennent un discours fort différent sur la marche à suivre du Québec selon l'orientation politique fédéraliste ou souverainiste de leurs auteurs. Les mémoires souverainistes des péquistes ou de la Commission Jeunesse du

---

<sup>14</sup> Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 54-55.

<sup>15</sup> « Partout où les compétences ou les politiques du Parlement ne s'appliqueraient pas au Québec, il y aurait le risque que les députés et sénateurs québécois siégeant au parlement puissent perdre leurs privilèges de débiter et de voter sur ces politiques ». Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 78.

<sup>16</sup> « Nous devons être prêts à réviser [sic] la distribution des pouvoirs et des institutions du gouvernement ». *Ibid.*, p. 73.

<sup>17</sup> Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 81 ; 84-85.

Parti Libéral mettent l'accent sur l'importance de tenir un référendum et de respecter scrupuleusement les processus démocratiques afin de garantir « la légalité et la légitimité de la naissance d'un Québec souverain [...] de même que la reconnaissance [du] nouveau pays au plan international »<sup>18</sup>. Dans le camp fédéraliste, le Parti Libéral du Canada croit que des modifications constitutionnelles sont toujours plausibles parce qu'une volonté de réforme est présente au pays et que la formule d'amendement serait moins contraignante qu'elle ne le semble<sup>19</sup>. Au sujet de l'absence de mécanismes inscrits dans la Constitution du Canada prévoyant la séparation d'une des provinces, le Parti Égalité rejoint l'opinion du PLC : « la seule possibilité légale et démocratique est d'utiliser la formule d'amendement incluse dans la Constitution, c'est-à-dire, au mieux, obtenir le consentement de sept provinces représentant au moins 50% de la population »<sup>20</sup>. Cependant, le Parti Égalité va plus loin. En effet, l'argumentaire partitionniste qui se développe au moment de la Commission Bélanger-Campeau est le reflet du radicalisme de la formation politique : « si le Canada est divisible, le Québec aussi est divisible. [...]. [Les partisans de] l'indépendance du Québec sont donc, consciemment ou inconsciemment, complices d'une partition possible du Québec »<sup>21</sup>, menacent-ils. Le Parti Égalité est donc l'instigateur d'un nouveau discours fédéraliste radical qui cherche à décourager les aspirations indépendantistes québécoises par la promesse de représailles qu'il affirme légitimes dans l'éventualité d'un OUI référendaire.

---

<sup>18</sup> Parti Québécois, *loc. cit.*, p. 4.

<sup>19</sup> « Des changements constitutionnels véritables sont possibles parce que dans chaque région et chaque province du pays, des gens croient que des changements majeurs à nos institutions politiques sont nécessaires. [...] La formule d'amendement actuelle des sept provinces avec 50% de la population permet des changements importants à la constitution, notamment dans la répartition des compétences. Il est également possible que des modifications qui n'affectent qu'une seule province puissent être adoptées par cette province et le Parlement fédéral ». Parti Libéral du Canada, *loc. cit.*, p. 87.

<sup>20</sup> Parti Égalité, *loc. cit.*, p. 23 et Journal des débats (PLC), *loc. cit.*, p. 1513.

<sup>21</sup> Parti Égalité, *loc. cit.*, p. 23.

## B. La position des mémoires du secteur économique et syndical

L'étude des mémoires des groupes de pression patronaux consolide l'impression de rupture qu'impose l'échec de l'Accord du lac Meech. De quatre organisations choisies, seul le Conseil du Patronat livre un discours fédéraliste. Les trois autres mémoires de ce sous-secteur démontrent au contraire une confiance certaine en la compétitivité de l'économie d'un éventuel Québec souverain, en plus de traduire l'impatience de leurs auteurs d'assister au règlement des problèmes constitutionnels du Québec. Aussi, parce que l'échec de l'Accord du lac Meech témoigne de la difficulté de faire accepter un compromis qui permettrait au Québec de parapher la Constitution, les groupes patronaux n'excluent plus l'indépendance politique du Québec. Enfin, la situation du Québec de 1990 mène la FTQ, la CSN, le Mouvement Desjardins et l'UPA à adopter des positions résolument souverainistes.

### Les positions et leurs justifications

« Aucune possibilité ne doit être exclue d'office, sauf [...] la perpétuation, avec ou sans rapiéçage, du fédéralisme actuel, dont les carences [...] nous semblent insurmontables »<sup>22</sup>, est la façon que choisit la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain pour annoncer son intention de soupeser tous les scénarios constitutionnels s'offrant aux Québécois<sup>23</sup>. De même, les autres auteurs du secteur économique sont majoritaires à abonder en ce sens, tels la Chambre de Commerce du Québec<sup>24</sup> et l'Association des Manufacturiers Canadiens<sup>25</sup>. Dans un contexte où l'ordre

<sup>22</sup> CCMM, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>23</sup> Il faut se demander à quel point les groupes de pression patronaux comme les Chambres de Commerce et l'Association des Manufacturiers se réservent d'adhérer à une option constitutionnelle précise afin de garder intacte leur crédibilité. Sans doute aussi que le fait de tendre vers la souveraineté – du nouveau pour eux – les y incite.

<sup>24</sup> « Nous ne désirons pas prendre position pour le moment sur la formule constitutionnelle précise que devrait finalement retenir le Québec [...] car du point de vue du renforcement de la stabilité et de la croissance de l'économie qui est la nôtre, un grand nombre de formules viables sont possibles ». Chambre de Commerce du Québec, *loc. cit.*, p. 5.

<sup>25</sup> « Un examen rapide des structures politiques de par le monde nous montre qu'il est possible pour le secteur manufacturier d'évoluer et de prospérer quelle que soit la forme de gouvernement. C'est donc la

économique mondial se redéploie autour des régions, ces trois groupes n'ont plus de doutes quant à la possibilité de faire des affaires dans un Québec indépendant. Nous retrouvons le même discours du côté de l'Ordre professionnel des Économistes – dont la compétence en cette matière est largement reconnue par les Commissaires et attestée par le nombre d'articles des médias qui le citent – : « les conséquences économiques des options constitutionnelles dépendent probablement moins en définitive de leur nature même que des moyens éventuellement adoptés pour [les] réaliser »<sup>26</sup>.

Pour les deux principales centrales syndicales, la nécessité de la souveraineté ne fait pas de doute. En effet, la CSN et la FTQ ont un point de vue proche de celui du Parti Québécois : le Québec doit tenir un référendum sur la souveraineté afin de rapatrier toutes les compétences et tous les impôts. La CSN écrit que la souveraineté « pose des conditions favorables à l'émergence de consensus sociaux et de prise en compte des intérêts des divers éléments de la société »<sup>27</sup> pour rendre l'option attrayante. En appuyant la souveraineté, la FTQ développe quant à elle un discours empreint de nationalisme : « le Québec est notre seul pays, que nous voulons l'occuper et le proclamer parce que c'est normal qu'un peuple ait un pays et que le Canada sera toujours le pays des autres »<sup>28</sup>. Les mémoires des deux centrales se rencontrent en quelques lieux, notamment lorsqu'ils constatent la « maturité socio-économique »<sup>29</sup> du Québec ou dans leur appel à la mémoire pour donner envie aux Québécois de corriger les injustices subies par le passé. Par exemple, la FTQ croit que « les trente dernières

---

preuve que l'enjeu véritable ne réside pas dans la forme des rapports que le Canada et le Québec voudront bien avoir ». Association des Manufacturiers Canadiens (section Québec), *loc. cit.*, p. 41.

<sup>26</sup> Associations des Économistes Québécois, *loc. cit.*, p. 5.

<sup>27</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 15.

<sup>28</sup> FTQ, *loc. cit.*, p. 2.

<sup>29</sup> « Le Québec est sorti du sous-développement industriel et culturel ; sa créativité dans tous les secteurs d'activité, incluant les arts et la culture, n'est plus à démontrer. [...] nous avons les moyens de nos ambitions ». *Ibid.*, p. 7 et CSN, *loc. cit.*, p. 99.

années [...] n'ont fait que mettre [...] en relief le caractère inéluctable de cul-de-sac que constitue pour le Québec l'appartenance au Canada »<sup>30</sup>. Pour sa part, la CSN juge pertinent de faire remonter l'affront jusqu'à la Conquête<sup>34</sup> en 1759.

Dans son mémoire, le Mouvement Desjardins choisit l'indépendance après avoir établi un lien de causalité entre les politiques canadiennes de moins en moins ajustées aux besoins du Québec et la baisse constante du poids démographique de la province au Canada<sup>32</sup>. Par ailleurs, le texte que la coopérative soumet à la Commission Bélanger-Campeau contient des passages vantant la vitalité de l'économie québécoise semblables à ceux de la CSN et de la FTQ. Nous discernons des fins politiques dans les envolées nationalistes de ces trois mémoires. En effet, nous croyons qu'ils s'efforcent de transmettre un fort sentiment de fierté aux Québécois<sup>33</sup>, capable de faire grandir l'appui à l'indépendance. En définitive, puisque l'UPA adopte elle aussi une position souverainiste résolue<sup>34</sup>, le Conseil du Patronat du Québec demeure le seul mémoire du secteur économique à tenir fermement au fédéralisme canadien. À ce titre, l'argumentaire du CPQ est mince. Insistant qu'il faut « continuer à profiter de ce niveau de vie élevé dont peut s'enorgueillir le Canada d'aujourd'hui »<sup>35</sup>, le CPQ mise sur les possibilités de ce qu'il appelle *l'essence du fédéralisme* : « permettre aux provinces ou aux États à la fois de se doter de pouvoirs qui respectent leurs spécificités et leurs choix,

<sup>30</sup> FTQ, *loc. cit.*, p. i.

<sup>31</sup> « L'indépendance du Québec constitue la seule voie possible pour rétablir les droits de la nation québécoise bafoués et niés par les divers régimes politiques subis depuis 1760 ». CSN, *loc. cit.*, p. 19.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>33</sup> « [Le Québec dispose d'atouts considérables] : une population instruite et créative, des ressources naturelles abondantes et variées, un savoir-faire technique croissant, une expérience des affaires qui s'affirme, des institutions financières modernes et performantes, une bonne capacité d'adaptation au changement, une riche tradition démocratique, communautaire et coopérative, un entrepreneuriat dynamique et, par-dessus tout, une fierté nouvelle faite d'ouverture sur le monde et de goût de l'initiative ». Mouvement Desjardins, *loc. cit.*, p. iii.

<sup>34</sup> « Que le Québec accède rapidement au statut de nation, une nation souveraine capable d'assumer elle-même sa destinée avec fierté, clairvoyance et maturité ». Union des Producteurs Agricoles, *loc. cit.*, p. 21.

<sup>35</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 2.

tout en leur permettant de participer à des espaces économiques plus vastes qui rendent possibles des économies d'échelle, la libéralisation des échanges, la mise en commun des services, la mobilité des capitaux et des personnes »<sup>36</sup>. En faisant abstraction de l'opinion du puissant lobby patronal, le rejet du statu quo par les autres gens d'affaires représente une nette évolution par rapport à leurs prises de positions constitutionnelles antérieures comme lors du référendum de 1980. Le nombre limité d'arguments avancés pour défendre le lien fédératif canadien est aussi éloquent.

### **La décentralisation des pouvoirs vers les provinces, l'union monétaire et les ententes commerciales**

À la suite du récent élan nationaliste des groupes issus du secteur économique, ceux-ci adoptent une attitude autonomiste combative. Convaincus de la capacité du Québec à occuper tous les champs de compétences partagés ou détenus exclusivement par Ottawa, leurs mémoires exigent un rapatriement massif de compétences vers Québec. Pour les mémoires souverainistes, cela va de soi. Pour les autres groupes, une décentralisation massive et sans précédent est présentée comme la condition au renouvellement du fédéralisme. L'exemple le meilleur est offert par la Chambre de Commerce du Québec, qui déclare que

**si la vision fédéraliste est retenue, il nous semble nécessaire que le niveau provincial se voit alors confirmer la juridiction exclusive dans les domaines suivants : l'éducation et la science, la recherche et le développement, la culture, la justice, les communications, le travail, le commerce intraprovincial, la navigation et le transport intérieurs, la pêche côtière, la main-d'oeuvre, la sécurité du revenu (assurance-chômage, aide sociale), le développement économique régional, l'environnement [...], les relations avec les peuples autochtones, la santé, les services sociaux, les affaires urbaines et les loisirs**<sup>37</sup>

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>37</sup> Le CCQ dit encore : « plusieurs matières ont une importante extension hors des frontières du Québec et devraient faire l'objet de discussions et de négociations plus approfondies avec le reste du Canada, par exemple la défense et l'aérospatiale, les affaires extérieures, l'immigration, le commerce interprovincial, la navigation et le transport interprovinciaux, la pêche en haute mer, l'environnement global, les institutions financières, les postes, la milice (garde nationale), la redistribution du revenu entre les provinces ». CCQ, *loc. cit.*, p. 16.



Pour éviter les chevauchements entre les bureaucraties provinciales et fédérales, l'Association des Économistes propose le principe de *l'efficacité économique*<sup>38</sup> comme le fait la Chambre de Commerce du Québec. Ce postulat exige qu'on détermine quel palier gouvernemental serait le plus susceptible d'offrir le service le mieux adapté au plus bas coût. Il se révèle fort commun dans les mémoires du secteur économique, où seulement le Conseil des Syndicats Démocratiques et le Conseil du Patronat se montrent moins exigeants que la CCQ et l'ASDEQ. Le lobby patronal limite ses demandes de rapatriement de compétences aux secteurs de l'immigration, de la main-d'oeuvre et à la politique familiale<sup>39</sup>. À tout le moins, le CPQ voudrait que le pouvoir résiduaire<sup>40</sup> appartienne au provincial et qu'on limite aussi le pouvoir de dépenser d'Ottawa dans les domaines de compétences provinciales. Quelle part a eu l'opinion publique – très nationaliste sondage après sondage – dans les positions du CPQ soucieux de ne pas s'inscrire complètement à contre-courant de la mouvance ? Il est permis de supposer qu'elle fut grande. Toutefois, l'effort du lobby patronal n'aura probablement pas été suffisant pour satisfaire la population. En effet, puisque même les journalistes de *La Presse* furent déçus du mémoire du CPQ<sup>41</sup>, nous concluons que les citoyens ne se seraient pas non plus contentés de si peu.

Si, majoritairement, les décideurs économiques dont nous avons retenu les mémoires réclament un rapatriement important de compétences, autant veulent-ils préserver l'union monétaire (le dollar canadien) afin de garder intact le vaste espace économique dans lequel ils oeuvrent et font des affaires. Même si tous s'entendent comme l'Association des Économistes que « la création d'une monnaie québécoise ne

<sup>38</sup> Association des Économistes Québécois, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>39</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 2.

<sup>40</sup> Il s'agit des domaines de compétence non dévolus par la Constitution. À cet effet, Voir 3.2 D.

<sup>41</sup> Pierre Gravel, « Avancer en arrière; [la position constitutionnelle du CPQ] », dans *La Presse*, 5 octobre 1990, p. B2.

pose aucune difficulté »<sup>42</sup>, la situation jugée la plus profitable et stable réside dans le maintien des structures économiques actuelles (monnaie et marché commun canadien). Finalement, l'Union des Producteurs Agricoles et la CSN se montrent craintifs devant la flambée des taux d'intérêts et la vertigineuse inflation que le pays a connues autour de 1988. Sans doute seraient-ils d'accord avec la Chambre de Commerce du Québec pour modifier la charte de la Banque du Canada et y inclure le vote de délégués régionaux dans les prises de décision de l'institution<sup>43</sup>.

### **La procédure**

Les mémoires économiques choisis sont presque unanimes à espérer le règlement de la question constitutionnelle « de façon rapide et décisive »<sup>44</sup>. Ils abondent en ce sens afin de réduire la durée d'une éventuelle période d'instabilité limitant l'expansion de l'économie québécoise. D'abord émise par la Chambre de Commerce du Québec lors de la première journée d'audience de la Commission, cette exigence est reprise par tous, à l'exception du Conseil des Syndicats Démocratiques et du Conseil du Patronat du Québec. Pour sortir le débat de l'impasse, le lobby patronal mise sur l'évolution des opinions politiques des citoyens sous l'effet des consultations constitutionnelles à l'extérieur du Québec (comme la Commission Spicer)<sup>45</sup>, de l'initiative de nouveaux élus provinciaux (comme le NPD de Bob Rae en Ontario)<sup>46</sup>, ainsi que sur une négociation où « le Canada anglais pourrait accepter de faire des concessions s'il obtient quelque

<sup>42</sup> Journal des débats (Association des Économistes Québécois), *loc. cit.*, p. 551.

<sup>43</sup> Journal des débats (CCQ), *loc. cit.*, p. 68.

<sup>44</sup> CCQ, *loc. cit.*, p. 6.

<sup>45</sup> Journal des débats (CPQ), *loc. cit.*, p. 372-373.

<sup>46</sup> « La conjoncture est bonne pour trouver un échange et l'intérêt de chacune des régions du pays et refaire ce système pour ceux qui veulent des pouvoirs plus décentralisés tirent ça du nouveau régime et ceux qui veulent une institutions différente au niveau fédéral peuvent aussi voir leur intérêt réalisé. [...] Attendez de voir le NPD tantôt ; attendez de voir ce que M. Rae, au pouvoir en Ontario, va faire. Il a déjà commenté son insatisfaction devant le système fédéral actuel et il est là depuis un mois ». Journal des débats (CPQ), *loc. cit.*, p. 370-71.

chose en retour »<sup>47</sup>. Le CPQ est vraiment le seul groupe à proposer des moyens par lesquels une nouvelle entente constitutionnelle pourrait être conclue. À l'inverse, les autres groupes estiment qu'il vaut mieux remettre la question entre les mains de la population québécoise dans le cadre d'un référendum, tout en veillant à protéger le contexte économique québécois<sup>48</sup>.

### C. La position des mémoires du secteur social

Les mémoires retenus du secteur social et environnemental ne démontrent pas la même profondeur dans leurs positions sur l'avenir constitutionnel du Québec. En effet, si peu osent complètement éluder le sujet au cœur de la Commission, leur statut de groupe de pression incite plus à occuper cette tribune d'une visibilité extraordinaire pour faire valoir leurs projets de société.

Cela dit, les mémoires du secteur social et environnemental se positionnent majoritairement en faveur de l'indépendance du Québec. Leurs raisons sont diverses et varient selon les groupes. Le FRAPRU blâme l'obstination des Canadiens anglais pour l'échec répété des tentatives de modifications constitutionnelles<sup>49</sup>. De son côté, la Fédération des Femmes du Québec évoque la nécessité de récupérer tous les pouvoirs afin d'instaurer le projet de société auquel les femmes aspirent, ainsi que la plus grande possibilité de participer aux décisions politiques si celles-ci étaient prises à un palier plus près d'elles<sup>50</sup>. Devant la Commission, les représentantes de la Fédération des Femmes envisagent positivement la suite d'un référendum gagnant. Afin de rédiger la

<sup>47</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 49.

<sup>48</sup> « Afin de protéger ledit contexte économique, la Chambre de Commerce du Québec et l'Association des économistes font une priorité du fait que le Québec réitère sa "volonté de continuer à observer les règles internationalement admises du jeu économique, qui sont fondées sur la liberté des échanges et sur le respect des engagements contractuels" ». CCQ, *loc. cit.*, p. 6 et ASDEQ, *loc. cit.*, p. 8.

<sup>49</sup> FRAPRU, *loc. cit.*, p. 6.

<sup>50</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. ii.

Constitution du nouvel État, elles insistent sur la pertinence de créer une constituante paritaire en nombre de membres des deux sexes. Enfin, l'Union pour la Conservation de la Nature croit au bien-fondé de la souveraineté parce que « la société québécoise peut apporter une voix originale et constructive dans le concert des nations, notamment pour contribuer à la solution des grands problèmes environnementaux »<sup>51</sup>.

Aucun mémoire sélectionné dans ce secteur ne défend une position fédéraliste. Cependant, parce qu'il réunit des militants de toutes tendances préoccupés par la gestion des problèmes environnementaux, le Collectif Espace-Québec n'adopte pas de position constitutionnelle<sup>52</sup>. Plus ambiguë, la stratégie de la Fédération des ACEF vise à ne pas fermer les portes des responsables de son financement<sup>53</sup>. La prudence de l'organisme ne l'empêche pas d'envisager le rapatriement de toutes les compétences qui seront nécessaires pour concrétiser son projet de société : « le Québec que nous voulons bâtir ne pourra exister sans que nous ne récupérions tous les pouvoirs nécessaires pour ce faire »<sup>54</sup>. Par ces mots, la Fédération des ACEF rejoint la majorité des mémoires issus du domaine social et environnemental. Mentionnons enfin l'orientation originale privilégiée par l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature, qui « propose le rapatriement des pouvoirs actuels et un nouveau partage, non pas exclusivement avec le Canada, mais avec les grandes institutions internationales pour agir sur les enjeux transfrontaliers, tels l'effet de serre, la conservation de l'énergie, la protection des océans, la production et le

---

<sup>51</sup> UQCN, *loc. cit.*, p. 3.

<sup>52</sup> « Notre groupe représente plusieurs sensibilités politiques et notre plaidoyer n'est pas en faveur d'une formule constitutionnelle particulière, il est plutôt un appel aux uns et aux autres pour que la gestion de l'environnement soit attribuée au palier de pouvoirs le plus près possible de la source du problème et des ressources pour le prendre en charge d'une part, et d'autre part, articulée de façon ouverte et coopérative avec les autres paliers politiques et les autres entités politiques ». *Journal des débats (Collectif Espace-Québec)*, *loc. cit.*, p. 1546.

<sup>53</sup> Cette perception du financement fragile des organismes communautaires est avouée par la porte-parole de la Fédération des ACEF lors de la comparution du groupe devant la Commission Bélanger-Campeau. *Journal des débats (Fédération des ACEF)*, *loc. cit.*, p. 75.

<sup>54</sup> Fédération des ACEF, *loc. cit.*, p. 9.

stockage de substances toxiques »<sup>55</sup>. À juste titre, le lobby environnementaliste intitule son mémoire « La souveraineté-association... avec la planète ».

#### **D. La position des mémoires du secteur régional**

À l'instar du Collectif Espace-Québec, les mémoires du secteur régional refusent de prendre position sur la question de l'indépendance du Québec. Compte tenu de la diversité des points de vue des citoyens qu'ils représentent, les trois mémoires concluent qu'il n'est pas de leur ressort de s'inscrire dans le débat. Cependant, ils sont unanimes à souhaiter la tenue d'un référendum sur la souveraineté. Aucune des options constitutionnelles ne semble exclue, sauf le maintien du fédéralisme actuel pour lequel les trois mémoires ont des doléances nombreuses. En conjuguant leur respect scrupuleux de ces deux principes démocratiques (représentativité et consultation), une position telle que la leur concorde parfaitement avec les projets de société qu'ils promeuvent : plus de pouvoirs aux citoyens, surtout à leurs représentants régionaux.

Avec autant de conviction, les trois groupes exigent le rapatriement de toutes les compétences au Québec. Les gérer au palier de responsabilité le plus proche des citoyens permettrait de les gérer plus efficacement et à un coût moindre (règle de l'efficacité économique<sup>56</sup>). Dans une certaine mesure, cette position s'inscrit aussi dans une stratégie des administrateurs régionaux pour s'approprier des responsabilités aux dépens des paliers de gouvernement provincial et fédéral. De fait, une citation tirée du mémoire de l'Union des Municipalités du Québec est révélatrice des attentes de cette instance régionale : « un accroissement des responsabilités municipales suivra inévitablement un rapatriement de certains ou de la totalité des pouvoirs d'une société

---

<sup>55</sup> Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, *loc. cit.*, p. 3.

<sup>56</sup> « L'attribution de ces compétences selon des principes d'efficacité économique (impliquant des considérations de diversité, de préférences et de minimisations des coûts ». ASDEQ, *loc. cit.*, p. 9.

autonome par le gouvernement du Québec»<sup>57</sup>. Pour cette raison, les positions constitutionnelles des mémoires du secteur régional semblent représenter un outil stratégique dans les mains de leurs auteurs. La logique sous-tendant leurs choix doit favoriser la décentralisation des pouvoirs politiques vers le palier municipal, une revendication parallèle et plus importante que le débat constitutionnel en tant que tel.

#### **E. La position des mémoires du secteur des minorités ethnoculturelles et religieuses**

Nous avons vu qu'après l'échec de l'Accord du lac Meech, le nationalisme québécois gagne du terrain jusque dans les milieux d'affaires – d'illustres opposants à l'option souverainiste au temps du référendum de mai 1980. Aucune évolution semblable ne survient chez les leaders des groupes autochtones ou ceux des communautés ethniques et linguistiques du Québec. Au contraire, ceux-ci forment le seul secteur aux positions fédéralistes convaincues et ils se montrent prêts à accorder une autre chance aux pourparlers constitutionnels.

Pour le lobby anglophone Alliance Québec, « la stabilité et les avantages économiques de la collaboration et du commerce entre les provinces »<sup>58</sup> constituent l'argument fédéraliste le plus intéressant. À peu de mots près, le Comité tripartite juif y fait écho<sup>59</sup>. De son côté, la Fédération des Groupes Ethniques se montre attachée au principe de « respect des droits individuels et du pluralisme socio-culturel et politique »<sup>60</sup> défendu par les Canadiens. Devant la Commission, l'association dira espérer que les négociations constitutionnelles aboutissent à la création « d'une véritable

---

<sup>57</sup> UMQ, *loc. cit.*, p. 24.

<sup>58</sup> Alliance Québec, *loc. cit.*, p. 17.

<sup>59</sup> « Une structure fédérale, ne peut qu'accroître et diversifier les possibilités pour le Québec, et coïnciderait de surcroît avec le processus de globalisation et d'interdépendance économique mondiale ». Comité Tripartite sur la Constitution, *loc. cit.*, p. 3.

<sup>60</sup> Fédération des Groupes Ethniques, *loc. cit.*, p. 6

confédération »<sup>61</sup> par des États profitant désormais d'une « semi-autonomie ». Un tel cheminement se rapprocherait de celui présenté dans le mémoire des jeunes libéraux si la position de repli qu'adopte la Fédération des Groupes Ethniques n'était pas le statu quo mais la souveraineté du Québec, comme l'entend la Commission Jeunesse.

De ce fait, le mémoire du Congrès National des Italo-canadiens demeure le plus nationaliste du secteur formé par les communautés ethniques et linguistiques. Indiquant à de nombreuses reprises que la marge de négociation qu'il laisse aux élus québécois est importante tant que certains liens économiques et politiques seront maintenus, le Congrès se dit solidaire des « Québécois [qui] s'interrogent sur le degré, le type, les champs de juridiction où ces liens s'appliqueront et sur la portée exacte des nouveaux accords à négocier »<sup>62</sup>. Le groupe croit que « le Québec doit disposer des pouvoirs permettant de favoriser adéquatement et efficacement ses intérêts économiques politiques et sociaux et d'atteindre les objectifs suscités par ses aspirations particulières, sa culture, son histoire et sa géographie »<sup>63</sup>. Ce sont là des déclarations assez semblables à celles de la majorité des mémoires nationalistes de notre corpus, d'où notre étonnement que le Congrès renouvelle sa foi dans une nouvelle ronde constitutionnelle. À l'image du Conseil du Patronat, les représentants des Italo-canadiens se justifient en affirmant observer l'« émergence de consensus régionaux ailleurs au Canada »<sup>64</sup>. Il en va de même pour Alliance Québec<sup>65</sup>.

---

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 307 et 299.

<sup>62</sup> Congrès National des Italo-Canadiens et FILEF, *loc. cit.*, p. 9..

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>64</sup> Les bases d'une négociation où le statu quo céderait le pas à un besoin de changements de part et d'autre. Journal des débats (Congrès National des Italo-Canadiens et FILEF), *loc. cit.*, p. 1924-1925.

<sup>65</sup> « Il y a un changement profond au sein de la population canadienne, qui n'existait pas auparavant ». Journal des débats (Alliance Québec), *loc. cit.*, p. 1615.

À la lumière de ces considérations, nous pouvons confirmer que les communautés ethniques et linguistiques continuent d'éprouver des résistances importantes envers l'idée d'indépendance dans l'après-Meech. Tandis que l'évolution du secteur économique est considérable, l'apparition de changements semblables dans les mémoires issus des minorités paraît moins rapide que celle observée dans la société en général. À ce sujet, de petits faits attirent notre attention, comme le témoignage de l'attachement à leur province par le groupe italien et l'association de groupes juifs. Quoiqu'en décidera le processus démocratique, affirment-ils, ils sont établis au Québec pour y rester<sup>66</sup>.

Des deux groupes autochtones choisis, seule l'Assemblée des Premières Nations prend position dans le débat constitutionnel. « Les peuples des Premières nations vous suggèrent très fortement de considérer [...] demeurer au sein du Canada »<sup>67</sup>, affirme le chef Konrad Sioui. L'insistance contenue dans une telle recommandation se révèle contraire aux velléités du groupe de ne pas prendre position sur la question<sup>68</sup>. Si elle se dit neutre, l'Assemblée des Premières Nations le fait pour exiger des non-autochtones qu'ils respectent le droit à l'autodétermination des Amérindiens. En effet, si les Juifs et les Italiens sont prêts à vivre avec les consensus démocratiques de la société québécoise, Sioui annonce l'intention des Premières Nations de se « [réserver] le droit absolu de tenir [leur] propre référendum où tous les citoyens et toutes les citoyennes des Premières

---

<sup>66</sup> Congrès National des Italo-Canadiens et FILEF, *loc. cit.*, p. 9 et

<sup>67</sup> Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, *loc. cit.*, p. 13.

<sup>68</sup> « Ce n'est pas à moi, en tant que porte-parole des Premières nations, de dire si le Québec doit changer son statut politique et constitutionnel ; non plus de dire de quelle façon il doit être changé. Ceci est une question qui concerne le Québec et ses autres partenaires au Canada – les provinces et le gouvernement fédéral ». *Ibid.*, p. 4.



Nations du Québec-Labrador et du Canada choisiront eux-mêmes le type d'alliance politique et constitutionnelle auquel ils ou elles voudront continuer de s'associer »<sup>69</sup>.

### **3.2 Les quatre problèmes à l'origine de la crise du fédéralisme au Québec en 1990**

Que plusieurs auteurs de mémoires réitèrent leur attachement au fédéralisme canadien n'est pas étonnant. Cependant, le fait qu'aucun mémoire des communautés ethniques et culturelles – tout comme les mémoires fédéralistes du Parti Libéral du Canada et du Parti Égalité – ne critique le fédéralisme canadien, prive la Commission Bélanger-Campeau des solutions que pourraient proposer ces groupes pour régler les imperfections du fédéralisme. Est-ce que ces deux partis et les sept groupes ethnoculturels ne relèvent vraiment aucun problème vécu par le Québec dans l'expérience canadienne ? La chose est peu probable, considérant la grande médiatisation des sujets litigieux ainsi que leur nombre. Alors que ces groupes auraient pu contribuer à la résolution de plusieurs problèmes, ils semblent préférer se censurer pour ne pas ternir le bilan du fédéralisme canadien que doit produire la Commission Bélanger-Campeau au terme de son mandat. Nous synthétisons les insatisfactions exprimées dans les mémoires en quatre éléments. Ces raisons mènent aux remises en question du fédéralisme canadien que nous avons illustrées précédemment dans ce chapitre.

#### **A. Le blocage du processus de renouvellement constitutionnel après l'échec de Meech**

Certains auteurs de mémoires croient que l'échec de l'Accord du lac Meech prouve l'existence d'une impasse dans le processus de renouvellement constitutionnel canadien. Le discours des groupes décrivant ce blocage peut s'articuler de trois manières :

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 14.

(1) historiquement, alors que vingt-cinq ans de pourparlers constitutionnels ont échoué ; (2) sachant que l'Accord de Meech est né de la plate-forme de négociation la moins ambitieuse d'un gouvernement du Québec (alors que l'administration Bourassa n'a maintenu que les cinq demandes que le premier ministre jugeait essentielles), il est alors inutile d'entamer une nouvelle ronde constitutionnelle maintenant que le Canada s'est montré fermé face aux attentes minimales du Québec ; (3) la culture politique des citoyens et des élus canadiens les empêche de permettre la décentralisation politique que le Québec exige, ce qui cristallise le statu quo constitutionnel. Parmi les mémoires dépouillés qui identifient les problèmes du Québec dans la fédération canadienne, plus de la moitié traitent du blocage, pendant que les autres ne rejettent pas le fait. Voilà comment un consensus assez solide s'établit à ce sujet, une unanimité empreinte de lassitude qui alimente de nombreux discours souverainistes (tel que nous l'avons vu chez les groupes issus du secteur économique, notamment). Approfondissons ces trois facettes.

D'abord, des mémoires provenant de tous les secteurs (Association des Manufacturiers Canadiens, FTQ, FRAPRU, Parti Québécois) notent que l'échec de l'Accord du lac Meech s'inscrit à la suite de toutes les autres tentatives d'entente constitutionnelle abandonnées. La Chambre de Commerce du Québec le montre bien, quand elle affirme que « l'échec de l'Accord du lac Meech est le point culminant de plus d'un quart de siècle de tentatives de renouvellement du fédéralisme qui sont demeurées insatisfaisantes pour le Québec »<sup>70</sup>. Le mémoire du Mouvement Desjardins complète en désignant les conséquences : « le Québec se retrouve donc dans une perpétuelle situation de minorité [...], dominé par une culture, [...] des valeurs et des

---

<sup>70</sup> CCQ, *loc. cit.*, p. 2.

aspirations différentes des siennes»<sup>71</sup>. Le virage souverainiste de la Commission Jeunesse du Parti Libéral semble aussi avoir pour cause le blocage des mécaniques constitutionnelles. Son mémoire insiste sur la futilité des débats constitutionnels futurs : « l'échec de l'Accord du lac Meech entraîne le fédéralisme canadien dans une impasse sans précédent. [...] Compte tenu que des demandes minimales ont été refusées, il est difficile de concevoir le Québec retournant négociateur, dans le même cadre, d'autres conditions à son adhésion à la Constitution canadienne »<sup>72</sup>. La CSN et la FTQ, les péquistes et les jeunes péquistes abondent également en ce sens. Finalement, sept mémoires<sup>73</sup> supposent qu'une vision différente du fédéralisme explique l'opposition massive des Canadiens anglais aux ententes semblables à l'Accord du lac Meech. Pendant que plusieurs groupes ne font que qualifier la profondeur du fossé qui sépare ces visions canadienne et québécoise du fédéralisme, le Parti Québécois va expliciter cette divergence en désignant les institutions et les principes politiques auxquels tiennent les autres citoyens du pays : « les Canadiens se [reconnaissent] une identité nationale et un cadre politique qui en garanti[t] la pérennité. La Charte des droits et des libertés de 1982 [...] définit le citoyen canadien, établit ses droits d'un océan à l'autre et consacre en corollaire l'égalité juridique entre chaque province et la suprématie fédérale »<sup>74</sup>. Comme nous l'affirmions dans notre premier chapitre, nous croyons que ce sont les principes d'un fédéralisme central fort et de l'égalité des citoyens des provinces qui ont empêché les Canadiens anglais d'adhérer à l'Accord du lac Meech. Enfin, ces mêmes principes sont aussi évoqués par les jeunes libéraux, qui abordent les possibilités de renouvellement du fédéralisme canadien avec pessimisme :

<sup>71</sup> Mouvement Desjardins, *loc. cit.*, p. ii.

<sup>72</sup> Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>73</sup> Ceux de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, de l'Association des Manufacturiers Canadiens, du Mouvement Desjardins, du FRAPRU, du Parti Québécois ainsi que des jeunes péquistes et libéraux.

<sup>74</sup> PQ, *loc. cit.*, p. 2.

« le refus de principe de reconnaître dans les textes constitutionnels que le Québec est différent, distinct et qu'il a besoin de souplesse dans le régime fédéral pour répondre à ses aspirations confirme aux Québécois l'impossibilité d'affirmer leur spécificité dans le cadre politique actuel »<sup>75</sup>.

### **B. La dette publique canadienne et le déséquilibre des finances**

En 1990, la dette publique canadienne est colossale. De plus, elle ne cesse de s'accroître chaque année en raison du déséquilibre des dépenses et des recettes de l'État. Si, comme nous l'affirmions au chapitre précédent, l'atteinte du déficit zéro ne fait pas autant partie des projets de société qu'il le fera à partir des élections fédérales de 1993, ce fait sème tout de même déjà le mécontentement et l'inquiétude chez les groupes issus des milieux d'affaires québécois tels la Chambre de Commerce du Québec, la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, l'Association des Économistes, l'Association des Manufacturiers Canadiens et le Mouvement Desjardins, de même que pour ces groupes régionaux que sont la Ville de Montréal et l'Union des Municipalités Régionales de Comté. Parmi tous ces groupes, c'est sans doute la Chambre de Commerce qui se montre la plus sévère, en soutenant que « le déséquilibre des finances publiques [...] accrédite l'opinion très répandue que le fédéralisme canadien est un échec économique »<sup>76</sup>. Avec le soutien de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, la Chambre de Commerce du Québec et l'Association québécoise des Économistes blâment les gouvernements pour leurs « promesses irresponsables qui ont engendré des subventions tous azimuts »<sup>77</sup>, le caractère illimité du *pouvoir d'emprunter* des gouvernements, ainsi que le *pouvoir général de dépenser* auquel a eu recours le

<sup>75</sup> Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>76</sup> CCQ, *loc. cit.*, p. 11.

<sup>77</sup> ASDEQ, *loc. cit.*, p. 37. De plus, « si, à partir de 1981, le budget fédéral n'avait pas dérapé en se mettant à croître plus vite que le revenu global du pays, la dette fédérale accumulée ne serait pas aujourd'hui de 400 milliards \$, mais plutôt de 200 milliards \$ ». CCQ, *loc. cit.*, p. 12.

Canada pour instaurer l'État providence après 1945<sup>78</sup>. La Chambre de Commerce du Québec remet aussi en cause le système fédéral de péréquation. La Ville de Montréal fait de même, estimant que 1982 a constitutionnalisé « un des principes fondamentaux du "Canada keynésien" au moment même où celui-ci [éclate] sous le poids combiné des déficits fédéraux et des pressions consécutives à la globalisation des marchés »<sup>79</sup>. Tout ceci fait contrepoids aux points de vue émis par le Parti Libéral du Québec et le Conseil du Patronat, qui affirmaient vouloir maintenir le niveau de vie des Québécois. Autrement dit, tel que le fait remarquer l'Association des Économistes Québécois, « des deux côtés, [...] la problématique économique est une source de réconfort pour la thèse qu'on privilégie »<sup>80</sup>.

### **C. La sous-représentation des besoins du Québec dans la politique monétaire et le développement économique du pays**

Les auteurs des mémoires sont critiques à l'endroit de la politique monétaire canadienne et du développement économique inégal du pays. Bien que les deux faits ne soient pas toujours mis en relation dans les sources, ceux-ci peuvent toutefois être compris ensemble. En effet, ils mettent en cause la même incapacité du gouvernement et des institutions fédérales à prendre en compte les besoins de toutes les régions du pays dans leurs initiatives de développement. D'abord, la Banque centrale est accusée de gérer la fluctuation du dollar d'abord en fonction de la région industrielle du sud de l'Ontario. La CSN résume les faits en ces termes : « la décision de faire une lutte sans merci à l'inflation, sans tenir compte des impacts sur les économies régionales, ont conduit [...]

<sup>78</sup> « L'une des sources majeures de l'explosion des dépenses fédérales est le pouvoir général de dépenser que la Loi constitutionnelle de 1867 accorde au Parlement fédéral par ses articles 91 (préambule et paragraphe 29) et 92 (paragraphe 10c). Ce pouvoir ouvre au Parlement la possibilité de dépenser dans tout domaine qui n'est pas directement visé par le partage des pouvoirs de 1867, dans les matières de compétence partagée avec les provinces, et même dans les secteurs de compétence provinciale présumément exclusive ». CCQ, *loc. cit.*, p. 13.

<sup>79</sup> Ville de Montréal, *loc. cit.*, p. 15.

<sup>80</sup> ASDEQ, *loc. cit.*, p. 4.

les taux d'intérêt à des niveaux records au début des années 1980 [...]. De même, la situation actuelle suit un scénario semblable alors que la Banque du Canada a rehaussé sensiblement le taux d'escompte [... ce] qui se traduit par une récession sérieuse »<sup>81</sup>. La Chambre de Commerce du Québec, l'Association des Manufacturiers Canadiens, le Mouvement Desjardins<sup>82</sup>, l'Union des Producteurs agricoles<sup>83</sup>, la Centrale des Syndicats Démocratiques<sup>84</sup>, la FTQ et l'Union des Municipalités du Québec développent des points de vue semblables.

Dans le même esprit, la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain observe un sentiment d'inégalité croissant dans les provinces, jugeant que « les régions se sentent aliénées les unes des autres. Un courant d'opinion répandu dans l'Ouest en veut au Québec pour le moindre avantage qui lui est consenti. Le Québec estime que ses intérêts, en matière de transport ou d'agriculture, sont souvent sacrifiés au profit soit des Maritimes, soit des Prairies. Et tout le monde en veut à l'Ontario »<sup>85</sup>. La Chambre affirme donc que le sous-financement fédéral de l'agriculture québécoise est un sujet de contentieux, tout comme plusieurs autres mémoires que nous avons retenus<sup>86</sup>. À ce sujet, l'Union des producteurs agricoles est catégorique : « depuis leur origine, les politiques agricoles canadiennes ont été conçues principalement pour les besoins des producteurs

---

<sup>81</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 34.

<sup>82</sup> « Compte tenu de la base industrielle du Québec, par exemple, il arrive souvent que la politique monétaire soit peu synchronisée aux cycles économiques québécois ». Mouvement Desjardins, *loc. cit.*, p. 19.

<sup>83</sup> « La présente récession, créée en grande partie par la politique monétaire canadienne et la phobie inflationniste des dirigeants de la Banque du Canada ». UPA, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>84</sup> « En fixant les taux d'intérêt et de change à des niveaux nettement supérieurs à leur valeur normale, la Banque du Canada cherche à ralentir l'économie et ainsi faire diminuer le taux d'inflation. Cette politique a des conséquences dramatiques sur l'économie québécoise. Le niveau élevé du taux de change fait diminuer le niveau des exportations vers les États-Unis. Le niveau du taux d'intérêt décourage les investissements et la consommation. Ces effets ont des conséquences négatives sur l'emploi ». CSD, *loc. cit.*, p. 23.

<sup>85</sup> CCMM, *loc. cit.*, p. 1-2.

<sup>86</sup> Celui du CCMM, mais aussi ceux de l'UPA, de la CSN, des péquistes et jeunes péquistes.

céréaliers de l'Ouest »<sup>87</sup>. Pour le lobby, le problème se cantonne dans le déséquilibre des transferts fédéraux en matière agricole, étant donné que « l'agriculture du Québec est responsable de 16% des recettes agricoles canadiennes, mais ne reçoit que 6,4% des dépenses fédérales. Par contre, les provinces de l'Ouest accaparent 60% du budget agricole canadien »<sup>88</sup>.

Le dossier du logement social donne lieu à des préoccupations semblables. La CSN, le FRAPRU, le Parti Québécois et l'Union des Municipalités du Québec s'inquiètent que la répartition des fonds fédéraux pour cette mesure de réduction des inégalités se fasse selon le nombre total de logements plutôt qu'en tenant compte des indicateurs de pauvreté. Il en résulte une part encore plus grande de l'enveloppe budgétaire octroyée à l'Ontario depuis l'entente de Regina, ce que chiffre la CSN<sup>89</sup>. Enfin, en proportion de la population québécoise, la part des dépenses fédérales que reçoit le Québec pour la recherche et le développement – d'importants investissements ayant des effets structurants sur l'économie –, est aussi considérée insuffisante par le Mouvement Desjardins, l'Union des Producteurs Agricoles, le Parti Québécois et l'Union des Municipalités Régionales de Comté. Pour finir, nous retrouvons quelques groupes mécontents des suites de deux grands accords conclus avec les États-Unis : le Pacte de l'Automobile et l'Accord de Libre-échange. Le Pacte a profité davantage à l'Ontario, ce que déplorent les mémoires de l'Union des Municipalités du Québec et de la ville de Montréal. La ville y trouve même une des raisons ayant fait de Toronto le principal pôle de développement du pays<sup>90</sup>. Quant à l'Accord de Libre-échange, la CSD

<sup>87</sup> UPA, *loc. cit.*, p. 10.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>89</sup> L'Ontario est la province qui a le plus profité de l'entente de Regina [sur la répartition des fonds fédéraux alloués au logement social] alors que le Québec est celle qui a perdu le plus. De 27,4% des parts à 19,9% tandis que l'Ontario passait de 31,4% à 35%. CSN, *loc. cit.*, p. 92.

<sup>90</sup> Ville de Montréal, *loc. cit.*, p. 75.

prétend que son potentiel de création d'emplois fut enrayé par les politiques monétaires canadiennes désastreuses (que nous avons décrites)<sup>91</sup>, tandis que la CSN constate plutôt que l'abaissement des tarifs protectionnistes ne fut pas immédiatement suivi par les Américains, fragilisant l'économie canadienne en raison de l'absence de garanties<sup>92</sup>.

#### **D. Les chevauchements de juridiction causés par la centralisation du fédéralisme**

Alors que les Canadiens s'attendent à ce qu'Ottawa agisse en maître d'œuvre dans la gouvernance du pays, les Québécois croient que leurs intérêts seraient mieux servis par l'Assemblée nationale : « le caractère distinct du Québec l'empêche d'établir avec les Canadiennes et Canadiens des autres provinces des consensus sur les questions de base »<sup>93</sup>, prétend à ce sujet la Fédération des Femmes du Québec. Inefficace, incohérent, confus, source de disputes et de perte d'énergie, onéreux : voilà donc les épithètes que se mérite le système canadien de partage des compétences de la part des 14 mémoires qui contestent les nombreux empiètements du fédéral dans les domaines de compétence provinciaux. Compte tenu que 20 mémoires sur 31 formulent des critiques à l'endroit du lien fédératif canadien, c'est donc dire que ce mécontentement est très fortement ressenti. Comment Gagnon et Latouche peuvent-ils alors affirmer que la critique d'un fédéralisme centralisateur est disparue lors de la Commission Bélanger-Campeau et qu'elle a laissé la place à ce qui s'apparenterait selon eux à un conflit de sociétés ?<sup>94</sup>

Parmi les mémoires que nous avons dépouillés, l'Union des Municipalités du Québec offre celui qui est le mieux documenté sur la question de l'autonomie provinciale. Fort à propos, le groupe établit les quatre façons par lesquelles le fédéral s'y

<sup>91</sup> « Le potentiel d'emplois contenu dans l'Accord de libre-échange est complètement détruit par la politique monétaire ; en effet, la baisse graduelle des tarifs amorcée en 1989 ne fait pas le poids face à la hausse du dollar canadien provoquée par l'évolution du taux d'escompte ». CSD, *loc. cit.*, p. 24.

<sup>92</sup> Journal des débats (CSN), *loc. cit.*, p. 1573.

<sup>93</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. i.

<sup>94</sup> Alain-Gustave Gagnon et Daniel Latouche, *op. cit.*, p. 469.



prend pour envahir des champs de compétence que la règle de l'efficacité aurait attribué à Québec. Premièrement, Ottawa dispose du *pouvoir résiduaire* lui octroyant les pouvoirs non attribués dans les articles 91 et 92 de la Constitution de 1867 tels que « la conduite des affaires extérieures, la réglementation et le contrôle de l'aéronautique, les radiocommunications, la citoyenneté, l'énergie nucléaire et les stupéfiants »<sup>95</sup>. En second lieu, le gouvernement fédéral compte sur la *théorie de la dimension nationale*, qui stipule « que la compétence législative [d]oit être à la mesure du problème à résoudre, [ce qui peut mener à ce] qu'un domaine de l'article 92 puisse échapper aux provinces pour entrer dans la clause résiduelle fédérale, parce qu'il a acquis une grande importance avec le temps »<sup>96</sup>. Troisièmement, « la *théorie de l'urgence* veut que dans des circonstances exceptionnelles et transitoires, le Parlement central soit autorisé à légiférer pour faire face à une crise et à intervenir dans des secteurs qui, en temps normal, sont de la compétence exclusive des législatures provinciales »<sup>97</sup>. Finalement, le quatrième outil dans la quincaillerie centralisatrice fédérale est le *pouvoir fédéral de dépenser* (que des groupes mettaient aussi en cause dans le déséquilibre des finances). Ayant pris forme avec l'arrivée de l'État providence après 1945, ledit pouvoir rend possible les dépenses dans les domaines de compétences exclusifs des provinces si le fédéral démontre agir en fonction de la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada.

La Chambre de Commerce du Québec et l'Union des Producteurs Agricoles citent tous deux l'étude des chercheurs de l'ENAP Germain Julien et Marcel Proulx qui, en 1978, concluaient que sur 465 programmes de dépenses fédéraux et provinciaux

---

<sup>95</sup> Union des Municipalités du Québec, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 8.

recensés, 277 étaient en chevauchement, ce qui équivaut à 60 pour cent<sup>98</sup>. De même, longue est la liste de compétences pour lesquelles les auteurs de mémoires se plaignent d'empiètements fédéraux. Cette énumération comporte les politiques de main-d'œuvre (formation professionnelle, placement et recyclage de la main-d'œuvre), la recherche et le développement, l'enseignement supérieur et technique, le développement régional, les pêcheries, les transports, la langue, le social (éducation, santé et services sociaux), le droit familial (le mariage et le divorce), les politiques familiales (les congés de maternité, les allocations familiales et les garderies), et l'environnement.

Les compétences en matière linguistique, culturelle, dans le secteur des communications, l'immigration et les affaires internationales constituent les facettes de la personnalité distincte du Québec<sup>99</sup>. Si ces pouvoirs ne sont pas aussi fréquemment réclamés que la maîtrise des politiques de main-d'œuvre, leur rapatriement possible a la force d'un symbole. D'abord, la loi 101 protégeait convenablement la langue française. Toutefois, en raison des encouragements au bilinguisme de la loi canadienne sur les langues officielles (1988) et des décisions de la Cour suprême qui invalidèrent certaines dispositions de la législation québécoise devenues inconstitutionnelles depuis l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés, le recours à la clause nonobstant s'est depuis avéré nécessaire pour maintenir les orientations de Québec au sujet de la langue. Ensuite, le mémoire de la CSN explique combien en ayant injecté deux milliards dans Radio-Canada, l'ONF, Téléfilm Canada, les musées québécois et la bibliothèque nationale, les « secrétaires d'État et ministres des communication du pouvoir central sont en passe de devenir [sic] les maîtres d'œuvre du développement

---

<sup>98</sup> CCQ, *loc. cit.*, p. 14.

<sup>99</sup> Construite à partir des mémoires du Mouvement Desjardins, de l'Union des Producteurs Agricoles, de la CSD, la CSN et la FTQ, du Parti Québécois, des jeunes péquistes et libéraux, de la Fédération des Femmes du Québec et la Fédération des ACEF, du FRAPRU, de l'Union des Municipalités du Québec et de celui de la Ville de Montréal.

culturel et linguistique du Québec »<sup>100</sup>. Pour sa part, la FTQ fait la démonstration du contentieux en immigration : « le fédéral rechigne à renégocier [l'entente Cullen-Couture de 1978] rappelant ainsi opportunément que nos pouvoirs en la matière sont nuls et qu'il ne s'était agi que d'une concession temporaire. [...] Notre marge de manœuvre est réduite [au sujet des critères de sélection, des efforts de francisation et de l'accueil des réfugiés] »<sup>101</sup>. Finalement, la CSN rappelle qu'«[Ottawa] détient seul la compétence pour signer des traités internationaux. La participation du Québec aux relations extérieures multilatérales et bilatérales dépend, dans une bonne mesure, de la volonté d'Ottawa »<sup>102</sup>, occasionnant d'inévitables divergences de vue.



Ce chapitre nous a permis de cerner les quatre problèmes du fédéralisme qui accablent le Québec selon les auteurs des mémoires que nous avons sélectionnés. Ces difficultés sont (a) le blocage du processus de renouvellement constitutionnel après l'échec de Meech, (b) la dette publique canadienne et le déséquilibre des finances, (c) la sous-représentation des besoins du Québec dans la politique monétaire et le développement économique du pays et (d) les chevauchements de juridiction causés par la centralisation du fédéralisme. Pour encore mieux comprendre les relations fédérales-provinciales à travers l'évolution des groupes de pression et des partis politiques que nous avons choisis, il serait pertinent de faire l'étude de l'apparition et du développement de ces quatre critiques dans les discours de leurs porte-parole et dans leurs publications. Il semble déjà certain que l'échec de l'Accord du lac Meech constitue un point de rupture dans l'évolution du fédéralisme canadien. De fait, en 1990, les

---

<sup>100</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 50.

<sup>101</sup> FTQ, *loc. cit.*, p. 10-11.

<sup>102</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 67-68.

mémoires de la Commission Bélanger-Campeau rendent compte d'une perception de la place du Québec au sein du Canada plus négative que jamais auparavant. En simplifiant à peine, on obtient le tableau suivant : le Québec est la province d'un Canada endetté et incapable d'équilibrer ses finances, dont la politique monétaire et le développement économique sont centrés sur l'Ontario et l'agriculture des Prairies. Ce pays est tellement centralisateur que contre le gré des provinces, il parvient à envahir plus de la moitié des compétences que la Constitution leur réservait. Enfin, ses mécanismes de renouvellement constitutionnel sont désormais irrémédiablement bloqués après que les attentes minimales de la province furent rejetées dans une proportion de 70 pour cent dans les sondages à l'extérieur du Québec.

Tout de même, l'ampleur des problèmes qui marquent l'appartenance du Québec au fédéralisme canadien permet de mieux comprendre les raisons de l'évolution des positions constitutionnelles que nous avons notées dans la première partie de ce chapitre. Mis à part le Conseil du Patronat, les auteurs retenus du milieu économique donnent raison à Lisée : ils considèrent désormais majoritairement l'indépendance comme une option constitutionnelle aussi viable que les autres. Une rupture de la sorte est occasionnée par la rencontre de deux grands faits : le blocage du processus de renouvellement de la Constitution et la confiance des gens d'affaires en l'économie québécoise. À l'opposé, la mauvaise santé des finances publiques canadiennes semble jouer un rôle considérable dans le nouvel élan nationaliste des gens d'affaires. Avec un Canada en si mauvaise posture, il semble que l'accession à l'indépendance ne recevra plus d'opposition de leur part si elle s'avérait nécessaire pour régler la question constitutionnelle durablement. Mais quel que soit le résultat d'un éventuel référendum, il

est d'abord pour eux nécessaire que le Québec procède à un rapatriement massif de compétences.

L'évolution des positions constitutionnelles des partis politiques se trouve entre autres inscrite dans les mémoires des deux instances du Parti Libéral (Commission Jeunesse et Exécutif du comté Îles-de-la-Madeleine). Par un revirement historique, les deux groupes soupèsent désormais eux aussi la désirabilité de l'indépendance du Québec. De leur côté, les politiciens du Parti Égalité parcourent le chemin inverse. En prônant le partitionnisme, ils recourent à une menace non-dissimulée pour dissuader les Québécois d'opter pour la souveraineté. Les autres discours fédéralistes se font cependant plus traditionnels et moins radicaux. Par exemple, le fait que les deux tiers des mémoires constatent les difficultés économiques du Canada change peu au message du Conseil du Patronat du Québec et du Parti Libéral du Canada, qui invoquent toujours la nécessité de maintenir le niveau de vie élevé des Québécois. De concert avec l'ensemble du secteur des minorités, attaché à un Canada défenseur de leurs droits individuels, ces deux importants groupes envoient le signal qu'afin de garantir le succès de la prochaine ronde constitutionnelle, ils sont prêts à faire pression sur la population québécoise pour que les Canadiens obtiennent aussi des concessions.

## **Chapitre 4 : La mise en perspective de la Commission Bélanger-Campeau à partir de la Commission Spicer**

*Qui a tué Meech ? Quinze ans plus tard, la question est toujours sans réponse.*

– Denis Lessard<sup>1</sup>

Dans cette dernière partie, nous reprenons le cadre d'analyse des deuxième et troisième chapitres pour comprendre les tendances canadiennes qui se dégagent de la Commission Spicer au niveau politique et social. Nous mettons en relief les quatre problèmes du fédéralisme que le rapport de la Commission identifie. Nous cernons également les causes de l'échec de l'Accord du lac Meech selon les deux Commissions, en essayant de comprendre ensuite la manière proposée pour dénouer l'impasse constitutionnelle. Certains mémoires de la Commission Bélanger-Campeau observent une évolution de l'opinion publique canadienne depuis Meech. En trouvons-nous les traces dans Spicer ? Les Canadiens sont-ils conscients de la radicalisation des positions politiques survenue récemment au Québec ? Si oui, est-ce que ce fait a une influence sur leurs prises de positions ? Enfin, nous illustrons les facettes du projet de société canadien mis en lumière dans le Rapport Spicer. Un effort de comparaison entre les perspectives québécoise et canadienne de l'évolution du pays et des rapports fédéraux-provinciaux sous-tend tout ce chapitre.

### **4.1 La Commission Spicer : mise en contexte**

La Commission Spicer est instituée dans un climat différent de celui qui entoure la Commission Bélanger-Campeau. Robert Bourassa fait alors face à une effervescence nationaliste sans précédent. Pour sa part, Brian Mulroney doit affronter le mécontentement généralisé de l'électorat hors Québec, dû particulièrement aux

---

<sup>1</sup> Denis Lessard, *La Presse*, 26 juin 2005, p. PLUS 3.

négociations à huis clos de l'Accord du lac Meech auquel s'opposent soixante-dix pour cent des Canadiens. Dans ce contexte tumultueux naît le *Forum des citoyens sur l'avenir du Canada* le 1<sup>er</sup> novembre 1990, un comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat, sous la présidence de Keith Spicer. Son mandat s'énonce comme suit : « The Citizens' Forum on Canada's Future will involve a dialogue and discussion with and among Canadians. Canadians will have an opportunity to discuss the values and characteristics fundamental to the well-being of Canada »<sup>2</sup>. La Commission comprend qu'elle doit recueillir « and focus citizens' ideas for their vision of the country, and [...] improve the climate of dialogue by lowering the level of distrust »<sup>3</sup>. Le niveau de ressentiment de l'électorat ne laisse pas d'autre alternative à Mulroney que de créer une tribune de ce genre. En accueillant les frustrations des Canadiens, le Parti Conservateur désire laisser paraître qu'il va changer d'approche et qu'il ne fera plus fi de l'opinion publique. Il ne peut pas non plus sembler inactif alors que la Commission Bélanger-Campeau s'apprête à débiter ses audiences.

La Commission rapporte que quelque 400 000 électeurs (dont 45 000 Québécois) ont participé à ses travaux, en plus de 300 000 élèves de niveau primaire et secondaire. Elle avait d'abord mis en place une ligne téléphonique sans frais pour recueillir les propos des Canadiens. La vaste majorité de ces témoignages provient toutefois de rapports postés à la Commission par les participants de forums de discussion. Improvisés et autogérés, ces forums se servent des outils de consultation qu'a construits pour eux la Commission<sup>4</sup>. Celle-ci a également reçu des lettres et des mémoires s'apparentant à ceux de la Commission Bélanger-Campeau, mais comme ils ne représentent pas une partie

---

<sup>2</sup> Canada, Montréal, Citizens' Forum on Canada's Future, *Report to the People and Government of Canada*, Annexe A.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>4</sup> Ces outils comportent des questions pour guider les réflexions des contributeurs, par exemple : « Does the Canadian family still want to live together ? ». *Ibid.*, p. 16.

significative du corpus Spicer, nous avons préféré utiliser le rapport de la commission pour établir nos comparaisons.

À plusieurs endroits, le Rapport Spicer synthétise les propos des participants du Québec. Ces passages sont généralement semblables<sup>5</sup> à ceux que nous avons retenus des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Nous avons choisi de ne pas les intégrer à notre mémoire parce que nous cherchons dans Spicer une contrepartie canadienne de la Commission Bélanger-Campeau. Il est tout de même pertinent de noter que Spicer montre un écart important entre les témoignages reçus des Québécois et ceux des autres Canadiens. Enfin, la concordance des points de vue que les Québécois développent à la Commission Spicer à partir de ce que nous avons appris en étudiant la Commission Bélanger-Campeau nous incite à attribuer de la crédibilité au rapport en son entier.

### **Historiographie**

La littérature fait peu mention de la Commission Spicer. Nous n'avons répertorié aucun article ou ouvrage portant sur le sujet. Les auteurs analysent plutôt l'Accord du lac Meech puis l'Entente de Charlottetown, sans traiter des commissions parlementaires et autres comités consultatifs qui les séparent. Alain-Gustave Gagnon et Daniel Latouche dévaluent considérablement la Commission Spicer par rapport à Bélanger-Campeau, sujet de leur ouvrage. Pour eux, *Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*, « insignifiant[] dans [sa] forme et [son] contenu »<sup>6</sup>, ne représente qu'un « exercice de relations publiques [qu'Ottawa croit suffisant] pour relancer le débat constitutionnel sur

<sup>5</sup> En voici deux exemples. « There is a widespread conclusion among our Quebec participants that, if the minimum has been rejected, no future hope remains for a renewed federalism which could be acceptable to Quebec » et « Especially from participants in Quebec, we heard concern about overlapping or duplicated government policies or services among different levels of government. [...] jurisdiction over language and culture was usually mentioned ». *Ibid.*, p.52 et 58.

<sup>6</sup> Alain-Gustave Gagnon et Daniel Latouche, *op. cit.*, p. 544.



un terrain favorable »<sup>7</sup>. Leur analyse de la Commission Spicer indique que la critique de l'antidémocratie des institutions canadiennes y serait récurrente<sup>8</sup>. Selon Jean-François Lisée, la Commission servirait surtout à « [mesurer] l'ampleur du sentiment populaire antiquébécois »<sup>9</sup>.

Kenneth McRoberts offre une autre interprétation que Lisée. Parce que les Canadiens se montrent « displeased with official bilingualism [and] discontented with multiculturalism »<sup>10</sup>, l'éminent politologue considère que c'est la *vision trudeauiste* de l'identité canadienne qui reçoit le plus de commentaires négatifs à la Commission Spicer. McRoberts conçoit la déception des Canadiens pour le bilinguisme de façon semblable à ce que nous pouvons relever dans le Rapport Spicer : il s'agissait d'une importante concession des Canadiens, mais qui n'engendre pas l'engagement du Québec pour le Canada<sup>11</sup>. Par ailleurs, l'auteur explique la création de la Commission par le désir des hommes politiques d'éviter de reprendre en charge les débats constitutionnels après que « [the] English-Canadian opinion had rallied against domination of constitutional matters by politicians »<sup>12</sup>. Comme Gagnon et Latouche, il affirme que « the post-Meech difficulty of finding a modus vivendi between the elitist assumptions of executive federalism and the participant dynamic unleashed by the Charter, and by Aboriginal constitutional ambitions, runs like a connecting thread through the hearings and reports of the Spicer Commission »<sup>13</sup>.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 449.

<sup>8</sup> « Les plus virulentes critiques à l'égard du Québec étaient aussi le fait de personnes profondément mécontentes du fonctionnement des institutions parlementaires ». *Ibid.*, p. 547.

<sup>9</sup> Jean-François Lisée, *op. cit.*, p. 229.

<sup>10</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 205.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 199.

Michael M. Atkinson relève lui aussi la présence d'une critique de l'antidémocratie dans les témoignages recueillis par la Commission Spicer. De ce fait, il rejoint Gagnon-Latouche et McRoberts, qui alimentent un consensus sur la question. À propos de Meech, Atkinson déclare que « the failure of constitutional initiatives was that political elites were unprepared for the shift in democratic expectations that had occurred during the preceding decade »<sup>14</sup>. Il marque ainsi son soutien à la *Citizens' Constitution theory* d'Alan C. Cairns<sup>15</sup>. Alors que McRoberts ne lit dans Spicer « no concrete directions as to how the constitutional question should be addressed »<sup>16</sup>, Atkinson y observe plutôt que « changes to the constitution cannot threaten the sense of citizenship and dignity derived from a codified set of rights »<sup>17</sup>, une ligne directrice à suivre. Enfin, l'auteur pose deux dimensions du projet de société que recherchent les Canadiens : « reforms to the political process should be premised on the need to enhance responsiveness to grass-roots demands »<sup>18</sup> (la correction du déficit démocratique par l'introduction de mécanismes de démocratie directe) et « [the] ties among Canadians should be fostered at the level of citizens, not just elites »<sup>19</sup> (le renforcement des institutions et symboles de l'identité canadienne).

#### **4.2 Les quatre problèmes du fédéralisme identifiés par la Commission Spicer**

La Commission Spicer rapporte quatre problèmes liés au fédéralisme canadien, dont trois ne sont pas mentionnés dans Bélanger-Campeau : (1) la critique du Parti Conservateur qui gouvernerait le pays en fonction du Québec, (2) le coût et les effets

<sup>14</sup> Michael M. Atkinson, « What Kind of Democracy do Canadians Want? », *Revue canadienne de science politique*, 27 (4, décembre 1994), p. 734.

<sup>15</sup> La *Citizen's constitution theory* est expliquée au premier chapitre.

<sup>16</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 205.

<sup>17</sup> Michael M. Atkinson, *op. cit.*, p. 734.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 734.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 734.

pervers des programmes fédéraux de bilinguisme et de multiculturalisme et (3) le peu de reconnaissance des Québécois pour les efforts de bilinguisme du reste du pays. Le quatrième constitue un cas plus complexe. La critique de la dette publique canadienne fait bien écho aux mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Cependant, le problème de la sous-représentation de certaines régions dans le développement économique du pays s'en distingue. Alors que dans Bélanger-Campeau, ce sont l'Ontario et l'Ouest qui sont dits exagérément favorisés, le Rapport Spicer indique au contraire que, de l'avis des Canadiens, le développement économique canadien néglige l'Ouest et les provinces atlantiques au bénéfice de l'Ontario et du Québec. Le dernier des problèmes ciblés par la Commission Spicer correspond donc à deux critiques émanant aussi du Québec, mais les rôles de privilégiés ne sont pas attribués aux mêmes provinces.

**A. La dette publique canadienne et la sous-représentation des besoins de l'Atlantique et de l'Ouest dans le développement économique du pays**

L'insatisfaction à l'endroit de la politique monétaire canadienne et du développement économique inégal du pays est identifiée comme une problématique majeure par les auteurs des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Les avantages consentis aux agricultures de l'Ouest y sont dénoncés. L'Ontario demeure toutefois la principale cible en raison des importantes répercussions négatives qu'ont les politiques fédérales de lutte à l'inflation sur le reste du pays, ainsi que des dossiers du logement social et des bénéfices mal répartis du pacte de l'automobile. Bélanger-Campeau fait état que les Canadiens partagent leur frustration du poids de la province la plus peuplée dans les orientations économiques fédérales. Nous retrouvons en effet un nombre important de commentaires de cette nature dans le rapport de la Commission Spicer. Seulement, dans Spicer, le Québec est la cible des mêmes chefs d'accusation que l'Ontario : « there is a

strong sense, outside Ontario and Quebec, that economic policy decisions are driven by the needs of central Canada [...]. A participant from Alberta said, "[...] the type of policy I am referring to is the recent high interest rate policy of the federal government. [...] Did the Western Provinces or the Maritimes have an inflation problem? No. Did they pay the high interest rates? Yes" »<sup>20</sup>. Le rapport Spicer indique d'autres exemples de déséquilibres du développement régional : le sous-financement de l'agriculture de l'Atlantique, les coupures dans les paiements de transfert en éducation et en santé, la diminution de service par Via Rail et Postes Canada, jusqu'aux millions investis par le fédéral dans les firmes québécoises Bombardier et Lavalin.

Si le développement régional inégal représente un problème très fréquemment évoqué dans Spicer, « by far the most frequently mentioned economic issue was the deficit »<sup>21</sup>. Les dépenses fédérales sont perçues comme étant « wasteful and not addressing the country's real problems. Spending in a number of areas - notably on social services, regional economic equalization, communications, education, and the environment - received widespread support and calls for increases, as from the Ontario participant who called for "...the political will to unite this country under a strong central government" »<sup>22</sup>. Aucun appel semblable ne provient des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Au contraire, la majorité des groupes dénonce les chevauchements de juridiction causés par la centralisation du fédéralisme.

**B. Le Parti Conservateur gouverne le pays en fonction de sa réélection au Québec**  
« Quel fédéralisme central fort ? » se demandent les Canadiens en 1990. À leur avis, le parti de Brian Mulroney serait plus soucieux de maintenir intacte sa base électorale

<sup>20</sup> *Citizens' Forum on Canada's future, loc. cit.*, p. 91.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 93.

située au Québec<sup>23</sup> que de défendre cette conception de la fédération ou encore faire respecter le principe d'égalité des citoyens des provinces, deux valeurs fondamentales auxquelles devraient souscrire les hommes politiques canadiens :

**the concept of equality applies both to individuals and to their provinces, territories and regions. The equality of individual citizens is a concept that has gained considerable currency in Canada since the Charter of Rights and Freedoms came into effect. Participants strongly disapprove of government policies which seem to promote the rights of groups over individuals, or seem to limit the rights of individuals, especially in comparison with citizens in other Canadian jurisdictions. [...] Canada is a country in which [decisions citizens and governments] should try to [t]ake [...] are fair - to the citizenry in general, to different provinces and regions, and to different groups that extend across geographical and political boundaries within the country<sup>24</sup>.**

Du coup, la transgression de ces principes crée un déficit démocratique qui nourrit des critiques plus générales envers la faible imputabilité des élus canadiens<sup>25</sup>. L'impression que l'opinion de la population ne compte pas dans les décisions des politiciens provient également de l'imposition de politiques économiques impopulaires, telles que la taxe sur les produits et services<sup>26</sup> ainsi que l'Accord de libre-échange canado-américain. Alors que le rapport de la Commission Spicer rend compte d'une opposition générale des Canadiens non-québécois envers le libre-échange<sup>27</sup>, seulement la CSD et la CSN avaient

<sup>23</sup> « "Partisan politics have alienated Quebec and divided the regions. Political parties have promoted false perceptions among Quebecers: tell Quebec whatever she wants to hear, so long as she gives us her votes. Tell Quebec how different she is from the rest of Canada, and that only our party can represent her interests. [...]" (From a letter from Saskatchewan) » et « "The people who haven't got the message - and don't want to hear it - are the politicians, particularly our Prime Minister. He will do his desperate best to go the decentralized route even if it means the dismemberment of the country. If he loses Quebec, he loses his power base. The scary part is that many premiers wouldn't mind this more-power-to-the provinces scenario at all" ». *Ibid.*, p. 97 et 100.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>26</sup> « With respect to the GST, comments were overwhelmingly negative. Generally, participants felt that the GST was forced on them without adequate attention to what is seen as the clearly expressed opposition of the citizenry. [...] A caller asked, "How will the people of Canada be able to influence the government through the Citizens' Forum if their ideas on the GST and free trade were so easily ignored?" ». *Ibid.*, p. 92.

<sup>27</sup> « A high degree of concern was manifested [...], with very little positive comment coming forward except in Quebec where the agreement is more positively perceived. "Withdraw from Free Trade agreement which only benefits international bankers and companies," said a group in British Columbia. Participants thought that too many businesses are locating outside Canada; water resources were not specifically excluded from the FTA; the US was given an unacceptable level of access to Canadian energy resources; the FIA is costing Canadians too many jobs; and, the US benefits disproportionately or solely from the agreement ». *Ibid.*, p. 95.

montré des inquiétudes de cette nature à la Commission Bélanger-Campeau. Les Conservateurs donnent donc l'impression aux Canadiens qu'ils privilégient leur clientèle électorale au détriment de l'intérêt national. « One of the strongest messages the Forum received from participants was that they have lost their faith in both the political process and their political leaders »<sup>28</sup>, confirme le rapport Spicer. De nombreux extraits de témoignages lient cette perte de confiance aux manœuvres électoralistes du gouvernement progressiste-conservateur.

Dans les mémoires sélectionnés de la Commission Bélanger-Campeau, nulle part trouvons-nous un signe que le Parti Progressiste-Conservateur s'est rendu fortement impopulaire au Canada en promouvant l'Accord du lac Meech. Nous en concluons que les mesures décentralisatrices consenties à Québec lors de la ronde constitutionnelle de 1987 sont perçues comme l'évolution normale et souhaitable de la fédération canadienne par les habitants de la province. Aucune marque de reconnaissance n'émane donc des auteurs de mémoires à l'intention du gouvernement Mulroney. D'ailleurs, le vote nationaliste aux élections fédérales ira désormais au Bloc Québécois, une nouvelle formation politique dont les ténors sont surtout des transfuges conservateurs mécontents des compromis auxquels s'est astreint Mulroney dans les derniers mois de l'Accord afin de permettre sa ratification.

### **C. Le coût et les effets pervers des programmes fédéraux de bilinguisme et de multiculturalisme**

Les politiques de bilinguisme et de multiculturalisme constituent des problèmes du fédéralisme canadien selon les témoignages colligés dans le rapport Spicer. Héritage du règne des libéraux de Pierre Elliott Trudeau, elles sont perçues comme de coûteuses

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 96.

sources de division : « many participants see the funding of multiculturalism programs as a concrete example of the way in which the government is encouraging divisiveness through our diverse cultural origins, rather than fostering unity »<sup>29</sup>. Ces deux mesures gouvernementales sont d'autant plus mal reçues qu'elles s'ajoutent à des coupures massives dans le financement des symboles et des institutions du pays<sup>30</sup>. Pour que cesse l'affaiblissement de l'identité canadienne, les témoignages cités dans le Rapport Spicer suggèrent que le financement d'activités culturelles ne provienne désormais que des communautés elles-mêmes plutôt que du gouvernement. L'augmentation du nombre de cours de langue et d'autres programmes facilitant l'intégration des nouveaux arrivants serait aussi bien accueillie. Enfin, les avis sont favorables à l'abrogation de la loi des langues officielles : « by far the prevailing view was that official bilingualism was insensitively and excessively applied, was wasteful and divisive, and should be reduced considerably or eliminated altogether »<sup>31</sup>.

#### **D. Le peu de reconnaissance des Québécois pour les efforts de bilinguisme du reste du pays**

Pour les Canadiens qui s'expriment à la Commission Spicer, le plus grand inconvénient du bilinguisme ne tient pas à ses coûts. Ce serait plutôt la législation linguistique québécoise qui lui fait concurrence en ne protégeant que la langue française. Voici pourquoi Bourassa provoque un fort ressentiment hors du Québec lorsqu'il a recours à la clause nonobstant en 1988<sup>32</sup> : « many contributors outside Quebec seemed to approach bilingualism as a gesture made [...] in the past to make Quebecers more at home in

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 86-87.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>32</sup> Suite à un jugement de la Cour suprême, Bourassa doit invoquer la clause nonobstant pour maintenir les clauses menacées de la loi 101 dans sa loi 178 sur l'affichage unilingue à l'extérieur des commerces.

confederation [...] but which [was] now being rejected »<sup>33</sup>. Aux yeux des Canadiens, le recours à la clause dérogatoire, « widely criticized as not reflecting appropriate Canadian values »<sup>34</sup>, traduit le mépris des gestes auxquels le pays s'engage pour que le Québec se satisfasse de la fédération. À l'opposé, le concept des peuples fondateurs fréquemment invoqué par la province pour recevoir un statut particulier n'a pas d'écho au Canada. Les contributeurs à la Commission Spicer le considèrent injuste à l'égard des autochtones, des descendants d'immigrants ainsi que des francophones du reste du pays<sup>35</sup>.

Les Canadiens envisagent donc le bilinguisme comme le principal effort à fournir pour que la population québécoise retrouve un sentiment d'appartenance nationale. Héritée de l'ère Trudeau, celui qui adhère à une telle conception se montre étranger au fait que les Québécois et les *Canadiens français* ont connu une évolution séparée depuis la Révolution tranquille. À cette époque, les nouvelles élites francophones de la province se sont désolidarisées de celles du reste du pays en raison d'importantes divergences d'opinion quant à l'avenir de la nation francophone. En ce sens, il aurait été fort surprenant qu'une mesure ne profitant pas directement aux Québécois ne les contente. De fait, à aucun endroit les auteurs de mémoires de la Commission Bélanger-Campeau reconnaissent-ils que le bilinguisme représente la main canadienne tendue vers eux.

### **4.3 Pourquoi l'Accord du lac Meech s'est-il soldé par un échec?**

Les deux Commissions sont mandatées pour étudier l'avenir de la fédération canadienne et doivent leur existence à l'échec de l'Accord du lac Meech. Pourtant, même si les débats entourant l'entente constitutionnelle ont monopolisé les médias et causé des remous dans l'opinion publique partout au pays, peu de groupes présentent plus qu'une

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 71.



autopsie expéditive des causes à ces tribunes. Sans doute qu'un profond sentiment de lassitude à l'endroit du processus de renouvellement constitutionnel incite à réfléchir moins au passé qu'au présent et au futur. Toutefois, le manque de profondeur des analyses nous force à admettre une part d'incompréhension des faits pour expliquer l'échec de l'Accord du lac Meech au-delà des malentendus habituels entre les populations québécoise et canadienne.

#### **4.3.1 Les causes selon les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau**

Les groupes qui comparaissent à la Commission Bélanger-Campeau n'imputent pas le rejet de l'Accord du lac Meech à des individus. Plutôt que de blâmer Elijah Harper, Clyde Wells, Garry Filmon, Frank McKenna ou Jean Chrétien, la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec rappelle que « les [élus] récalcitrants étaient soutenus par une forte proportion de l'opinion publique du Canada anglais »<sup>36</sup>. La rigidité de la formule d'amendement de la Constitution de 1982 et la clause de société distincte contenue dans Meech sont mises en cause avec raison, mais peu de mémoires remontent aux racines de ces problèmes. De plus, l'insistance accordée aux sentiments anti-québécois qui animeraient les Canadiens nous mène à conclure que la compréhension de la culture politique canadienne est insuffisante au Québec.

#### **A. La rigidité de la formule d'amendement contenue dans la Constitution de 1982**

D'abord, la formule trop rigide d'amendement constitutionnel instaurée en 1982 serait une cause de l'échec de l'Accord du lac Meech<sup>37</sup>. Selon Jean-François Lisée, « l'impossibilité de réformer le fédéralisme à cause des contraintes de la formule

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>37</sup> Ces contraintes, ce sont la règle de l'unanimité des onze gouvernements et le fait que la ratification doit survenir à l'intérieur d'un délai immuable. Lors de Meech, ce délai s'est révélé à la fois trop court (le Manitoba et Terre-Neuve n'ont pas eu l'occasion d'entériner l'entente) et trop long (ce qui a laissé l'occasion à d'autres parlementaires de faire campagne contre l'entente et d'être élus au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve).

d'amendement »<sup>38</sup> aurait fait partie d'un argumentaire péquiste remis aux groupes qui gravitent à proximité du parti pour qu'ils insistent ensemble sur un certain nombre de sujets. Le PQ, la CSN, le FRAPRU et la Chambre de Commerce du Québec invoquent effectivement ces contraintes. Toutefois, le Conseil du Patronat du Québec et la Commission jeunesse du Parti Libéral du Québec, deux groupes avec qui rivalise la formation politique, le font aussi.

### **B. La clause de société distincte**

Les mémoires attribuent une grande importance à l'opposition des Canadiens anglais à la clause de société distincte pour expliquer l'échec de l'Accord du lac Meech. Au Québec, il s'agit d'un sujet sensible : plusieurs sentiments négatifs (exclusion, orgueil, rancœur) colorent le propos des auteurs plus émotifs (FTQ, CSN, Mouvement Desjardins, FRAPRU). Cependant, d'autres privilégient un discours plus rationnel et préfèrent souligner que le rejet de la clause de la société distincte est dicté par les principes d'égalité des citoyens des provinces et d'un fédéralisme central fort, au cœur de l'identité politique canadienne. Ce faisant, ils ne condamnent pas les Canadiens anglais. La Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec adopte une telle position modérée. Elle soutient que « même les menaces d'éclatement du pays n'ébranlèrent pas les opposants à l'Accord du lac Meech, tant ceux-ci étaient réticents à l'idée de reconnaître la distinction du Québec et d'évoluer vers un fédéralisme plus décentralisé »<sup>39</sup>. La Fédération des Femmes du Québec fait aussi preuve de sa compréhension des enjeux dans les débats qui l'opposent à ses collègues canadiennes : « nous avons marqué de réels progrès au chapitre de la condition féminine, progrès qui ne sont pas étrangers au caractère distinctif du Québec. C'est ce que soulignait la FFQ

---

<sup>38</sup> Jean-François Lisée, *op. cit.*, p. 154.

<sup>39</sup> Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec, *loc. cit.*, p. 13.

[...] à l'encontre de plusieurs groupes féministes canadiens qui considéraient que le concept de société distincte constituait une menace pour les droits des femmes »<sup>40</sup>. Enfin, parce qu'Alliance Québec<sup>41</sup>, l'UPA et l'ASDEQ sont plus rationnels qu'émotifs eux aussi, leur explication de l'opposition à la clause de société distincte est crédible.

Ce n'est pas le cas de plusieurs autres mémoires. Au troisième chapitre, lorsque nous décrivions les positions constitutionnelles des mémoires économiques et syndicaux, nous indiquions que la FTQ, la CSN et le Mouvement Desjardins encouragent la ferveur indépendantiste des Québécois par des discours au nationalisme exacerbé. Dans ceux-ci, le Québec est sans cesse opprimé par ses voisins anglophones. En ajoutant le FRAPRU, ce sont les trois mêmes mémoires qui réagissent le plus vivement à l'échec de Meech. De fait, la CSN inscrit l'événement dans une « longue série d'affronts [et de] gestes anti-québécois »<sup>42</sup>, la FTQ traite « d'attitude de rejet du Canada anglais envers le Québec »<sup>43</sup> et le FRAPRU de « haine anti-francophone »<sup>44</sup>. Le texte du Mouvement Desjardins emploie aussi des termes durs qui condamnent la fermeture des Canadiens, sans réfléchir aux problèmes dont la clause de société distincte était porteuse<sup>45</sup>.

Pour leur part, le Parti Libéral du Canada et le Conseil du Patronat du Québec errent sur d'autres avenues. Les deux groupes avancent que Meech aurait dû être

<sup>40</sup> Fédération des Femmes du Québec, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>41</sup> « There was a concern of the impact of the distinct society clause on the Charter of Rights and Freedoms. [...] that has to be mentioned whenever we analyse why Meech failed ». Journal des débats (Alliance Québec), *loc. cit.*, p. 1616.

<sup>42</sup> CSN, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>43</sup> FTQ, *loc. cit.*, p. 22.

<sup>44</sup> FRAPRU, *loc. cit.*, p. 6.

<sup>45</sup> « La moindre revendication par le Québec de pouvoirs ou d'arrangements particuliers à des programmes nationaux, pour répondre aux exigences spéciales de sa situation, est sentie par la majorité anglophone comme une menace inacceptable à l'intégrité et à la viabilité du Canada ». Mouvement Desjardins, *loc. cit.*, p. 23.

l'occasion d'un « échange de concessions »<sup>46</sup> pour que le Québec réalise des gains. Or, nous savons que les libéraux fédéraux et le Conseil du Patronat rejettent la souveraineté du Québec. Ils semblent chercher une raison pour excuser l'échec de l'Accord du lac Meech et justifier par le fait même le retour des parlementaires à la table des négociations. Peu importe ce à quoi le Québec aurait consenti, nous croyons qu'aucune transaction n'aurait pu être à la hauteur des revendications décentralisatrices québécoises sans provoquer une levée de boucliers des défenseurs des principes de fédéralisme central fort et d'égalité des citoyens des provinces.

#### **4.3.2 Les causes selon les témoignages parvenus à la Commission Spicer**

L'échec de l'Accord du lac Meech représente une victoire pour les Canadiens. Aucun triomphalisme ne s'exprime pourtant à la Commission Spicer. Les témoignages qu'elle recueille permettent plutôt de dégager deux causes principales à l'opposition qu'a reçue l'entente, de même que la raison du refus des Autochtones de la soutenir.

##### **A. L'octroi de privilèges au Québec en raison de sa spécificité culturelle**

Contrairement à la Commission Bélanger-Campeau, le rapport de la Commission Spicer juge important d'établir une distinction entre la reconnaissance du Québec comme société distincte et l'attribution de privilèges à la province sous ce prétexte. Le *Forum des Citoyens sur l'avenir du Canada* insiste que les « forum participants are [...] willing to recognize Quebec's cultural and linguistic distinctiveness; what they cannot accept is that the provincial government of Quebec should have special powers deriving from this cultural distinctiveness that would have the effect of creating two different definitions of the rights and obligations of Canadian citizenship »<sup>47</sup>. En plus de comporter le risque

<sup>46</sup> CPQ, *loc. cit.*, p. 49 et Journal des débats (PLC), *loc. cit.*, p. 49.

<sup>47</sup> Citizens' Forum on Canada's future, *loc. cit.*, p. 54.

qu'apparaissent deux catégories inégales de citoyens, la décentralisation que permettrait Meech fait craindre aux Canadiens la disparition de leurs programmes sociaux nationaux<sup>48</sup>. Aussi, dans la partie *projets de société* en 4.5, nous traitons des mesures de correction des inégalités sociales comme une valeur composant l'identité canadienne.

### **B. L'antidémocratie des discussions à huis clos nécessaires à l'Accord**

L'Accord du Lac Meech a été négocié derrière des portes closes par dix gouvernements provinciaux et le fédéral. L'entente présentée est ferme, fixe et finale, allant à l'encontre du souhait d'une importante proportion de citoyens qui cherche désormais à prendre part aux enjeux majeurs du pays. Alan C. Cairns fonde sa *Citizen's Constitution theory* sur ce sentiment de propriété envers la Constitution qui serait apparu après le rapatriement de 1982. Au Canada anglais, une nette impression négative est donc ressentie à l'endroit de telles procédures et de leurs résultats. « The secrecy involved in the Meech Lake process must never happen again »<sup>49</sup>, prévient un des témoins de la Commission Spicer. Les Commissaires notent que « [the] Canadians felt powerless, ignored and abandoned, isolated from each other, and disgusted with their decision makers »<sup>50</sup>. De manière convaincante, ils identifient l'antidémocratie des procédures de Meech comme l'autre explication majeure de son échec.

Autre indice de la méconnaissance des Québécois des citoyens de l'extérieur de la province, seuls les mémoires d'Alliance Québec et du Parti Égalité ciblent l'antidémocratie des négociations comme une des causes de l'échec de l'Accord du

<sup>48</sup> « Others linked apparently endangered national programs and institutions with the further threat they felt would be posed by a new division of powers between the provinces and the federal government ». *Ibid.*, p. 45.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 15.

lac Meech<sup>51</sup>. Il en va de même concernant l'explication du rejet de Meech chez les Autochtones. L'unique mémoire de la Commission Bélanger-Campeau qui s'y attarde est celui de l'Assemblée des Premières Nations elle-même<sup>52</sup>. Le Rapport Spicer fait mieux. Il avance que la raison des Autochtones de s'opposer au processus de renouvellement constitutionnel serait la fin des discussions sur leurs revendications pour qu'Ottawa puisse investir toutes ses énergies à satisfaire la province de Québec<sup>53</sup>.

#### 4.4 Comment doit-on résoudre la question constitutionnelle?

L'échec de l'Accord du lac Meech occasionne un durcissement de la majorité des groupes des secteurs économique, politique, régional et social. Ils délaissent les compromis que révélait l'esprit de Meech et exigent désormais un rapatriement massif de compétences à Québec en plus d'un nouveau référendum sur l'indépendance. Le rapport de la Commission Spicer avise que les Canadiens n'entendent pas satisfaire les aspirations décentralisatrices québécoises pour autant<sup>54</sup>. Nous constatons même le contraire : « participants are much more likely to suggest areas (notably in health care and education) in which the federal government should take an even stronger role than at present »<sup>55</sup>, affirme le rapport final.

Nous nous sommes interrogés pour comprendre si les Canadiens étaient conscients qu'une radicalisation des opinions politiques des Québécois est survenue

---

<sup>51</sup> « Nous croyons que l'une des raisons principales pour laquelle il n'y a pas eu d'accord est que le processus était fondamentalement inacceptable. [...] Il est clair pour tout le monde maintenant que les accords constitutionnels ne doivent pas être ni négociés ni signés en secret dans une atmosphère de mélodrame et de panique ». Parti Égalité, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>52</sup> « Sans amendement, cet Accord aurait constitutionnalisé une fausse idée de l'histoire, compliqué le présent et déformé le futur. Si les préoccupations légitimes du Québec doivent être rencontrées, alors nos préoccupations légitimes doivent également être satisfaites ». Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, *loc. cit.*, p. 12.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>54</sup> « The Canadians who spoke to the Forum will not countenance apparent inequality among provinces or special privileges" for one or more provinces ». Citizens' Forum on Canada's future, *loc. cit.*, p. 99.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 57.

après l'échec de l'Accord du lac Meech. Les citoyens se prononcent-ils au *Forum des Citoyens sur l'avenir du Canada* en toute connaissance de cause ? Sont-ils plutôt en train de se mobiliser encore contre les restes fumants de l'Accord, sans en évaluer les conséquences au sein de la population québécoise ? Parce que le Rapport Spicer précise que les habitants du pays reconnaissent et regrettent « the very real possibility of Quebec separation, [...] the price to be paid for having a country left which they can value »<sup>56</sup>, nous croyons que ceux-ci comprennent les risques que les Québécois votent la souveraineté si l'on écarte leurs revendications. Toutefois, les valeurs qu'ils défendent font que l'adhésion du Québec à la fédération « cannot be bought at the price of damaging or destroying those things they value most about the country, and in particular, must not be bought by sacrificing individual or provincial equality »<sup>57</sup>, ce qui valide la conception d'Atkinson.

Tout au plus, des ententes administratives (à caractère temporaire et échappant à la Constitution) pourraient être instituées, mais seulement si elles se voyaient balisées d'un « strong pan-Canadian framework of equal rights, national standards, and equal accessibility to programs and services by all Canadians »<sup>58</sup>. La vision décentralisatrice québécoise se bute à la volonté des Canadiens de construire l'État national : aucune mesure ne doit être inférieure aux critères nationaux qui attestent de la qualité du service dispensé au citoyen, s'avérer contraire à la Charte des droits et libertés de la personne ou encore présenter un accès limité plutôt qu'universel. Autant dire que les auteurs de mémoires comme la Chambre de Commerce du Québec devront renoncer aux listes

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 58.

exhaustives de compétences à rapatrier qu'ils avaient établies, en s'appuyant sur la règle de l'efficacité économique décrite au troisième chapitre.

À la lumière de ce que nous venons d'expliquer, la porte d'un renouvellement constitutionnel dans le sens des volontés du Québec se trouve fermée en 1991 chez la population canadienne. Les mémoires du Conseil du Patronat du Québec, de la Fédération des Italo-Canadiens et d'Alliance Québec induisent la Commission Bélanger-Campeau en erreur lorsqu'ils laissent entendre que des changements récents dans l'opinion publique canadienne permettraient la ratification d'une nouvelle entente. Par conséquent, le choix qui s'offre aux Québécois se compose du statu quo ou de l'indépendance. Advenant que le Québec retienne cette dernière option, le gouvernement fédéral se devrait de réagir par « a strong leadership position to unite what is left of the country »<sup>59</sup>. Par ailleurs, le rapport Spicer retient les propos de témoins qui affirment qu'avec la province séparatiste, « the break [should] be clean, complete and final. They express[ed] little or no interest in any significant form of association with an independent Quebec »<sup>60</sup>. Face à une situation économique aussi hypothétique, nous nous permettons de formuler des réserves. De tels commentaires oublient de considérer l'évolution de la réalité économique, en route vers une intégration plus grande à l'échelle continentale. Elles nous semblent donc le fruit d'une attitude dissuasive ou orgueilleusement rancunière.

#### **4.5 Les projets de société que met en relief la Commission Spicer**

Comme Bélanger-Campeau, la Commission Spicer décrit les projets de société proposés par les citoyens qui font parvenir leurs témoignages. Nous constatons que des tendances

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 114.



différentes se dégagent de ce que les Québécois et les Canadiens espèrent. À la Commission Bélanger-Campeau, les auteurs dessinent les contours du pays dont la naissance par un OUI référendaire semble proche. Les sujets les plus fréquents dans les mémoires dépouillés sont donc l'ouverture des marchés, l'adoption de politiques économiques néolibérales ou des programmes sociaux de lutte à la pauvreté plus généreux, l'accroissement des pouvoirs municipaux et l'intégration des immigrants à la société québécoise. À la Commission Spicer, les auteurs attendent avant tout la satisfaction des revendications autochtones, l'instauration de mécanismes de démocratie directe et le renforcement des institutions et des symboles de l'identité canadienne devenus fragiles.

#### **A. La correction du déficit démocratique par l'introduction de mécanismes de démocratie directe**

Lors de l'Accord du lac Meech, les Canadiens ont perdu confiance en la classe politique qui les gouverne. Leur amertume laisse place à la conviction que les électeurs doivent pouvoir exercer une influence directe sur leurs élus afin que les décisions prises en cours de mandat redeviennent le reflet fidèle de la volonté des citoyens : « a renewed democracy is vital to their continued faith in their nation »<sup>61</sup>. Atkinson, McRoberts et Gagnon-Latouche y faisaient tous référence dans leurs publications.

Trois mesures sont suggérées. La première demande la détente des lignes de partis et plus de votes libres dans les assemblées législatives et à la Chambre des Communes<sup>62</sup>. La seconde recommande des consultations référendaires sur les dossiers importants et la création d'une « constituent assembly or other extra-parliamentary

---

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 102.

mechanism » lorsque des amendements constitutionnels s'avéreront nécessaires<sup>63</sup>. La troisième enchâsserait une procédure de destitution des élus dans la Constitution<sup>64</sup>. Le modèle démocratique américain qui inspire ces deux dernières recommandations connaît donc un sursaut de popularité le temps de cette vaste consultation publique. À la Commission Bélanger-Campeau, les correctifs d'un déficit démocratique sont si peu répandus que nous avons conclu qu'il s'agissait d'une stratégie des auteurs des mémoires syndicaux et autres groupes du secteur social pour s'arroger une influence décisive sur les gouvernants.

### **B. La réforme du Sénat**

La réforme du Sénat sera un des amendements constitutionnels principaux résultant de l'Entente de Charlottetown de 1992. En cela, la Commission Spicer sert d'étape à une gestation où se confrontent deux visions opposées de la chambre haute canadienne. La première, moins populaire, suggère l'abolition de cette institution, en raison de ses coûts trop importants<sup>65</sup>. La deuxième, la mieux accueillie, propose un Sénat réformé selon la formule EEE (pour Elected, Equal and Effective). Comme les députés, les sénateurs seraient désormais élus au suffrage universel et chaque province obtiendrait un nombre égal de sièges. Ainsi, le Sénat pourrait mieux remplir la fonction de contrepoids régional au mode de scrutin canadien basé sur la densité démographique des comtés<sup>66</sup>.

### **C. L'égalité des citoyens et la célébration des droits individuels**

Dans une partie précédente, nous avons expliqué que toute nouvelle entente constitutionnelle devra respecter les principes d'un fédéralisme central fort et de l'égalité

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>64</sup> Le désaveu constitue la réaction des Canadiens au secret qui a entouré les négociations, au texte qui contrevient directement à leur conception du pays et à la pression placée sur eux après qu'ils aient exprimé leurs réticences. *Ibid.*, p. 104.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 103.

des citoyens des provinces. Les projets de société canadiens ne pourraient pas non plus s'établir sur d'autres fondements. C'est donc dire que les droits collectifs qui soutiennent la législation linguistique québécoise n'ont plus de raison d'être dans le cadre canadien depuis l'enchâssement de la Charte des droits et libertés : « participants strongly disapprove of government policies which seem to promote the rights of groups over individuals, or seem to limit the rights of individuals [...]. No group should receive unwarranted preferential treatment »<sup>67</sup>, conclut le Rapport Spicer.

#### **D. Le renforcement des institutions et symboles de l'identité canadienne**

En plus de souhaiter que priment les droits individuels, les témoignages reçus par la Commission Spicer croient nécessaire que se développe un sentiment d'appartenance à l'identité canadienne. Pour ce faire, il faut commencer par tourner la page sur les années du multiculturalisme. Ensuite, le gouvernement pourra soutenir les institutions dans lesquels se reconnaissent les Canadiens et revaloriser les symboles nationaux. La Canadian Broadcasting Corporation, Postes Canada, VIA Rail et la production culturelle canadienne sont parmi ces « [symbols and] institutions which could contribute to Canadian unity »<sup>68</sup> mais qui sont affaiblis par la négligence ou le manque de financement fédéral. En plus de réinvestir dans les symboles existants, il serait aussi opportun d'en mettre en place de nouveaux, comme un programme de voyages d'échange accessible à tous les Canadiens, rapporte Spicer<sup>69</sup>. Atkinson observe aussi la volonté des Canadiens de renforcer les liens entre eux.

Les programmes sociaux font aussi partie des symboles de l'identité canadienne : « forum participants deeply value Canada's compassionate and generous

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 38.

character, as exemplified by our universal and extensive social services, our health care system, our pensions, our willingness to welcome refugees, and our commitment to regional economic equalization »<sup>70</sup>. À la différence de la Commission Bélanger-Campeau, la Commission Spicer ne rapporte pas de témoignages de Canadiens exigeant une lutte plus acharnée à la pauvreté. Ceux-ci paraissent donc satisfaits du système existant, tout en souhaitant le maintien de l'universalité des services et l'instauration plus fréquente de normes pancanadiennes garantissant une même qualité des services<sup>71</sup>. L'éducation n'est pas en reste. Même s'il s'agit d'une compétence exclusivement provinciale et qu'y faire une entorse serait assurément controversé au Québec, le Rapport Spicer annonce que les Canadiens verraient favorablement l'établissement de curriculums nationaux, particulièrement en histoire<sup>72</sup>.

#### **E. Limiter les déficits des gouvernements**

Les mesures précédentes devront se concrétiser à coût nul ou à partir des économies réalisées par l'abolition des programmes de bilinguisme et de multiculturalisme canadiens. Les Canadiens demandent en effet « a clause in the constitution that sets clear limits for both federal and provincial governments on how much debt will be allowed in a given year and also how much accumulated debt will be allowed »<sup>73</sup>. Une règle aussi stricte serait nécessaire pour que les élus s'astreignent à la discipline budgétaire qu'ils ne semblent pas démontrer d'eux-mêmes.

#### **F. Ralentir l'ouverture des marchés**

Les mémoires de la classe des affaires québécoise et la plupart des autres groupes à la Commission Bélanger-Campeau pressent le gouvernement d'annoncer que les barrières

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 92.

commerciales demeureraient abaissées advenant l'indépendance du Québec. Au contraire, le second projet de société économique décrit par le Rapport Spicer exige une diminution graduelle des tarifs pour permettre plus d'adaptation que ce ne fut le cas depuis la signature de l'Accord de libre-échange canado-américain. Le gouvernement devra d'abord résoudre les problèmes inhérents à la redéfinition de l'espace commercial existants : « too many businesses are locating outside Canada; water resources were not specifically excluded from the FTA; the US was given an unacceptable level of access to Canadian energy resources; the FIA is costing Canadians too many jobs; and, the US benefits disproportionately or solely from the agreement »<sup>74</sup>. De plus, en se préoccupant excessivement de sa performance sur les marchés internationaux, le gouvernement manquerait à sa mission sociale<sup>75</sup>.

### G. Les préoccupations environnementales

La question environnementale est abordée en moins de détails dans le rapport de la Commission Spicer qu'à la Commission Bélanger-Campeau. L'accent n'y est pas placé sur le développement durable mais sur la protection des lieux sauvages et autres splendeurs du panorama canadien<sup>76</sup>. Cependant, le fait que la moitié des groupes dont elle a reçu les témoignages considèrent l'environnement comme une de leurs préoccupations majeures confirme qu'il s'agit d'un sujet d'actualité.

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>75</sup> « A country is successful if it feeds and educates its children, cares for its sick, disabled and elderly, and promotes a healthy social and cultural life which enables the full development of all its citizens at a decent standard of living. Competition is an economic tool which can help to bring about these conditions. To make it an end in itself as the federal government now does contradicts the sense of community co-operation and sharing which we need for a country which is truly successful in human terms ». *Ibid.*, p. 91.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 42.

## H. Le règlement des questions autochtones et la défense des droits des Premières nations

La Commission analyse le règlement des problèmes des autochtones en profondeur. D'entrée de jeu, les Canadiens avouent leur manque de connaissance de ces dossiers, ce qui n'empêche pas qu'une très vaste majorité tienne à ce qu'on corrige du mieux possible les erreurs du passé<sup>77</sup>. Ceci veut d'abord dire qu'il faut satisfaire rapidement les revendications territoriales ancestrales des Premières nations. Ce contentieux serait une source de « national and international embarrassment »<sup>78</sup> à ce qu'en a retenu la Commission. Ensuite, les Autochtones revendiquent l'entière autogestion de leurs territoires. Les Canadiens ne sont pas tout à fait disposés à leur offrir autant. Ils suggèrent plutôt que le gouvernement autochtone soit semblable à celui des municipalités dans sa forme, ses fonctions et ses pouvoirs. Ils ne disposeraient donc pas de pouvoirs définis par les articles 91 ou 92 de la Constitution, mais ils pourraient compter sur un pouvoir de taxation afin de tendre vers l'autosuffisance<sup>79</sup>.



Ce dernier chapitre analysait le rapport de la Commission Spicer afin de mettre en perspective les conclusions que nous avons tirées des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Résumons les tendances lourdes qui déterminent la façon canadienne d'entrevoir les affaires constitutionnelles dans l'après-Meech. Des nombreux éléments des projets de société que nous avons relevés à la Commission Bélanger-Campeau, les plus fréquemment mentionnés sont les politiques économiques néolibérales, la lutte à la pauvreté et la meilleure intégration des immigrants à la société québécoise. Les projets de société de la Commission Spicer diffèrent. D'abord, les

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 74-75.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 83.

Canadiens cherchent à combler le déficit démocratique créé par les manœuvres ayant mené à l'Accord du lac Meech. Selon toute vraisemblance, la prochaine entente constitutionnelle sera soumise à un référendum. Plusieurs autres mécanismes de la démocratie directe américaine connaissent une popularité soudaine au Canada en 1991, pour la même raison.

La population s'attend aussi à ce que le gouvernement promeuve activement l'identité canadienne. Jusqu'alors, le multiculturalisme s'est avéré un frein à la mise en valeur de caractéristiques communes. Récupérer les sommes annuellement nécessaires à son application devrait permettre le développement des institutions et des symboles canadiens pour bénéficier de leur effet unificateur. Le programme de bilinguisme officiel devrait lui aussi être abrogé puisque la population québécoise, à qui la mesure était sensée plaire, ne témoigne aucune reconnaissance envers l'effort des Canadiens.

Le bilinguisme était acceptable parce qu'il s'agit d'une des caractéristiques que les Canadiens se reconnaissent et que la spécificité du Québec limitée à sa dimension linguistique ne constitue pas une menace à l'identité canadienne. En revanche, l'Accord du lac Meech n'a pas été ratifié parce que la population du reste du pays s'opposait à ce que le Québec reçoive d'autres privilèges en raison de sa spécificité culturelle. Son échec provoque la recrudescence du mouvement nationaliste au Québec. En attendant la tenue d'un référendum sur la souveraineté, les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau proposent que le Québec rapatrie la presque totalité des compétences détenues par Ottawa. Il s'agit d'une nette rupture avec l'esprit modéré de Meech. Lors de l'échec de l'Accord, les citoyens du Québec auraient pu réaliser que les Canadiens anglais ne tolèrent aucune entorse aux principes d'un fédéralisme central fort et de l'égalité des citoyens des provinces, les fondements de leur identité politique. Ceux-ci sont

pleinement conscients que ce refus pourrait mener les Québécois à réaliser leur indépendance. Ils préfèrent toutefois envisager cette possibilité plutôt qu'accepter une conception affaiblie du pays qu'ils continuent de construire. Voilà la grande conclusion que permet la comparaison entre la Commission Bélanger-Campeau et la Commission Spicer : la radicalisation de l'opinion politique des Québécois sur des questions constitutionnelles démontre leur incapacité à comprendre suffisamment la culture constitutionnelle canadienne-anglaise pour en tenir compte. Par ailleurs, les représentations québécoise et canadienne-anglaise de l'avenir de la fédération canadienne semblent inconciliables en 1991.



## Conclusion

*Il est fini le temps des deux solitudes.*

– Discours d’accession de Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada (27 août 2005)

*... car aux lignées condamnées à cent ans de solitude,  
il n’était pas donné sur terre de seconde chance.*

– Gabriel Garcia Marquez, *Cent ans de solitude*

Dans cette étude, nous souhaitons comprendre l’opinion politique d’une partie de la société québécoise sur des questions constitutionnelles au début de l’après-Meech. En analysant les mémoires déposés à la Commission Bélanger-Campeau par certains segments organisés de la population, nous voulions identifier les problèmes tenus responsables de la crise du fédéralisme au Québec en 1990 ainsi que les solutions proposées pour dénouer l’impasse constitutionnelle. En effectuant une comparaison avec le rapport de la Commission Spicer, nous entendions démontrer que l’émotivité ressentie au Québec après l’échec de l’Accord du lac Meech s’ajoute à l’incompréhension des caractéristiques de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise (comme le fédéralisme central fort et l’égalité des citoyens des provinces), et que ces deux conditions rendent difficile, pour les auteurs de mémoires, d’expliquer en termes rationnels le rejet de l’Accord au Canada anglais. Enfin, nous désirions illustrer les projets de société québécois et canadien tirés des mémoires de la Commission Bélanger-Campeau et des témoignages parvenus à la Commission Spicer.

### Un bilan

Nous avons identifié quatre problèmes du Québec qui résulteraient de son appartenance à la fédération canadienne. D’abord, la dette publique et le déséquilibre des finances canadiennes inquiètent les milieux d’affaires québécois. Ensuite, la politique monétaire canadienne et le développement économique du pays avantageraient le secteur industriel

de l'Ontario et l'agriculture des Prairies, au détriment du Québec. Les empiètements du fédéralisme centralisateur causent d'importants chevauchements de compétences. Enfin, l'échec de l'Accord du lac Meech prouverait que le processus de renouvellement constitutionnel est bloqué. Nous avons noté que les mémoires des communautés ethniques, culturelles et religieuses, tout comme la majorité des mémoires fédéralistes, évitent de discuter des problèmes du fédéralisme pour ne pas nuire davantage à cette option.

Des modèles étrangers s'offrent au Québec pour établir de nouveaux rapports avec le Canada. Plusieurs groupes croient que l'implosion rapide du bloc soviétique et le fait qu'une seule année fut nécessaire à la réunification de l'Allemagne devraient inspirer un règlement accéléré de la question constitutionnelle canadienne. Par ailleurs, la Communauté Européenne sert autant d'exemple aux auteurs fédéralistes que souverainistes. Les premiers y voient une tendance mondiale favorisant les unifications de type fédéral, alors que les seconds répondent que la Communauté Européenne est formée d'États souverains qui ont librement choisi la voie de la mise en commun. De plus, l'intégration économique qui s'établit sur chaque continent diminue les risques que l'indépendance d'un État lui occasionne des conséquences négatives. Toutefois, la raison d'être de l'État-nation perd de son sens à mesure que les pays cèdent le contrôle de leurs leviers économiques afin d'assurer la solidité de leurs économies. Finalement, les pouvoirs étendus des villes européennes font l'envie des groupes régionaux du Québec et les incitent à revendiquer un nouveau partage de compétences.

Le climat politique effervescent laissant présager la possibilité de profonds changements politiques encourage les groupes à faire valoir leurs revendications traditionnelles. Ces demandes forment les facettes du projet de société qui accompagnera le règlement de la question nationale. La meilleure intégration des

immigrants, une décentralisation politique à la faveur des municipalités, des politiques néolibérales ou, au contraire, une meilleure justice sociale, sont les projets les plus souvent mis de l'avant. Au total, nous en avons mis douze en lumière. Ils composent une image détaillée des sujets sensibles pour les groupes d'intérêts québécois en 1990.

Nous avons constaté que les positions constitutionnelles des auteurs de mémoires connaissent souvent une évolution semblable à celle des autres de leur secteur d'activités. Par exemple, le domaine politique reste relativement stable puisque la plupart des partis conservent leurs programmes intacts. Toutefois, certaines formations traversent de profonds changements. C'est le cas du Parti Libéral du Québec. Sa Commission Jeunesse prône la souveraineté-association et son association de comté aux Îles-de-la-Madeleine ne veut pas rejeter l'option souverainiste sans l'étudier en profondeur. Quant au Parti Égalité, il se radicalise et développe l'idée d'une partition du territoire québécois pour tenter d'arrêter la progression du mouvement nationaliste. Le secteur social, déjà gagné à l'indépendance, incarne lui aussi la stabilité. D'ailleurs, les mémoires qui prennent position optent toujours pour la souveraineté. Ils se montrent favorables à ce que Québec occupe tous les champs de compétences, et ils insistent pour que le règlement de la question constitutionnelle permette l'implantation d'un projet de société substantiel. Les groupes régionaux font preuve d'un opportunisme encore plus grand que les auteurs du secteur social. Leur fonction les empêche de prendre position au nom des citoyens qu'ils représentent. Cependant, ils se disent d'accord avec un rapatriement massif de compétences par Québec : les arguments d'efficacité et de coût moindre des programmes provinciaux pourront plus tard servir à accroître les responsabilités du palier municipal aux dépens des autres niveaux de gouvernement.

L'évolution des opinions politiques est plus considérable pour les groupes économiques. Le Conseil du Patronat mis à part, les deux Chambres de Commerce et l'Association des Manufacturiers Canadiens rompent avec l'étiquette fédéraliste attachée à leur secteur pour rejoindre le mouvement nationaliste québécois. Les deux principales causes de ce fait sont le blocage du processus de renouvellement constitutionnel et la confiance qu'ont les gens d'affaires dans l'économie québécoise alors en meilleure santé que celle du Canada. Par conséquent, le Québec doit rapidement pouvoir procéder au rapatriement de toutes les compétences nécessaires à son développement, ou l'indépendance deviendra l'option constitutionnelle défendue par la majorité des gens d'affaires québécois. Leurs velléités souverainistes constituent le changement le plus significatif dans l'évolution des relations fédérales-provinciales que provoque l'échec de l'Accord du lac Meech. Sans surprise, les deux plus grandes centrales syndicales en plus de l'UPA et du Mouvement Desjardins prônent l'indépendance du Québec, cela fait que le secteur des minorités ethnoculturelles et religieuses est le seul dont les auteurs demeurent convaincus de la pertinence du fédéralisme canadien. Les quatre autres rejettent formellement le statu quo constitutionnel.

Enfin, les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau attribuent l'échec de l'Accord du lac Meech à la rigidité de la formule d'amendement de la Constitution de 1982 et à l'opposition des Canadiens anglais envers la clause de société distincte. Seuls le Parti Québécois et la Commission Jeunesse du Parti Libéral du Québec parviennent à comprendre que l'attribution de privilèges au Québec en raison de sa spécificité culturelle contrevient aux principes de fédéralisme central fort et d'égalité des citoyens des provinces (la culture constitutionnelle canadienne)<sup>1</sup>. Aucun mémoire d'un groupe

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, il faut consulter Alan C. Cairns, *Reconfiguration. Canadian Citizenship & Constitutional Change*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1995, 431 p..

francophone ne met en cause l'antidémocratie des mécanismes constitutionnels de l'Accord pour expliquer l'opposition des Canadiens. Le huis clos et l'absence de consultation populaire sont pourtant souvent mis en cause au Canada anglais, comme le montre le rapport de la Commission Spicer.

*Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada* identifie aussi les problèmes de la fédération canadienne. Hormis des inquiétudes semblables à propos de la dette publique qui accable le pays, ses critiques ont peu à voir avec celles que nous retrouvons dans les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau. Selon le *Forum*, ce sont les Prairies et les Maritimes qui souffriraient des inégalités du développement économique régional. Les Conservateurs sont accusés de gouverner le pays de manière à plaire à leur base électorale au Québec plutôt que d'agir en fonction de l'intérêt national. Pour finir, les Canadiens s'en prennent aux coûts et aux effets négatifs des programmes de bilinguisme et de multiculturalisme canadiens sur le sentiment d'appartenance nationale. Leurs projets de société comportent principalement le renforcement des institutions et symboles canadiens, l'introduction de mécanismes de démocratie directe et le règlement de la question autochtone.

Au début de l'après-Meech, les *deux solitudes* se retrouvent donc plus éloignées que jamais. Pour les Québécois, l'échec de l'Accord constitue une rupture qui entraîne la radicalisation de leurs opinions politiques. Les mémoires de la Commission Bélanger-Campeau transforment les demandes minimales du gouvernement libéral de Robert Bourassa en de très longues listes de compétences à rapatrier, assorties d'ultimatums comme la menace d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Contrairement à Max Nemni, nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une stratégie pour que le Québec obtienne

davantage lors de la prochaine ronde constitutionnelle<sup>2</sup>. Malgré qu'elles soient empreintes d'émotivité, les déclarations qui évoquent la possibilité de procéder à l'indépendance du Québec ne doivent pas moins être prises au sérieux. Elles sont élaborées en vase clos, sur la base d'une grande confiance en la population québécoise et ses institutions, sans chercher à coder le message pour les Canadiens anglais. Un tel chantage aurait été impossible puisque les Québécois qui comprennent les tenants et aboutissants de la culture politique canadienne-anglaise sont rares.

Ailleurs au pays, les relations Québec-Canada de l'après-Meech s'inscrivent dans une continuité où domine l'intransigeance envers les demandes décentralisatrices québécoises. La Commission Spicer rapporte que les Canadiens sont conscients que leur fermeture peut mener le Québec à déclarer son indépendance. Toutefois, un pays de neuf provinces leur paraît encore préférable à une fédération décentralisée dans laquelle les droits des citoyens varieraient en fonction de leur province d'origine. Les Canadiens avaient appuyé Trudeau qui affirmait pouvoir arrêter le mouvement décentralisateur des Québécois en étant ferme avec eux et en instaurant un programme de bilinguisme pancanadien pour les satisfaire. Cet effort s'étant révélé vain, les préoccupations des Canadiens se tournent désormais vers le renforcement de l'identité nationale.

### **Les apports et limites des sources**

Une source documentaire tirée d'une commission parlementaire telle que la Commission Bélanger-Campeau ou tout autre tribune publique créée par le gouvernement peut s'avérer d'une grande valeur pour éclaircir des aspects de la vie politique d'une société. Il s'agit d'un moment privilégié où l'attention des médias, des spécialistes et de la

---

<sup>2</sup> Max Nemni, *The Politics of Secession in Quebec. The Case of the Bélanger-Campeau Commission*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 39. (Coll. « Laboratoire d'études politiques et administratives »)

population converge pour approfondir la compréhension de faits ou de questions en suspens. Les conclusions des commissions sont souvent utilisées à des fins politiques par le gouvernement en place : songeons à la Commission Rowell-Sirois dont le rapport de 1940 a établi les fondations d'une centralisation durable de l'État canadien, ou encore au Rapport de la Commission Séguin. Rendue public en mars 2002, cette étude a documenté le phénomène du déséquilibre fiscal pour les péquistes avant que son auteur ne se joigne au Parti Libéral lors des élections d'avril 2003. Dans d'autres cas, soit parce que leurs recommandations sont inacceptables pour le gouvernement (le cas de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme bâillonnée par Trudeau), soit parce qu'elles sont trop difficiles ou coûteuses à mettre en place ou encore parce que la situation étudiée change trop rapidement, les rapports des commissions sont abandonnés sur la tablette d'un ministère. L'expérience des dernières années montre une forte tendance des gouvernements à s'appuyer sur des forums et des commissions de toute sorte dans l'administration de l'État. Cela leur permet de se décharger des sujets trop délicats dans lesquels des erreurs pourraient occasionner une défaite aux prochaines élections, ou de poser des gestes politiques de rupture après que les études des experts choisis par le gouvernement lui aient procuré la légitimité d'aller dans ce sens. La multiplication des commissions en raison de stratégies politiques fait en sorte qu'elles ne revêtent certainement plus la même importance qu'avant les années 80.

Pour l'historien, la Commission Bélanger-Campeau est une source très intéressante. La richesse de l'information que recèlent ses 653 mémoires issus de tous les secteurs de la société est d'une utilité incomparable pour comprendre la situation politique, économique et sociale qui a cours dans l'après-Meech. Toutefois, notre source ne présente l'opinion que d'une partie de la société québécoise. Certains citoyens

demeurent dans l'ombre : ils ne bénéficient pas de la notoriété pour être reçus ni des services de recherche nécessaires pour produire une étude qui susciterait l'intérêt des commissaires. Par ailleurs, il n'existe aucune garantie que les auteurs expriment avec justesse les positions des gens qu'ils représentent. La plupart des participants sont de puissants groupes d'intérêt dont l'agenda est décidé en haut lieu. Enfin, il est possible que certains auteurs notoires dont l'opinion politique à contresens des tendances québécoises leur aurait valu trop d'attention aient préféré ne pas participer à l'exercice. Pensons par exemple à de grandes compagnies telles Bombardier qui ne rédigent pas de mémoire même si l'opinion fédéraliste de son président Laurent Beaudoin est bien connue. À la lumière de ces limites, nous croyons que nos résultats s'apparentent aux opinions de l'ensemble de la population québécoise mais qu'ils ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des Québécois. Si l'analyse de la Commission a plus de profondeur que celle d'un sondage d'opinion, elle ne s'y substitue pas.

### **Quelques considérations sur l'avenir de la fédération canadienne**

Au Québec, les causes de l'échec de l'Accord du lac Meech demeurent mal comprises aujourd'hui. À preuve, un récent article de Denis Lessard dans *La Presse* titrait : « Qui a tué Meech ? 15 ans plus tard, la question est toujours sans réponse »<sup>3</sup>. Une telle affirmation est fautive. Les Québécois ont toujours su attribuer la responsabilité directe des faits à Elijah Harper et à Clyde Wells, que soutenaient soixante-dix pour cent de la population ainsi que les citoyens issus des Premières nations. Dans ce mémoire, nous avons voulu prouver que c'est plutôt la compréhension de la culture constitutionnelle canadienne-anglaise qui fait défaut aux habitants du Québec en 1990. Pour susciter un

---

<sup>3</sup> Denis Lessard, « Qui a tué Meech ? 15 ans plus tard, la question est toujours sans réponse », *La Presse*, 26 juin 2005, p. PLUS 3.



vrai débat, l'article de Lessard aurait donc dû s'intituler « *Qu'est-ce qui a tué Meech ?* ». Souhaitons que l'étude historique de l'après-Meech (1990-95) se poursuive.

Alors que l'ampleur de l'affaire du détournement des fonds fédéraux destinés à la promotion de l'unité canadienne après le second référendum sur la souveraineté (baptisé *scandale des commandites* par le Bloc Québécois) et l'insatisfaction envers le gouvernement libéral provincial de Jean Charest ont permis le retour de l'option souverainiste au-dessus de la marque des 50 pour cent<sup>4</sup>, la question constitutionnelle semble de nouveau intéresser les Québécois. À preuve, le Parti Action Démocratique de Mario Dumont courtise désormais l'électorat avec une position constitutionnelle fortement décentralisatrice. Pendant ce temps, l'entente administrative sur la santé<sup>5</sup> conclue entre les libéraux fédéraux et les provinces en septembre 2004, constitue une initiative asymétrique isolée pour l'instant, mais qui aura des suites selon Thomas J. Courchene. Les sondages indiquent que soixante-dix pour cent de la population canadienne s'oppose à laisser le Québec gérer une telle enveloppe budgétaire sans conditions. Toutefois, selon les prévisions du politologue, l'intégration économique nord-sud qui se poursuit en Amérique du Nord accentuera la tolérance des Canadiens envers la vision nationaliste qu'entretiennent les Québécois de leur rôle dans la fédération canadienne<sup>6</sup>. Dans plusieurs années, nous pourrions donc assister à la conclusion d'ententes administratives similaires dans les domaines prioritaires actuels du gouvernement canadien tels l'instauration d'un programme national de garderies, le financement des municipalités, de l'éducation post-secondaire et de la formation professionnelle. Cependant, aucun amendement constitutionnel pour inciter le Québec à ratifier la Constitution ne pointe à l'horizon.

---

<sup>4</sup> Denis Lessard, « Charest touche le fond », *La Presse*, 2 juin 2005, p. A1.

<sup>5</sup> Une entente administrative signifie qu'elle n'est pas constitutionnalisée, qu'elle n'est pas permanente.

<sup>6</sup> Thomas J. Courchene, « The Changing Nature of Quebec-Canada Relations: From the 1980 Referendum to the Summit of the Canadas » [en ligne], *Institute of Intergovernmental Relations*, [[http://www.iigr.ca/pdf/publications/344\\_The\\_Changing\\_Nature\\_of\\_Q.pdf](http://www.iigr.ca/pdf/publications/344_The_Changing_Nature_of_Q.pdf)], 2004, p. 9.

## Bibliographie

### Sources

#### 1. Documents officiels

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Index numérique*. 1991.

Québec. Montréal. Citizens' Forum on Canada's Future, *Report to the People and Government of Canada*. 168 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Parti Québécois*. 21 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Comité National des Jeunes du Parti Québécois*. 20 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec*. 36 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Association Libérale aux Îles-de-la-Madeleine*. 11 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Parti Égalité*. 28 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Parti Libéral du Canada*. 89 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Conseil du Patronat du Québec*. 16 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Chambre de Commerce du Québec*. 40 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain*. 24 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Association des Manufacturiers Canadiens (section Québec)*. 52 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Union des Producteurs Agricoles*. 25 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Mouvement des Caisses Desjardins*. 49 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Fédération des Travailleurs du Québec*. 25 p.

- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Confédération des Syndicats Nationaux* 107 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Centrale des Syndicats Démocratiques*. 48 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Association des Économistes Québécois*. 42 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale*. 27 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain*. 11 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Fédération des Femmes du Québec*. 28 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Collectif Espace-Québec*. 12 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Union Québécoise pour la Conservation de la Nature*. 17 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Union des Municipalités du Québec*. 27 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec*. 43 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Ville de Montréal*. 126 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Alliance Québec*. 102 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Fédération des Groupes Ethniques du Québec*. 7 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Comité de Coordination sur la Place des Minorités Ethniques et Raciales*. 5 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Congrès National des Italo-Canadiens et FILEF*. 13 p.
- Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Comité Tripartite sur la Constitution*. 8 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador*. 14 p.

Québec. Montréal. Mémoires de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Conseil des Atikamekws et des Montagnais*. 25 p.

Québec. Montréal. Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. *Journal des débats*. 7 novembre 1990 au 17 janvier 1991. 2496 p.

## 2. Journaux

*Le Devoir*. Novembre 1990-Janvier 1991.

*La Presse*. Octobre 1990-Janvier 1991.

*The Gazette*. Novembre 1990-Janvier 1991.

## Monographies

Breton, Raymond. *Why Meech Failed. Lessons for Canadian Constitutionmaking*. Winnipeg, C.D. Howe Institute, 1992. 84 p.

Cairns, Alan C. *Charter Versus Federalism. The Dilemmas of Constitutional Reform*, Bakersville, McGill-Queen University Press, 1992. 150 p.

------. *Reconfigurations. Canadian Citizenship & Constitutional Change*. Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1995. 431 p.

Cook, Ramsay. *L'autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte. 1867-1921*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969. 82 p. (Coll. « Étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme »).

Gagnon, Alain-Gustave et Daniel Latouche. *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres. Les Québécois s'interrogent sur leur avenir*. Montréal, Québec/Amérique, 1991. 601 p.

Gibbins, R., dir. *Meech Lake and Canada. Perspectives from the West*. Edmonton, Academic, 1988. p. 13-58.

Laforest, Guy. *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*. Sillery, Septentrion, 1992. p. 81-119 et p. 253-265.

Lisée, Jean-François. *Le Tricheur. Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*. Montmagny, Boréal, 1994. p. 131-169 et 349-429.

McRoberts, Kenneth. *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*. Don Mills, Oxford University Press, 1997. 395 p.

Nemni, Max. *The Politics of Secession in Quebec. The Case of the Bélanger-Campeau Commission*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1994. 42 p. (Coll. « Laboratoire d'études politiques et administratives »)

Rocher, Guy et al.. *Si je me souviens bien : Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de Recherche en Politiques Publiques, 1999. 491 p.

Simeon, Richard et Ian Robinson. *L'État, la société et l'évolution du fédéralisme canadien*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services, 1990. p. 1-326. (Coll. « Études/Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 71 »)

Smiley, Donald V.. *Constitutional Adaptation and Canadian Federalism since 1945*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969. p. 1-109 (Coll. « Étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 4 »).

### Articles

Atkinson, Michael M.. « What Kind of Democracy do Canadians Want? », *Revue canadienne de science politique*, 27, 4 (décembre 1994). p. 717-745.

Balthazar, Louis. « L'émancipation internationale d'un État fédéré (1960-1990) » dans François Rocher, dir. *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Louiseville, VLB, 1992. p. 152-179. (Coll. « Études québécoises »)

Breton, Gilles et Jane Jenson. « La nouvelle dualité canadienne » dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux, dir. *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992. Enjeux et perspectives*. Sillery, Septentrion, 1991. p. 77-92.

Cairns, Alan C.. « Citizens (Outsiders) and Governments (Insiders) in Constitution-Making: the Case of Meech Lake » dans *Disruptions : Constitutional struggles, from the Charter to Meech Lake*, Toronto, McClelland & Stewart Inc, 1991 [1988]. p. 108-138.

----- « Constitutional Change and the Three Equalities » dans Ronald L. Watts et Douglas M. Brown, dir. *Options for a new Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1991. p. 77-100.

----- « A Defence of the Citizen's Constitution Theory ». *Revue canadienne de science politique*, 26, 2 (juin 1993). p. 261-267.

Courchene, Thomas J.. « The Changing Nature of Quebec-Canada Relations. From the 1980 Referendum to the Summit of the Canadas » [en ligne], *Institute of Intergovernmental Relations*, [http://www.iigr.ca/pdf/publications/344\_The\_Changing\_Nature\_of\_Q.pdf]. 2004. 21 p.

Laforest, Guy. « L'esprit de 1982 » dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux, dir., *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992. Enjeux et perspectives*. Sillery, Septentrion, 1991. p. 149-162.

McRoberts, Kenneth. « L'unilatéralisme, le bilatéralisme et le multilatéralisme en tant qu'approches du fédéralisme canadien » dans Richard Simeon, dir. *Les Relations Intergouvernementales*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services,

1990. p. 83-148. (Coll. « Études/Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 71 »)

Nemni, Max. « Le désaccord du Lac Meech et la construction de l'imaginaire symbolique des Québécois » dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux, dir. *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992. Enjeux et perspectives*. Sillery, Septentrion, 1991. p. 167-197.

Rocher, François. « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps » dans François Rocher, dir. *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Louiseville, VLB, 1992. p. 20-57. (Coll. « Études québécoises »)

Rocher, François et Daniel Salée. « Logique d'État et fédéralisme canadien : l'improbable décentralisation » dans François Rocher, dir. *Bilan Québécois du Fédéralisme Canadien*. Louiseville, VLB, 1992. p. 93-123. (Coll. « Études Québécoises »).

Simeon, Richard. « Why Did the Meech Lake Accord Failed » dans Ronald L. Watts et Douglas M. Brown, dir. *Canada: The State of the Federation 1990*. Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, 1990. p. 16-40.

Vaillancourt, Yves. « Un bilan de l'opting out du Québec des programmes fédéraux à frais partagés dans le domaine social (1964-1992) » dans François Rocher, dir. *Bilan québécois du fédéralisme canadien*. Louiseville, VLB, 1992. p. 345-372. (Coll. « Études québécoises »)